

Annexe 1

à l'addendum au dossier de candidature pour une inscription au patrimoine mondial

**Plan de gestion actualisé
Novembre 2024**

Les Plages du Débarquement

Normandie 1944

Plan de gestion
actualisé du bien

NOVEMBRE 2024

DOSSIER DE CANDIDATURE
POUR UNE INSCRIPTION
AU PATRIMOINE MONDIAL
DE L'UNESCO

INTRODUCTION

4

1. Le plan de préservation du paysage	8
1.1 Orientation = Sauvegarder le paysage historique	8
1.1.1. Objectif = Préserver la diversité et la qualité des paysages naturels, agricoles ou paysages de l'estran	9
1.1.2. Objectif = Préserver les spécificités du paysage balnéaire	11
1.1.3. Objectif = Identifier les points de vue paysagers à préserver, particulièrement sur et depuis le paysage maritime	12
1.1.4. Objectif = Mettre en œuvre les trois stratégies de gestion durable de la bande côtière	13
1.2 Orientation = Préserver le cadre paysager du bien	16
1.2.1. Objectif = Poursuivre la requalification paysagère des sites historiques et de leurs abords	16
1.2.2. Objectif = Poursuivre la requalification paysagère du cadre	18
1.2.3. Objectif = Définir une aire ou des aires de sensibilité paysagère et patrimoniale	19
2. Le plan de conservation du patrimoine historique et culturel	20
2.1 Orientation = Protéger et préserver les éléments patrimoniaux terrestres du bien	20
2.1.1. Objectif = Parfaire la connaissance des vestiges terrestres	20
2.1.2. Objectif = Protéger les vestiges et encadrer les interventions sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale	24
2.1.3. Objectif = Maintenir le caractère exceptionnel des sites majeurs du bien	25
2.1.4. Objectif = Conserver les éléments mémoriels déjà installés et mettre en place un moratoire temporaire pour l'installation de nouveaux éléments mémoriels	27
2.2 Orientation = Protéger et préserver les éléments patrimoniaux maritimes du bien	28
2.2.1. Objectif = Protéger et préserver le patrimoine sous-marin	28
2.2.2. Objectif = Sauvegarder le port artificiel <i>Mulberry B</i> par l'étude	31
2.3 Orientation = Poursuivre la connaissance du bien, notamment dans sa dimension immatérielle	32
2.3.1. Objectif = Parfaire la connaissance du bien dans sa double dimension, matérielle et immatérielle, pour le partager au plus grand nombre	32
3. Le plan d'interprétation et de valorisation patrimoniale	33
3.1 Orientation = Partager la connaissance et transmettre la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien	35
3.1.1. Objectif = Développer les moyens de restituer et de partager la connaissance du bien	35
3.1.2. Objectif = Déployer in situ le dispositif d'interprétation du bien à partir d'un ou de plusieurs espaces d'interprétation	36
3.1.3. Objectif = Proposer des projets éducatifs et réfléchir à la forme des commémorations pour qu'elles continuent de jouer leur rôle de transmission	37
3.1.4. Objectif = Favoriser le dialogue autour des valeurs de liberté et de paix à travers l'initiative Normandie pour la Paix	38
3.1.5. Objectif = Accompagner les musées	39
3.1.6. Objectif = Former des médiateurs, qualifier les guides et structurer un réseau d'ambassadeurs	41

3.2 Orientation = Mieux valoriser le bien, notamment dans ses dimensions paysagère et maritime	42
3.2.1. Objectif = Mettre davantage en valeur la dimension maritime du Débarquement, notamment l'importance des vestiges subaquatiques	42
3.2.2. Objectif = Proposer une interprétation des paysages du Débarquement à partir des points de vue remarquables	43
4. Le plan de gestion touristique	44
4.1 Orientation = Améliorer l'accès au bien	46
4.1.1. Objectif = Favoriser le développement d'une stratégie globale de mobilité durable à l'échelle de la ZHA	46
4.1.2. Objectif = Mettre en place un système de transport public de navettes touristiques et faire connaître les offres de transport alternatives à la voiture individuelle	48
4.1.3. Objectif = Développer une offre vélo renforcée et proposer des itinéraires doux de découverte des sites historiques	49
4.1.4. Objectif = Repenser la signalétique de la destination touristique sur le territoire	50
4.2 Orientation = Proposer une destination touristique d'excellence dans l'accueil des visiteurs, dans une démarche responsable, éthique et ouverte à l'international	51
4.2.1. Objectif = Améliorer la qualité de l'accueil au sein de la destination et sensibiliser les professionnels du tourisme à un tourisme durable et responsable	52
4.2.2. Objectif = Sensibiliser les acteurs de la filière touristique aux spécificités et à l'enjeu éthique de la destination	53
4.2.3. Objectif = Accompagner l'ouverture européenne et internationale, notamment dans le cadre de la Liberation Route Europe (LRE)	54
5. La gouvernance du bien	55
5.1.1 Mettre en place la gouvernance et la gestion du bien	55
6. Le dispositif de suivi et d'évaluation	57
6.1 Le dispositif de suivi	57
6.1.1 Objectif = Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire photographique des paysages (OPP) des Plages du Débarquement	57
6.1.2 Objectif = Mettre en place une observation rapprochée du littoral des Plages du Débarquement	60
6.1.3 Mettre en œuvre un observatoire du tourisme dédié aux Plages du Débarquement	61
Le dispositif d'évaluation	62
Tableau récapitulatif des fiches-actions	63
Programme d'actions prioritaires 2025-2029	64
La Charte d'engagement	68
Composition du Conseil scientifique international	70
Composition du Comité d'interprétation	71
Table des abréviations	72

Introduction

L'objectif du Plan de gestion du bien *Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944* est de préserver la valeur universelle exceptionnelle telle qu'elle est proposée.

Rappel du projet de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

Le 6 juin 1944 est déclenchée sur les côtes normandes l'opération Neptune, première phase de l'opération *Overlord*, destinée à ouvrir un nouveau front à l'ouest de l'Europe, face aux troupes du III^e Reich, et qui va conduire à la libération de l'Europe occidentale et à la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. L'événement fait lieu : les Plages du Débarquement, qui sont le théâtre de cette opération et qui en gardent les traces, portent la mémoire d'un combat pour la liberté et la paix, et sont devenues un lieu de rassemblement autour d'un message universel.

Les Plages du Débarquement comprennent l'ensemble du rivage de la Manche sur lequel eurent lieu les opérations de débarquement à compter du 6 juin 1944 : une bande maritime continue d'environ 80 kilomètres, de Ravenoville, à l'ouest, à Ouistreham, à l'est.

Elles contiennent de nombreux attributs matériels : les vestiges de l'aménagement défensif réalisé sous le nom de « Mur de l'Atlantique », les traces des aménagements logistiques pour l'offensive, tout particulièrement l'ouvrage unique que fut le port artificiel dit *Mulberry B*, les vestiges sous-marins, les autres traces laissées par l'affrontement dans le paysage, les éléments mémoriels, tout particulièrement des cimetières militaires. Elles contiennent également des attributs immatériels : elles sont devenues un lieu de rassemblement mondial autour d'un événement perçu par tous comme ayant permis le retour de la liberté et annonciateur d'une paix durable sur le continent européen, celle-ci ayant été confortée par la réconciliation entre anciens belligérants ; un lieu porteur d'un message d'espoir universel, au-delà des frontières de l'Europe.

Ainsi, le bien comprend plus précisément : un vaste espace maritime proposé comme zone archéologique sous-marine et huit composantes terrestres en contiguïté avec la composante maritime – d'est en ouest : Utah Beach, la Pointe du Hoc, Omaha Beach, la batterie de Longues-sur-Mer, le port artificiel, Gold Beach, Juno Beach et Sword Beach.

Chaque composante terrestre possède sa propre zone tampon, délimitée afin d'inclure le cadre paysager proche du bien ainsi que les éléments patrimoniaux contribuant de façon secondaire à la valeur universelle exceptionnelle.

Justification des critères

Le bien proposé constitue ainsi un paysage culturel relique, au sens du témoignage laissé par l'affrontement du Débarquement, auquel se superpose immédiatement un paysage culturel associatif, au sens de l'association à ce lieu des valeurs de liberté et de paix, valeurs intrinsèques de l'événement.

Chacune des composantes de ce paysage culturel contribue, avec sa spécificité propre, à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble, tant dans sa dimension matérielle qu'immatérielle.

Critère (iv)

Les Plages du Débarquement offrent un exemple éminent, validé par l'épreuve du feu, de la confrontation entre deux systèmes, l'un défensif – le Mur de l'Atlantique – l'autre offensif – l'attaque maritime préparée par les Alliés – confrontation dont l'ampleur et l'intensité sont exceptionnelles dans l'Histoire. Tangible par les vestiges des fortifications allemandes, du port artificiel et par la présence d'un grand nombre d'épaves à proximité du rivage, le paysage des Plages du Débarquement illustre aussi, par la présence de vestiges conservés, de cimetières militaires et de monuments commémoratifs, la volonté immédiate de transmettre le sens de l'événement dans l'Histoire.

Critère (vi)

Les Plages du Débarquement sont le lieu de l'assaut du 6 juin 1944 sur le littoral normand. Mené au nom des idéaux de liberté et de paix, le Débarquement, dont le lieu était gardé secret, a été longuement attendu par les peuples occupés et opprimés par le joug nazi, y compris à l'est de l'Europe. Son retentissement est immédiatement analysé comme majeur. L'événement a suscité un tel espoir qu'il prend valeur de signal de liberté en marche, perçu rapidement dans l'Europe entière, y compris dans les lieux d'oppression qu'étaient les camps de concentration. En outre, l'événement illustre comment l'alliance de nations unies dans un combat dont aucun Etat n'a pu seul se prévaloir, peut engendrer une paix durable dont les Plages du Débarquement portent encore aujourd'hui la signification universelle.

Déclaration d'intégrité

Le bien présente une intégrité de composition qui illustre pleinement tant les attributs matériels du Débarquement du 6 juin 1944 en Normandie que les attributs immatériels qui lui sont associés. Il conserve en effet : les éléments les plus représentatifs du Mur de l'Atlantique dans sa partie soumise à l'épreuve du feu ; les éléments les plus remarquables de l'effort logistique et militaire fourni pour le succès de l'opération *Neptune* ; des éléments patrimoniaux conservés comme témoignages et des éléments mémoriels ajoutés devenus emblématiques du franchissement du Mur et de l'espoir de liberté associé à l'événement ; des lieux de commémoration, dès 1944, pour célébrer le retour de la liberté et l'espoir d'une paix durable renforcée par la réconciliation entre anciens belligérants. En outre, le paysage supporte de manière convaincante un ensemble de valeurs associées qui justifie de qualifier d'intègre le paysage culturel associatif.

L'intégrité individuelle de chaque plage et site terrestre est variable mais tous présentent cependant un ensemble d'attributs suffisant pour signifier pleinement leur rôle historique et comprendre le contexte de l'opération qui s'y est déroulée. D'une manière générale, la connaissance historique des systèmes d'attaque et de défense ainsi que celle du déroulé historique des opérations est bien établie. Ce degré élevé de la connaissance participe à l'appréciation de l'intégrité structurelle de l'ensemble légué par l'affrontement du 6 juin 1944 sur les plages de Normandie, comme en baie de Seine, où les vestiges forment un champ archéologique subaquatique remarquable.

L'intégrité paysagère du bien peut être qualifiée de satisfaisante car convenablement conservée en dépit de pressions, notamment de pressions urbaines et de menaces liées à l'évolution naturelle du trait de côte.

Déclaration d'authenticité

Le bien proposé à l'inscription conserve un ensemble d'attributs qui témoignent de manière authentique du paysage spécifique créé par l'affrontement entre un système défensif établi pour empêcher tout débarquement amphibie et le système offensif mis en œuvre pour y parvenir. La grande majorité des attributs matériels constitutifs du paysage des Plages du Débarquement a subi l'usure naturelle du temps et des interventions humaines de nettoyage et de récupération des matériaux. Toutefois, les vestiges en place ont été conservés sans intervention humaine notable de restauration. Ainsi, ont été volontairement conservés en l'état les éléments défensifs endommagés par les combats. L'authenticité du paysage historique est globalement bonne, malgré quelques altérations ponctuelles et une évolution naturelle certaine. Les attributs immatériels du bien, comme le patrimoine mémoriel qui le compose, expriment clairement les valeurs des Plages du Débarquement.

Engagement de l'État et des collectivités territoriales dans la gestion du bien proposé

La Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée sous l'égide de l'UNESCO en 1972, a été ratifiée par la France en 1975. Les ministères en charge de la Culture et de l'Environnement, sont responsables, pour l'État français, de la mise en œuvre de la Convention au niveau national, en veillant à l'esprit de la Convention et aux priorités du Comité du patrimoine mondial.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et plus particulièrement son article 74, a introduit dans le Code du patrimoine, article L. 612-1, des dispositions spécifiques aux biens inscrits au Patrimoine mondial. Complétée par la circulaire de la ministre de la Culture du 15 novembre 2023 relative à la mise en œuvre, pour les biens culturels, de la convention de l'UNESCO du 16 novembre 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la loi a réaffirmé

l'engagement de l'État et des collectivités territoriales dans la préservation des biens inscrits au Patrimoine mondial. Elle identifie précisément les notions de zone tampon et de plan de gestion, deux outils essentiels pour assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle. Elle prévoit notamment que le préfet porte à la connaissance des autorités compétentes en matière de documents d'urbanisme les dispositions du plan de gestion du bien afin d'en assurer la protection et la mise en valeur.

Pour les biens culturels, au sein de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture :

- la Mission du Patrimoine mondial accompagne les dossiers de candidatures, coordonne à l'échelle nationale les rapports périodiques et les rapports sur l'état de conservation demandés par le Comité du patrimoine mondial. Elle assure le secrétariat du Comité français du patrimoine mondial, instance de conseil mise en place en 2004 par le ministère en charge de la Culture et le ministère en charge de l'Environnement. Ce comité réunit des experts de différentes disciplines, en présence du Délégué Permanent de la France auprès de l'UNESCO. Il a pour rôle de conseiller sur la sélection des candidatures à une inscription, et plus largement sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.
- le Service du patrimoine est chargé de la mise en œuvre des protections apportées aux biens inscrits, du suivi des projets susceptibles de porter atteinte à la VUE, des propositions de création ou de modification des zones tampons ou de limites de biens.
- l'Inspection des patrimoines apporte son expertise et son appui technique aux services centraux et déconcentrés sur tout dossier de candidature ou pour les biens déjà inscrits.

Le correspondant patrimoine mondial de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Normandie, direction déconcentrée du ministère de la Culture, placée sous l'autorité du préfet de région, représentant de l'État en région, est chargé d'assurer la bonne application des principes et obligations de la Convention de 1972 et d'organiser le suivi des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en Normandie.

La responsabilité de la gestion du bien proposé incombera au Comité du bien, qui prendra la suite du Comité de pilotage dédié à la démarche partenariale de demande d'inscription des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* sur la Liste du patrimoine mondial.

La Région Normandie, collectivité territoriale qui porte la démarche depuis 2008, a associé au sein d'un comité de pilotage les services de l'État (principalement : préfecture de la région Normandie et préfecture maritime Manche-Mer du Nord, DRAC Normandie, DREAL Normandie, Drassm, Conservatoire du littoral), les collectivités territoriales concernées par le périmètre du bien et sa zone tampon (Départements du Calvados et de la Manche, 7 intercommunalités et 31 communes), le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, ainsi que le Comité du Débarquement et les sites mémoriaux gérés par d'autres États parties. Le Comité du bien rassemblera ainsi toutes les collectivités territoriales concernées, les principaux acteurs et gestionnaires du bien ; ceux-ci ont signé la Charte d'engagement présente en p. 68.

Le processus d'élaboration du Plan de gestion

En cohérence avec ce qui est proposé comme valeur universelle exceptionnelle, le Plan de gestion s'attache tout particulièrement à prendre en considération les attributs matériels et immatériels du bien. Il se situe dans le prolongement de la volonté exprimée dès les lendemains de la guerre, de garder la mémoire de l'événement pour en transmettre le sens. Cette volonté de préserver l'héritage matériel et immatériel pour le transmettre aux générations futures en constitue le fil rouge.

Le travail d'élaboration du Plan de gestion a intégré les différents axes de réflexion proposés dans la Charte d'engagement sur la gestion des biens, signée le 20 septembre 2010 par l'État français et l'Association des biens français inscrits au Patrimoine mondial (ABFPM), à savoir :

- définir les acteurs locaux,
- poursuivre la connaissance du bien, dans ses dimensions matérielles et immatérielles, poursuivre la recherche dans ces domaines,
- en garder la mémoire et la partager : les savoirs, les savoir-faire,
- promouvoir la préservation du bien ou de ses éléments, définir les mesures administratives et juridiques adéquates,
- établir l'échéancier des études scientifiques ou techniques à effectuer,

- valoriser le projet dans ses dimensions de protection et de développement, le faire partager par les habitants,
- établir l'échéancier des mesures administratives et des mesures financières correspondantes aux programmes précédents,
- partager le projet dans sa dimension touristique,
- partager le projet dans des coopérations multilatérales au plan international.

En outre, *Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944* s'intègrent dans un territoire plus vaste, défini dans le dossier de demande d'inscription sous le terme de zone historique associée (ZHA), qui peut se rapporter à la notion de cadre plus large. La ZHA est effectivement proposée comme une aide à la gestion du bien. Cette dimension est particulièrement prise en considération dans le plan de gestion touristique du bien : la ZHA correspond effectivement au territoire reconnu par les acteurs touristiques depuis plusieurs années comme « espace littoral de la Bataille de Normandie ». Il s'agit de l'aire géographique majoritairement concernée par le tourisme de mémoire en Normandie. Un travail d'ampleur a été mené sur cette destination touristique depuis la signature, en 2014, d'un Contrat de destination Tourisme de mémoire en Normandie.

Le plan de gestion a été actualisé en 2024 en concertation avec l'ensemble des acteurs : de nombreux échanges et réunions thématiques ont été organisés à cette fin.



Chacun des cinq volets thématiques du plan de gestion est structuré en plusieurs orientations stratégiques et objectifs opérationnels : il comprend 33 fiches-actions.

Le plan de gestion est en outre décliné en un programme d'actions prioritaires 2025-2029, qui peut être retrouvé en p. 64.

En application des dispositions du Code du patrimoine, les collectivités territoriales et les gestionnaires concernés par le futur bien s'engagent à poursuivre ou adopter les mesures existantes ou à venir en matière de patrimoine, d'environnement et d'urbanisme, en s'assurant de leur cohérence avec les orientations de gestion du bien dans son unité, afin d'en préserver la valeur universelle exceptionnelle. En particulier, à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU), le préfet de région portera à la connaissance de l'autorité compétente les dispositions de ce présent plan de gestion. A ce titre, le plan de gestion sera arrêté par le préfet de région.

*Atelier sur le plan de préservation
du paysage le 11 juillet 2024*

© Camille Bouteiller - Région Normandie, 2024

1. Le plan de préservation du paysage

Le diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de paysage des sites du Débarquement – exercice réalisé de mai 2015 à octobre 2016, en réponse à un appel à projets proposé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) – s'est appuyé sur l'inventaire des paysages de Basse-Normandie et a permis de définir 4 séquences paysagères sur le territoire concerné, d'ouest en est :

- Les plages et marais littoraux du Plain, de Ravenoville à Sainte-Marie-du-Mont,
- Les plateaux du Bessin et les falaises verticales, de Grandcamp-Maisy à Manvieux,
- L'entre plaine de Caen et Bessin, de Tracy-sur-Mer à Graye-sur-Mer,
- La côte de Nacre, de Courseulles-sur-Mer à Ouistreham.

L'état des lieux du paysage établi dans ce cadre a fait ressortir sa singularité et sa richesse, et souligné les évolutions en cours. Ce travail a également fait émerger des valeurs paysagères communes à l'échelle du bien :

- La diversité des sites et des traces liées au Débarquement et à sa mémoire,
- La variété des reliefs et la puissance des horizons,
- La présence familière de la nature,
- La richesse patrimoniale urbaine et architecturale,
- La générosité des paysages ruraux et maritimes.

Ces valeurs font l'identité du territoire et constituent en quelque sorte son patrimoine « génétique », le fil-rouge qui a servi de base à l'élaboration d'un Plan de paysage.

En effet, à partir des nombreuses études existantes et d'un travail de terrain, les forces, les faiblesses et les dynamiques d'évolution des territoires concernés ont été synthétisées en enjeux majeurs et déclinées sous formes d'objectifs de qualité paysagère (OQP), définis par la Convention européenne du paysage comme : « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. » et retranscrits à l'article L350-1-C du code de l'Environnement : « ... désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale. »

Un plan d'actions à court, moyen et long terme a été dressé suite à la concertation locale.

L'Opération Grand Site (OGS) Normandie 44, initiée en 2002, a également grandement contribué à caractériser le paysage historique au côté des vestiges patrimoniaux. Il est fait référence à de nombreuses actions réalisées dans ce cadre.

Dans la perspective de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, le volet Paysage du plan de gestion met tout particulièrement l'accent sur le paysage historique et sur le cadre paysager servant d'écran aux attributs du bien, ce qui conduit à retenir deux orientations stratégiques majeures :

- 1° la sauvegarde du paysage historique
- 2° la préservation du cadre paysager du bien

Orientation stratégique

1.1 : Sauvegarder le paysage historique

Le paysage historique est ici entendu comme le paysage au moment de l'événement, plus particulièrement les caractéristiques paysagères ayant joué un rôle dans l'événement, et les traces de l'événement dans le paysage.

Il est fait plus particulièrement référence :

- aux caractéristiques géomorphologiques de cette partie du littoral qui ont été prises en compte par les stratégies défensive d'une part, offensive d'autre part : la présence de zones humides importantes (estuaires, marais arrière-littoraux), l'alternance de plages sableuses et de falaises, un large estran, l'existence d'un cordon dunaire, même modeste, à l'endroit de plages, l'existence d'une trame rurale essentiellement bocagère à l'exception du littoral balnéaire plus construit ;
- aux traces de l'événement dans le paysage (tranchées, brèches dans le cordon dunaire, chaussées à travers les marais et routes littorales, etc.)

4 objectifs opérationnels de gestion sont proposés :

¹ Le lien entre les composantes paysagères et les événements historiques a été particulièrement développé dans l'étude globale de l'Opération Grand Site Normandie 44 réalisée en 2004.

FICHE-ACTION N° 1.1.1***Préserver la diversité et la qualité des paysages naturels, agricoles et les paysages de l'estran***

La présence importante d'espaces naturels et agricoles remarquables est constitutive du paysage historique : vastes ouvertures sur la mer, marais rétro-littoraux, alternance de cordons dunaires et falaises, etc.

Sont concernés les plages et estrans, les cordons dunaires, les marais rétro-littoraux, les vallons et débouchés sur la mer, les falaises, coteaux et lignes de crêtes, les estuaires de l'Orne, de la Seules et de la Baie des Veys, la réserve naturelle de Beauguillot.

Nombre des espaces naturels compris dans le bien sont d'ores et déjà identifiés, protégés et gérés : protection au titre des sites², protection Natura 2000 ou zones humides Ramsar, gestion des propriétés du Conservatoire du littoral, gestion des réserves naturelles, gestion des espaces naturels sensibles, etc.

Les objectifs, principes d'action et actions prioritaires détaillés ci-après sont en cohérence avec les documents de gestion et plan d'actions déjà validés et en cours de mise en œuvre (DOCOB pour Natura 2000, plan de gestion du Conservatoire du littoral, documents de gestion des espaces naturels sensibles...).

La qualité des paysages agricoles provient aussi des structures végétales traditionnelles qui les accompagnent : maintien du bocage, ponctuations arborées, ceintures végétales autour des villages, etc. Tous ces éléments participent à la valeur du paysage historique et méritent d'être maintenus et gérés. Des outils pour préserver les structures végétales aujourd'hui fragilisées par la simplification des espaces agricoles et l'évolution des modes d'exploitation sont donc également proposés.

■ OBJECTIFS

- Préserver la diversité des espaces naturels, composantes essentielles de la qualité paysagère du bien, face aux différentes pressions anthropiques ou naturelles qui s'exercent sur eux
- Protéger les espaces agricoles les plus emblématiques et leurs structures paysagères : prairies bocagères, grandes emprises ouvertes...

■ PRINCIPES D'ACTION**Espaces naturels avec statut de protection**

- Amélioration de la transition paysagère entre espaces protégés et non-protégés

Espaces naturels non-protégés

- Identification des espaces naturels non protégés : inventaire par commune, repérage dans les documents d'urbanisme
- Identification des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme
- Renforcement des dispositions de protections réglementaires dans les SCOT et PLUi si nécessaire
- Poursuite des acquisitions foncières de protection et mise en gestion

Plages et estrans

- Accompagnement pour la gestion du multi-usages (chevaux, baigneurs, tracteurs...) et la saisonnalité du multi-usages
- Adaptation de l'accueil du tourisme mémoriel pour préserver les caractéristiques du paysage historique
- Sensibilisation des habitants et des visiteurs à l'évolution du trait de côte et aux impacts du changement climatique sur la végétation
- Prise en compte de la nidification des espèces

Fonds de vallée et marais

- Définition d'une gouvernance pour la gestion des espaces de marais (coordination assurée par le PNR)
- Préservation des prairies humides et haies bocagères
- Définition et réalisation d'un programme de travaux : entretien et limitation des boisements dans les marais, surveillance du boisement spontané, afin de préserver l'ouverture de ces espaces (coupe d'arbres situés le long des fossés, cours d'eau, itinéraires doux)
- Gestion raisonnée de l'eau dans les marais
- Mise en réseau des agriculteurs des marais qui valorisent les prairies humides
- Sensibilisation des agriculteurs à leur rôle dans la gestion des paysages, notamment humides
- Acquisition de données et diffusion de l'information concernant la valeur fourragère des prairies humides

² Comme précisé dans le dossier, sont déjà classés ou inscrits au titre des sites une partie du périmètre du bien et de sa zone tampon : Utah Beach, îles Saint-Marcouf et leur domaine public maritime, Pointe du Hoc, Omaha Beach, chaos et falaise de Marigny, site des blockhaus de Longues-sur-Mer, port d'Arromanches et les falaises, Gold Beach : coteaux et marais de Ver-sur-Mer/Meuvaines, falaises de Luc-sur-Mer.

FICHE-ACTION N° 1.1.1

... Préserver la diversité et la qualité des paysages naturels, agricoles et les paysages de l'estran

Espaces agricoles structures paysagères

- Renforcement de la protection des paysages agricoles et de leurs structures paysagères :
- En réalisant un inventaire des structures végétales existantes (bois, ripisylves, alignements, haies bocagères, arbres isolés, etc.)
- En identifiant les secteurs à protéger en priorité en concertation avec les communes : valeur patrimoniale, paysagère et agricole, espaces subissant une forte pression foncière (lisières urbaines, emprises entre espaces cultivés et naturels...)
- En protégeant les secteurs agricoles et les structures végétales dans les documents d'urbanisme
- En gérant et enrichissant les structures existantes (création de haies, bandes enherbées réglementaires au bord de l'eau...)
- Sensibilisation et communication sur l'intérêt paysager et écosystémique des structures paysagères, par exemple :
 - Campagnes de replantation participatives en lien avec les agriculteurs et les habitants
 - Mise à disposition dans les mairies de livrets pédagogiques
 - Valorisation économique des haies bocagères
 - Accompagnement technique et financier des agriculteurs pour pérenniser les structures paysagères

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Maîtrise d'ouvrage multiple, à définir selon la nature des actions

■ PARTENAIRES

Conservatoire du littoral, Conseils départementaux 14 et 50, PNR, communes et EPCI, Chambres d'agriculture

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Elaboration du nouveau plan de gestion de la réserve de Beauguillot, suite à son extension de 60 ha : révision des cheminements, de l'interprétation ; nouveau cheminement doux entre la réserve et le site d'Utah Beach
- Intégration des trames vertes et bleues, des haies bocagères dans PLUi récemment adoptés ou en cours d'adoption (ex : PLUi de la communauté de communes Baie du Cotentin en cours d'adoption, avec mise en place d'une commission Bocage)
- Renouvellement des mesures agri-environnementales pour préserver la nidification d'espèces dans les marais (sur territoire du PNR)
- Valorisation économique des haies bocagères par les réseaux de chaleur qui se mettent en place ; aides à la replantation de haies ; publication par le PNR du livret-conseil « Les essenc'ielles, Aide à l'identification et à la plantation des principales espèces du bocage »

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

Sur le territoire du PNR

- Mise en place d'un observatoire des prairies de marais (sur territoire du PNR) : en particulier, suivi de l'évolution de la salinité de l'eau dans les marais, des niveaux des nappes, de l'impact sur la flore, la productivité... pour adapter la gestion de l'eau dans les marais ainsi que les pratiques agricoles

Sur les marais arrière-littoraux du Bessin (marais de Ver-sur-Mer-Meuvaines et marais de Graye-sur-Mer) : mise en œuvre des actions du DOCOB Natura 2000, particulièrement celles en priorité 1

- Restauration/surveillance/entretien des ouvrages hydrauliques, en fonction des orientations retenues par secteur
- Gestion différenciée des saulaies
- Gestion des milieux humides herbacés d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces
- Gestion des milieux dunaires d'intérêt communautaire
- Restauration et entretien des mares favorables aux milieux aquatiques et amphibiens d'intérêt communautaire
- Veille et lutte contre les espèces invasives
- Équipements pastoraux de parcelles dans le cadre de projets de génie écologique
- Accompagnement des agriculteurs pour l'adaptation des pratiques sur les parcelles privées
- Définition de calendriers de gestion des niveaux d'eau selon les secteurs, en fonction des usages et des enjeux de patrimoine naturel
- Étude topographique, hydrographique et hydraulique
- Étude des "pratiques / usages / flux / réglementation"
- Canalisation de la fréquentation, signalétique et réglementation adaptée
- Contribution au suivi de l'effet de l'élévation du niveau de la mer sur les marais

FICHE-ACTION N° 1.1.2

Préserver les spécificités du paysage balnéaire

La trame urbaine balnéaire est également constitutive du paysage historique des Plages du Débarquement, de façon plus marquée sur la partie du bien allant d'Arromanches-les-Bains à Ouistreham.

■ OBJECTIFS

- Préserver la trame urbaine balnéaire constitutive du paysage historique

■ PRINCIPES D'ACTION

- Réalisation d'inventaires du patrimoine balnéaire
- Réflexion sur les moyens (mesures réglementaires, labels...) de protéger ce patrimoine
- Intégration du périmètre du bien dans les documents d'urbanisme
- Sensibilisation des propriétaires à ce patrimoine et à la préservation de sa qualité architecturale
- Préservation des spécificités et de la qualité urbaine dans les documents d'urbanisme
- Adoucissement du trait de côte urbain :
 - Préservation ou reconquête de surfaces perméables et plantées sur les bords de mer urbains
 - Plantation d'essences adaptées au bord de mer, recommandations d'une palette végétale

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Communes ou EPCI

■ PARTENAIRES

Région Normandie, DRAC Normandie, ABF, DREAL Normandie, DDTM, CAUE

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Inventaires patrimoniaux réalisés (Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer)
- Site Patrimonial Remarquable en cours de révision sur la commune de Bernières-sur-Mer
- SCoT de Caen Métropole : limite l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage, en fonction du contexte urbain, architectural et paysager
- Réalisation d'un cahier de préconisations pour les Plages du Débarquement
- Elaboration de trois démarches concertées Notre littoral pour demain aboutissant à la rédaction de trois stratégies locales de gestion durable de la bande côtière

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Mise en œuvre des actions définies dans les stratégies locales de gestion durable de la bande côtière : réflexion sur le front de mer de demain

FICHE-ACTION N° 1.1.3

Identifier les points de vue paysagers à préserver, particulièrement sur et depuis le paysage maritime

Le paysage des Plages du Débarquement est très majoritairement un paysage ouvert largement sur la mer et l'espace maritime, favorisé par la variété des reliefs. Les points de vue, notamment sur le paysage maritime et à partir de la mer, sont constitutifs du paysage historique. Il convient donc de porter une attention particulière à ces points de vue, aux interrelations qu'ils ont entre eux, ainsi qu'à leurs perceptions depuis l'espace maritime en lien avec les amers qui les identifient. Ces regards croisés permettent par ailleurs de donner une lecture pédagogique de la géomorphologie du territoire et de la stratégie de l'événement militaire

■ OBJECTIFS

- Préserver le paysage historique dont les points de vue sont un élément-clé
- Les partager aux habitants et aux visiteurs en proposant une lecture pédagogique, géographique et historique

■ PRINCIPES D'ACTION

- Identification des points de vue paysagers remarquables
- Report dans les documents d'urbanisme (cônes de vue) et renforcement des dispositions de protection réglementaire si nécessaire (règlement spécifique, OAP, etc.)
- Acquisitions foncières de protection et d'aménagement si nécessaire
- Intégration dans le dispositif d'interprétation du bien (fiche-action n° 3.1.2)

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien, EPCI et communes

■ PARTENAIRES

Conservatoire du littoral, PNR, DREAL Normandie, CAUE...

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Protection de certains cônes de vue dans les SCoT et PLUi (ex : SCoT du Cotentin, depuis la falaise morte d'Utah Beach)
- Identification et aménagement (observatoires) de cônes de vue sur le territoire du PNR, particulièrement sur la réserve de Beauguillot

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Identification de points de vue, notamment depuis la mer
- Intégration des points de vue dans le dispositif d'interprétation

FICHE-ACTION N° 1.1.4***Mettre en œuvre les trois stratégies locales de gestion durable de la bande côtière***

Le littoral des Plages du Débarquement, comme tout le trait de côte normand, est soumis à une dynamique qui se traduit par un recul du trait de côte général, et plus précisément par des risques d'érosion des dunes et des falaises, de submersion marine, d'inondation des zones littorales, voire d'engraissement de certaines zones du cordon dunaire.

Ces phénomènes étant amenés s'accroître dans les années à venir, sous l'influence du réchauffement climatique, la Région Normandie, en cohérence avec la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, a incité les territoires littoraux à se saisir pleinement de ces questions.

L'initiative « Notre littoral pour demain », décidée par la Région Normandie dès 2014, a permis aux territoires de prendre le temps de la réflexion et d'élaborer des stratégies sur le long terme, en association avec la population (usagers, acteurs socio-économiques, habitants, élus...), et en tenant compte du respect de l'intégrité des attributs du bien.

Le territoire des Plages du Débarquement est couvert par 3 stratégies locales de gestion durable de la bande côtière. Récemment adoptées, elles font maintenant l'objet d'une mise en œuvre progressive.

■ OBJECTIFS

- Tendre vers un littoral résilient alliant 3 modes de gestion en fonction des configurations territoriales : protection / laisser-faire / adaptation voire recomposition
- Contenir les phénomènes d'érosion littorale par une gestion de confortement des dunes et du cordon dunaire dans leur dynamique naturelle
- S'adapter aux évolutions prévisibles de recul du trait de côte, aux risques liés à la submersion marine l'effet de l'élévation du niveau de la mer sur les marais

■ PRINCIPES D'ACTION

Effondrement de falaise (Pointe du Hoc, Longues-sur-Mer, cap Manvieux, falaise est d'Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Lion-sur-mer)

- Mise en recul du sentier du littoral
- Recul des parcelles agricoles pour reconstituer une épaisseur d'espaces naturels et la continuité du sentier du littoral
- Remise en herbe des parcelles en bordure de falaise
- Accessibilité aux points de vue par la création de cheminements en perpendiculaire à la ligne de crête
- Interdiction d'accès à certains blockhaus situés au droit de la falaise ; adaptation de l'accueil du public et de la scénographie
- Relocalisation d'infrastructures (ex : campings)

Erosion des dunes (Gold Beach, Utah Beach (musée), Omaha Beach (sous le cimetière américain), côte d'Arromanches-les-Bains à Courseulles-sur-Mer)

- Mise en place de techniques alternatives ou complémentaires au génie civil pour la gestion des risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine : rechargement de plages, drainage de plages, structures en géotextile, etc.
- Fixation des dunes par de la végétation (oyats) et mise en place de ganivelles pour le rechargement des dunes (piégeage du sable)
- Guidage des cheminements par des ganivelles, platelages en bois, fils métalliques...
- Organisation des points de franchissement dans les dunes pour accéder à la plage (brèches, couloirs)
- Sensibilisation des particuliers implantés sur le littoral à l'utilisation des techniques alternatives de gestion de l'érosion du trait de côte
- Mise en place de limites pour le pâturage des dunes vives
- Identification des parcelles concernées par les pratiques agricoles les plus intensives
- Soutien aux agriculteurs pour l'extensification du pâturage
- Amélioration des modes d'affouragement (surpâturage)
- Diminution des pressions de pâturage hivernal

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Communes et EPCI

■ PARTENAIRES

Région Normandie, services de l'Etat, Conservatoire du littoral, propriétaires et gestionnaires des sites concernés, ROL (Réseau d'observation du littoral Normandie Hauts-de-France)

...

FICHE-ACTION N° 1.1.4

... Mettre en œuvre les trois stratégies locales de gestion durable de la bande côtière

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Réalisation de diagnostics territoriaux à partir des études récentes complétées par les données du ROL (Réseau d'Observation du Littoral Normandie Hauts-de-France)
- Formation des élus
- Sensibilisation des habitants
- Concertation avec l'ensemble des parties prenantes notamment sur les modes de gestion possibles
- Elaboration de 3 stratégies locales de gestion durable de la bande côtière, particulièrement sur les secteurs les plus vulnérables
- Préconisations intégrées dans les plans de gestion du Conservatoire du littoral
- Entretien et gestion souple du trait de côte au droit du musée d'Utah Beach : protection des dunes contre l'érosion par la plantation d'oyats, la mise en place de ganivelles et un rechargement massif en sable - tout en préparant les actions d'adaptation et de relocalisation prévues sur la zone pour retrouver un paysage et un fonctionnement naturel sur le littoral et ses dunes
- 2021-2024, sur le périmètre de Caen-la-Mer (de Lion-sur-Mer à Ouistreham) : réalisation d'importants travaux de réhabilitation des ouvrages de protection du littoral : 6 anciens épis ont été démontés pour des raisons de sécurité et 58 épis et autres ouvrages ont été, réparés, consolidés voire créés.
- 2022 : réhabilitation de la dune à Colleville-Montgomery : travaux de ré-ensablement de la dune et de plantation d'oyats ; installation d'une protection supplémentaire sous forme de fascines, ouvrages constitués de poteaux et de branches de saule tressées pour laisser le temps aux végétaux de se développer et d'empêcher le piétinement de ces derniers. Depuis ces travaux, une évolution positive du niveau de sable a été observé ainsi que le bon enracinement des oyats et le développement spontané d'Euphorbes et betteraves de mer.

ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

Baie du Cotentin

3 actions d'ingénierie prioritaires :

- Identification des besoins et des zones de repli pour les secteurs soumis aux risques liés à l'eau en 2060 (périmètre : côte est du Cotentin)
- Redessiner le nouvel espace pour le futur bord de mer (périmètre : Utah Beach en remontant vers Saint-Vaast-la-Hougue jusqu'à Morsalines)
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la recomposition du site mémoriel d'Utah Beach face aux risques littoraux à Sainte-Marie-du-Mont

Bessin :

Pour le secteur d'Omaha

- Entretien des ouvrages de protection du trait de côte sans rehausse des niveaux de protection et mise en place d'un aménagement résilient du front de mer face aux franchissements des paquets de mer (gestion des écoulements, protection rapprochée des bâtiments exposés...) afin de préserver l'attractivité touristique
- Recomposition progressive de quelques parcelles des zones les plus basses

Pour le secteur d'Aure-sur-Mer à Arromanches

- A Longues-sur-Mer, Tracy-sur-Mer et à Arromanches : face au recul des falaises, laisser-faire et anticipation d'une recomposition des équipements
- Enjeu patrimonial sur la batterie de Longues-sur-Mer
- Dans le bourg d'Arromanches/Tracy : maintien des ouvrages existants sans les réhausser et mise en place d'un aménagement résilient face aux paquets de mer

Pour le secteur de Saint-Côme-de-Fresné à Graye-sur-Mer

- Recomposition des fronts de mer de Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles et Ver-sur-Mer pour se donner des marges de manœuvre spatiales et préserver l'attractivité touristique, tout en réduisant les risques pour les biens et les personnes
- Résidence d'architecture à Saint-Côme-de-Fresné et Asnelles (avec Territoires Pionniers)
- Accompagnement d'une transformation d'un milieu de qualité des marais de Meuvaines, Ver-sur-Mer et Graye-sur-Mer en adaptant les usages associés, voire en relocalisant certains équipements

...

FICHE-ACTION N° 1.1.4

... Mettre en œuvre les trois stratégies locales de gestion durable de la bande côtière

A court terme, il pourrait s'agir :

- D'intégrer la stratégie dans les documents de planification (SCoT et PLUi) en la précisant notamment par l'élaboration des cartes de recul du trait de côte pour les communes concernées ;
- De poursuivre la concertation en mettant en place des outils de sensibilisation à l'échelle des secteurs les plus exposés ;
- De travailler sur les outils de gestion de crise (plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde, alerte submersion) dans le cadre de la compétence GEMAPI mutualisée ;
- D'œuvrer à la poursuite d'une action commune et coordonnée à l'échelle Bessin.

Côte de Nacre :

- Etude d'analyse structurelle des digues existantes sur les 7 km de Courseulles-sur-Mer à Luc-sur-Mer (communauté de communes Cœur de Nacre) dans l'objectif d'obtenir un plan de gestion et de maintenance des digues sur les 15 ans à venir
- Etude hydro-sédimentaire sur les épis présents sur le territoire de communauté de communes Cœur de Nacre afin de définir un plan de conservation et/ou de dépôt de ces épis.
- Réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité pour l'adaptation et la relocalisation des campings littoraux et arrière-littoraux les plus exposés au recul du trait de côte et à l'élévation du niveau de la mer (périmètre d'étude = Caen-la-Mer)
- Programme pour requalifier les espaces à la Pointe du Siège (Ouistreham, en limite de zone tampon) : déplacement de stationnements et voies de circulation, renaturation

Orientation stratégique

1.2 Préserver le cadre paysager du bien

Cette deuxième orientation stratégique vise plus particulièrement à sauvegarder ce qui sert d'écrin aux attributs du bien et qui constitue l'identité du paysage des Plages du Débarquement, l'esprit de ces lieux d'un point de vue paysager.

3 objectifs opérationnels de gestion sont proposés :

FICHE-ACTION N° 1.2.1

Poursuivre la requalification paysagère des sites historiques et de leurs abords

La revalorisation paysagère des sites historiques du bien et de leurs abords est un travail déjà bien engagé, suite à l'accompagnement assuré notamment dans le cadre de l'Opération Grand Site Normandie 44 et des projets de requalification en site classé et/ou inscrit.

■ OBJECTIFS

- Améliorer la qualité paysagère des sites historiques, plus particulièrement au regard des équipements et aménagements touristiques
- Proposer des aménagements touristiques plus légers et compatibles avec l'environnement naturel, offrir des espaces respectant l'esprit des lieux
- Requalifier l'accueil des visiteurs en conformité avec l'esprit des lieux
- Limiter la présence de la voiture, valoriser la place du piéton et du cycliste

■ PRINCIPES D'ACTION

- Définition de la capacité d'accueil des sites (tous publics confondus : visiteurs, touristes balnéaires, sportifs)
- Adaptation des aménagements et/ou équipements aux spécificités géomorphologiques, paysagères et historiques des sites
- Attention portée à l'insertion paysagère de tout nouvel équipement ou d'un équipement existant à l'occasion de sa modernisation, qu'il se situe dans un site protégé ou pas :
 - Limitation de l'emprise de tout nouvel aménagement, notamment des surfaces imperméables
- Attention portée à la requalification des abords des sites :
 - Utilisation de matériaux de préférence locaux et de teintes adaptés aux sites etc.
 - Mise en place de mobilier et signalétique sobres et discrets, en les limitant au strict nécessaire, en les regroupant avec ceux des autres gestionnaires des sites et en les traitant en harmonie à l'échelle du territoire (cf. cahier de préconisations paysagères pour les Plages du Débarquement)
- Poursuite de la requalification des aires de stationnement :
 - Réflexion à mener conjointement à plusieurs échelles et en lien avec les gestionnaires (propriétaires, Conservatoire du littoral, Départements, PNR, État)
 - Attention à trouver des points d'ancrage communs à plusieurs usages
 - Intégration dans le cadre paysager rapproché comme plus éloigné
 - Traitement des limites végétales avec des essences locales
 - Perméabilité des sols et gestion de l'eau de ruissellement
 - Soins apportés aux déplacements à pied à l'intérieur des aires de stationnement
- Réflexion sur une route du paysage intégrant les portes d'entrée et les seuils du territoire

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Communes et EPCI, propriétaires et gestionnaires des sites concernés (Conservatoire du littoral, ABMC...), Région Normandie ou future structure de gouvernance du bien

■ PARTENAIRES

DDTM 14 et 50, DRAC Normandie, DREAL Normandie, CAUE

...

FICHE-ACTION N° 1.2.1**... Poursuivre la requalification paysagère des sites historiques et de leurs abords****■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES**

La mise en place de l'OGS Normandie 44 en 2002 a permis d'entreprendre une première grande série de travaux sur les sites historiques (Pointe du Hoc, Omaha Beach), notamment la reconfiguration des aires d'accueil.

En 2017, la Région a souhaité inciter les collectivités à mettre en œuvre des mesures de requalification des sites à proximité des Plages du Débarquement en les accompagnant. Un dispositif financier de près de 5 millions d'euros a été mis en place, afin d'accompagner les projets de requalification. Cet accompagnement n'était pas seulement financier mais aussi technique. La Région a en effet mis à disposition, outre le plan de paysage et le plan de gestion 2018, des conseils techniques aux porteurs sur la valorisation paysagère des sites en lien avec les services de l'Etat (Inspectrice des Sites de la DREAL et Architecte des Bâtiments de France de la DRAC). Les avant-projets ont été étudiés et orientés pour respecter au mieux la valeur exceptionnelle de ses sites, et tendre vers une amélioration paysagère et architecturale.

Les investissements réalisés dans le cadre de ce dispositif sont les suivants :

- mise en place d'une promenade de la paix sur Sword Beach à Ouistreham,
- réaménagement de la place du Débarquement à Colleville-Montgomery,
- aménagement du centre-bourg de Lion-sur-Mer (rue Marcotte, stationnement et aire de camping-cars),
- aménagement du front de mer à Luc-sur-Mer (square Gordon Hemming et place du Petit Enfer),
- aménagement d'une aire d'accueil touristique et mémorielle à Bernières-sur-Mer,
- requalification de la place Winston Churchill de Ver-sur-Mer,
- requalification de la traversée du bourg d'Asnelles,
- requalification de l'accueil des visiteurs sur le site de la batterie de Longues-sur-Mer (recul du stationnement, fermeture d'une route, nouveau bâtiment d'accueil, nouveau circuit d'interprétation, renaturation des anciennes aires de stationnement).

D'autres investissements récents (2023-2024) sont à souligner : réaménagements des abords du musée du Débarquement à Arromanches-les-Bains, rond-point d'arrivée sur le site de la Pointe du Hoc, etc.

Par ailleurs, le développement de la Vélomaritime et de boucles cyclo-pédestres sur le littoral des Plages du Débarquement (p.ex. sur le territoire de Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery et Ouistreham) s'est traduit par de nombreux travaux d'aménagement.

À noter : la réalisation, en 2019, d'un cahier de préconisations paysagères pour les Plages du Débarquement

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Requalification de l'esplanade des Braves à Saint-Laurent-sur-Mer et du front de mer d'Omaha Beach, conjointement à une réflexion sur la question des aires de stationnement à l'échelle globale du site historique d'Omaha Beach, intégrant les questions spécifiques d'accueil des bus, camping-cars, dépose-minute et stationnement de déstassement
- Mise en place d'un groupe de travail sur les concepts de « route du paysage » et de « véloroute du paysage »

FICHE-ACTION N° 1.2.2

Poursuivre la requalification paysagère du cadre

S'agissant plus largement du cadre, il s'agit de s'inscrire dans la continuité des efforts menés depuis plusieurs années pour des aménagements publics de qualité.

■ OBJECTIFS

- poursuivre la mise en valeur des espaces publics
- favoriser les espaces de nature en milieu urbain ou semi-urbain (y compris littoral balnéaire)
- maintenir les coupures d'urbanisation
- améliorer l'interface entre ensembles bâtis et espaces naturels ou agricoles

■ PRINCIPES D'ACTION

Ceintures végétales des bourgs

- Maintien et création d'espaces tampons plantés entre villages et grandes cultures :
 - En réservant des espaces non constructibles en limite d'urbanisation
 - En programmant dans ces espaces des équipements à destination des habitants (jardins publics, promenades, jeux, espaces publics jardinés à vocation sociale et pédagogique...)
 - En renforçant les structures agricoles et rurales existantes (chemins, vergers familiaux, haies bocagères, maraîchage, fermes équestres...)
 - En plantant la lisière avec un choix d'espèces majoritairement locales (haies composées d'espèces indigènes favorables à la richesse de l'avifaune, arbres fruitiers...)

Paysage agricole

- Réintroduction ponctuelle de l'arbre dans les espaces ouverts cultivés (arbres isolés, alignements, haies arbustives, bosquets, sur les bandes enherbées, etc.) :
 - En sélectionnant des secteurs clés, notamment en limite de parcelles, le long des itinéraires de randonnée, etc.
 - En sensibilisant les propriétaires et exploitants des parcelles privées concernées
 - En constituant des lisières végétales (arbres, haies, etc.) d'essences adaptées au contexte rural aux abords des bâtiments agricoles, des hameaux, des villages, des quartiers...

Coupures d'urbanisation

- Protection dans les SCoT, PLUi
- Acquisition d'emprises si nécessaires
- Mise en valeur paysagère et écologique

Espaces publics

- Conception d'espaces publics durables et économes :
 - En limitant les surfaces imperméables
 - En gérant les eaux par des techniques alternatives
 - En développant les surfaces plantées
 - En choisissant des espèces variées faisant une place à la végétation locale et d'espèces complémentaires (couvre-sols, graminées...) résistantes à la sécheresse et adaptées au bord de mer le cas échéant
 - En intégrant la gestion différenciée, en mettant en valeur les espaces en prairie gérés par la fauche et en faisant une utilisation raisonnée des surfaces enherbées tondues
 - En limitant le mobilier urbain et la signalétique
 - En diminuant l'éclairage public la nuit
- Conception d'espaces publics en faveur des circulations douces : réduction des largeurs de chaussée de roulement, maîtrise de la place de la voiture, limitation des dispositifs à caractère routier et intégration harmonieuse des équipements techniques
- Actions complémentaires d'effacement de réseaux
- Résorption des points noirs liés à la signalétique et aux dispositifs publicitaires
- Sensibilisation des élus, des habitants (en résidence principale et en résidence secondaire), des visiteurs au paysage (par le biais de l'Observatoire Photographique des Paysages des Plages du Débarquement, etc.)

■ OPÉRATEURS/PILOTES

communes et EPCI, Région Normandie ou structure de gouvernance du bien

...

FICHE-ACTION N° 1.2.2*... Poursuivre la requalification paysagère du cadre***■ PARTENAIRES**

DDTM 14 et 50, DREAL Normandie, CAUE, PNR

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Effacements de réseaux (ex : commune de Vierville-sur-Mer)
- Réalisation d'ateliers du paysage et d'un cahier de préconisations des Plages du Débarquement (2019)
- Projet de requalification du cœur de bourg de Colleville-sur-Mer (traversée RD514) – en cours d'étude

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Conception et réalisation d'actions de sensibilisation au paysage à partir des premiers résultats de l'Observatoire Photographique des Paysages des Plages du Débarquement (cf. fiche-action dans dispositif de suivi)

FICHE-ACTION N° 1.2.3*Définir une ou des aires de sensibilité paysagère et patrimoniale*

Il est proposé d'aller plus loin dans la préservation paysagère du bien en définissant une ou des aires de sensibilité paysagère et patrimoniale à l'échelle de la ZHA.

■ OBJECTIFS

- préserver l'environnement étendu du bien (notion de cadre plus large) car il participe à l'esprit des lieux et contribue à la signification du bien d'un point de vue paysager, historique et patrimonial

■ PRINCIPES D'ACTION

- Identification des marqueurs essentiels du paysage
- Lecture paysagère du bien faisant l'objet de l'inscription (notamment relations entre les éléments bâtis des systèmes défensif et offensif d'une part, et le paysage d'autre part, mais également lecture du paysage depuis la mer et identification des points de repère, ou amers, donnés aux soldats alliés pour débarquer)
- Identification de ce qui pourrait impacter visuellement le bien et prenant en compte les éléments topographiques, les hauteurs fictives des installations et leurs interrelations
- À partir de ce travail préalable, définition d'une ou de plusieurs aires de sensibilité paysagère et patrimoniale sous forme cartographique

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien

■ PARTENAIRES

DREAL Normandie, DRAC Normandie, SCoT, EPCI

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Mise en place d'un groupe de travail pour définir les modalités de mise en œuvre de la fiche-action
- Elaboration d'une ou de plusieurs aires de sensibilité paysagère et patrimoniale du bien

2. Le plan de conservation du patrimoine historique et culturel

Pour l'ensemble des éléments patrimoniaux identifiés comme supports de la VUE, les mêmes axes de gestion sont proposés et adaptés à chaque type d'attributs :

- protéger
- préserver
- sécuriser
- sauvegarder par l'étude
- partager la connaissance
- développer les coopérations internationales

Orientation stratégique

2.1 Protéger et préserver les éléments patrimoniaux terrestres du bien

4 objectifs opérationnels de gestion sont proposés :

FICHE-ACTION N° 2.1.1

Parfaire la connaissance des vestiges terrestres

Un Programme collectif de recherche (PCR) sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale est mené depuis 2015 par la DRAC de Normandie, l'Université de Caen-Normandie (CRHQ) et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), avec le soutien de plusieurs collectivités locales, dont la Région Normandie et les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Il a permis de conforter très largement la connaissance des vestiges, que ce soient ceux du système défensif allemand ou ceux, beaucoup moins nombreux, de l'offensive alliée.

Cette démarche se place à deux niveaux complémentaires : mettre en œuvre les moyens d'une connaissance de ce type de vestiges de façon à mieux les protéger et promouvoir une archéologie naissante, permettant de faire émerger de nouvelles problématiques et une documentation complémentaire aux sources historiques.

Il s'agit d'inventorier et cartographier de manière exhaustive les vestiges de la Seconde Guerre mondiale en Normandie, aussi bien sur les vestiges liés à l'Occupation que sur les vestiges alliés ou les traces et aménagements témoignant du vécu du conflit par les victimes civiles, de recenser les éléments apparents, enfouis ou disparus, sans se limiter aux seules élévations. Ce recensement unique en France permet de produire un outil de gestion unique pour les acteurs du patrimoine et les archéologues.

La méthodologie de ce travail se veut pluridisciplinaire en empruntant autant à l'archéologie qu'à l'histoire ou à la géographie. Après quelques années de relevés, cet inventaire permet de dégager les thématiques et les questionnements qui émergent au gré des prospections : l'organisation militaire et la typologie des vestiges, l'appréhension du « Mur de l'Atlantique » dans sa complexité et dans sa large répartition géographique, les expressions graphiques en temps de guerre, les infrastructures alliées, la vie quotidienne des soldats et des populations civiles, la transformation des paysages de guerre, leur chronologie et leur patrimonialisation.

Cet inventaire permet pour la première fois d'avoir une image objective de la répartition de ces éléments très nombreux, mais finalement construits pendant une période très courte. Quasiment au terme de ce travail 900 sites sont décomptés sur le territoire de l'ex-Basse-Normandie, pour un nombre de près de 8000 éléments caractérisés.

Décrire :

Prendre comme objet d'étude les vestiges de la Seconde Guerre mondiale implique de pénétrer sur un terrain où aucun vocabulaire normalisé n'existait, seul celui de la « Bunker Archéologie » prévalant en utilisant les codifications standard des différents armées belligérantes. La construction d'un thésaurus et d'un glossaire des descripteurs a donc été un préalable nécessaire. Il est aujourd'hui le seul disponible en France, même s'il pourra nécessiter des adaptations ou des corrections.

...

FICHE-ACTION N° 2.1.1

*... Parfaire la connaissance des vestiges terrestres***Cartographier :**

Face à la multitude, l'outil SIG apparaît aujourd'hui comme l'outil adapté pour un tel travail de prospection à large échelle. Il permet d'intégrer les données des photographies aériennes anciennes et facilite la lecture des sites en partie détruits. Pour ce qui concerne les bois et forêts, largement occupés pendant la Seconde Guerre mondiale, la couverture Lidar apporte une aide précieuse.

Les applications d'une telle cartographie sont multiples : en premier lieu comprendre le fait militaire et confronter les sources historiques avec les données spatiales obtenues ; en second lieu, caractériser ce type de patrimoine dans ses multiples dimensions : état de conservation, répartition géographique, origine des destructions, réutilisations...

Le SIG permet enfin d'intégrer les servitudes environnementales et les zonages patrimoniaux, pour guider les stratégies de protection.

Diffuser :

Dans le cadre d'une collaboration entre la DRAC et le pôle numérique de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de l'université de Caen, un nouvel outil de saisie et de consultation (dénommé base « VESTIGES ») vient d'être achevé (fin 2024). Celui-ci comporte une cartographie dynamique associée à des fiches d'inventaire concernant aussi bien les sites que chaque élément constituant un site. L'outil de consultation vise à proposer cette documentation à un public large. Toutes les données recueillies sont néanmoins sensibles et susceptibles d'attirer un public mal intentionné (fouilleurs clandestins, utilisateurs de détecteurs de métaux, parfois collectionneurs) : c'est pourquoi la totalité des informations n'est accessible qu'à un public de chercheurs, tandis que certains éléments particulièrement fragiles ou menacés (éléments avec fresques ou mobilier de second œuvre par exemple) n'apparaîtront pas dans la base grand public.

Les données de l'inventaire sont accessibles sur le site : <https://mrsh.unicaen.fr/vestigessnormandie/>

Le projet de mettre en place une application en ligne est justifié par l'impossibilité de conserver à long terme les données avec les outils informatiques traditionnels. La mise en place de solutions informatiques interopérables répond enfin aux objectifs de l'Open Science. Le bénéfice tiré de cette collaboration sera l'obtention d'une application gratuite qui pourra être transposée à d'autres projets d'inventaire du même type pour d'autres équipes qui pourront faire évoluer l'outil selon leurs besoins.

Ce travail participe au suivi de l'état de conservation des vestiges, et contribue à proposer des mesures de protection patrimoniales, nouvelles ou complémentaires au regard de celles déjà existantes.

Dans le périmètre du bien, la station radar d'Arromanches-les-Bains (inscription par arrêté du 27 avril 1998), la batterie de défense de plage d'Asnelles (inscription par arrêté du 10 novembre 1992) et le poste de commandement de tir ainsi que les quatre casemates de la batterie de Longues-sur-Mer (classement du 25 octobre 2001) sont d'ores et déjà protégés au titre des Monuments historiques. Conformément à la doctrine en vigueur dans les années 1990, les protections Monuments historiques portent sur les ouvrages principaux, pris individuellement : il n'y a pas eu d'approche globale, effectuée à l'échelle d'un site. L'un des objectifs du PCR, qui a l'originalité d'aborder ce patrimoine dans sa globalité et sa complexité, est de permettre une révision des protections existantes tenant compte plus largement de l'organisation par site dont relève chacun des éléments pris individuellement. En effet, les protections du patrimoine de la Seconde Guerre mondiale prises au titre de l'archéologie sont plus récentes et témoignent de l'évolution du regard porté sur ces vestiges. Dans le périmètre du bien, de la zone tampon et de la zone historique associée (ZHA), seule la station radar de Douvres-la-Délivrande, située dans la ZHA, inscrite au titre des Monuments historiques par un arrêté du 10 juin 2014, bénéficie d'une protection englobant les vestiges archéologiques.

Le PCR se veut également un outil au service des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs politiques d'urbanisme et de développement touristique, leur permettant de se réapproprier et de valoriser ce patrimoine.

■ OBJECTIFS

- parfaire la connaissance de l'ensemble des vestiges
- développer la recherche archéologique sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale en encourageant l'intégration des vestiges de la Seconde Guerre mondiale dans le champ de l'archéologie
- sauvegarder par l'étude

...

FICHE-ACTION N° 2.1.1

... Parfaire la connaissance des vestiges terrestres

■ PRINCIPES D'ACTION

- Finalisation du travail d'inventaire (base de données couplée à un SIG) et restitution de la connaissance
- Poursuite de la recherche archéologique sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale : édition de prescriptions de fouille préventive et promotion des projets de recherche programmée ; diffusion des résultats ; définition des problématiques propres à cette archéologie complémentaire de la démarche historique
- Encadrement de manière raisonnée les procédures de tri-sélection des mobiliers, lors des chantiers de fouilles archéologiques, par l'élaboration d'une charte de gestion des mobiliers de la Seconde Guerre mondiale issus des fouilles archéologiques

■ OPÉRATEURS/PILOTES

DRAC Normandie

■ PARTENAIRES

Région Normandie, Conseils Départementaux du Calvados et de la Manche, Université de Caen, opérateurs d'archéologie préventive (INRAP, service d'archéologie du département du Calvados), Drassm, Conservatoire du littoral, La Fabrique de Patrimoines en Normandie, musées, communes et EPCI

■ EXEMPLES D' ACTIONS RÉALISÉES

- Programme Collectif de Recherche sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale en Normandie engagé depuis 2015 : Les travaux engagés en premier lieu ont été consacrés à la mise en place de la méthodologie et au dépouillement des sources documentaires. À cet effet, une base de données couplée à un SIG a été mise en place. Cet outil a nécessité l'élaboration d'un thésaurus des termes propres à ce type de patrimoine, outil qui n'existait pas auparavant et qui pourra constituer à l'avenir une référence nationale. Les missions de terrain (autorisation d'accès aux terrains, contacts avec les élus, relevés topographiques, constat sur l'état de conservation des ouvrages, photographies, etc.) se sont poursuivies sans interruption jusqu'à l'automne 2024, alliant une approche par secteur géographique et par thématique. Le périmètre du bien et de sa zone tampon sont intégralement couverts par cet inventaire.
- L'émergence de l'archéologie sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale en Normandie a progressivement débuté dans les années 2000 par un enregistrement des structures et mobiliers appartenant à cette période, notamment dans les rapports de diagnostic archéologique.
La première fouille préventive concernant la Seconde Guerre mondiale n'a eu lieu qu'en 2009 sur l'emprise d'un camp de prisonniers allemands dans la commune de La Glacière (Manche), date à partir de laquelle les interventions n'ont jamais cessé. La première fouille programmée n'a eu lieu qu'en 2018.
Les types de sites pris en compte sont variés : sites logistiques, batterie d'artillerie, refuges des populations civiles... L'archéologie produit toutefois une documentation inédite sur des installations légères et dont ne subsiste aucun vestige en élévation (en particulier batteries de campagne, sépultures de guerre, batteries de Flak, sites de détention), offrant ainsi un complément précieux à l'inventaire des vestiges encore visibles dans le paysage.
Les réflexions méthodologiques sur cette discipline émergente ont pu être diffusées en 2024 grâce à l'édition des actes d'un colloque qui s'est tenu à Verdun et à Caen (en 2018 et 2019) et qui était consacré à l'archéologie des conflits contemporains.
Archéologie des conflits contemporains, Méthodes, apports et enjeux d'une archéologie en construction - Actes des colloques de Verdun et Caen (2018 et 2019), sous la direction de Cyrille Billard, Vincent Carpentier, Stéphanie Jacquemot, Michaël Landolt, Jean-Pierre Legendre et Cyril Marcigny, Supplément n°13 à la Revue Archéologique de l'Ouest, 511 p.
Différents sites dans le périmètre du bien ont fait récemment l'objet de recherches archéologiques comme à Courseules-sur-Mer, Langrune-sur-Mer ou encore à la Pointe du Hoc, à l'occasion ou en prévision de projets d'aménagements
- Le développement de l'archéologie sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale a induit le prélèvement de nouveaux types de mobiliers ainsi que des questions autour de leur gestion. En effet, ces vestiges sont omniprésents et résultent souvent d'une production en masse. Ces biens archéologiques mobiliers posent également des problèmes de conservation, car ils sont notamment dégradés par leur séjour dans le sol alors que les musées regorgent souvent d'objets intacts du même type. Des décisions sont à prendre dès la phase terrain

...

FICHE-ACTION N° 2.1.1**... Parfaire la connaissance des vestiges terrestres**

pour assurer un tri raisonné et pertinent. Ils posent enfin des questions d'exposition à des risques, ainsi que des problèmes déontologiques dans la mesure où certains objets sont utiles à l'identification des corps de soldats, tandis que d'autres ont une valeur marchande importante souvent sans commune mesure avec leur valeur scientifique

En 2020, a été mis en place un groupe de travail dans lequel étaient représentés la DRAC (archéologie et conseillère musées), les opérateurs d'archéologie préventive et les musées. Une première version d'une charte commune a été rédigée (mais non publiée) et pourra encore évoluer.

Les réflexions de ce groupe de travail permettent d'identifier 5 catégories de mobilier selon leur nature et les traitements particuliers qu'elles imposent :

- Les vestiges utiles à l'identification des victimes, dont les ossements humains : ces vestiges doivent être adressés après étude aux services compétents en charge de l'identification des victimes de guerre. Ils n'ont pas lieu d'être conservés dans des dépôts archéologiques ou CCE ;
- L'armement et les vestiges dangereux : les munitions actives n'ont pas à être conservées, ni même déplacées dans un dépôt archéologique ou un CCE. Il en est de même de l'armement. Leur découverte impose une déclaration auprès du service habilité. Leur transport et leur stockage sont soumis à des règles strictes et à dérogation préfectorale ;
- Les vestiges standard (production industrielle) : ils sont les plus nombreux et ne présentent pas d'intérêt à être conservés en totalité, sauf dans le cadre d'un projet muséographique particulier. Un simple échantillonnage suffira si ces objets sont mal représentés dans les collections existantes. Le mobilier non conservé doit toutefois faire l'objet d'un enregistrement in situ ;
- Les vestiges à intérêt mémoriel ou à intérêt muséographique strict : un objet sans contexte peut présenter par lui-même une force émotionnelle qui servira le travail de mémoire ou un discours muséographique (par exemple, les objets provenant des remblais issus des bombardements d'habitations civiles). Cette catégorie sera donc constituée préférentiellement d'objets sélectionnés en étroite relation avec les responsables de musées ;
- Les vestiges illustrant une problématique et faisant office de « preuve » : Il en est ainsi de vestiges artisanaux ou à la fonction détournée illustrant une production non documentée par les sources, ou d'autres objets qui vont illustrer des problématiques émergentes offrant un complément documentaire précieux aux sources historiques (les pratiques funéraires en temps de guerre, le quotidien du soldat et ses expressions graphiques, les conditions de vie dans les espaces d'internement, le champ de bataille et son histoire durant le conflit, les adaptations/évolutions techniques et architecturales...).

Conserver, sélectionner, éliminer

L'ensemble des objets provenant d'une fouille archéologique ne peut être conservé. Il est toutefois convenu que les mobiliers non conservés et relevant des 3 premières catégories, qu'ils soient éliminés, laissés sur site ou cédés à un service compétent (pour déminage ou identification des restes), doivent faire l'objet d'une liste sommaire hors inventaire.

La DRAC communique la liste des structures d'accueil, le plus souvent ayant le statut de musées de France qui pourront les accompagner dans ce travail de tri/sélection. Ainsi, un cahier des charges d'une opération de fouille préventive sur des vestiges de la Seconde guerre mondiale pourra intégrer l'intervention d'un musée.

La procédure d'élimination de certains mobiliers est également discutée dans cette charte.

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- En 2025, édition d'un rapport de synthèse des travaux du programme de recherche et d'un ouvrage plus grand public
- Finalisation et mise en œuvre de la charte sur les mobiliers issus des fouilles archéologiques

FICHE-ACTION N° 2.1.2

Protéger les vestiges et encadrer les interventions sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale

■ OBJECTIFS

- augmenter le niveau de protection des sites de la Seconde Guerre mondiale les plus emblématiques
- assurer une mission de conseil et de suivi auprès des propriétaires (publics ou privés) de vestiges, des collectivités et plus généralement des acteurs du patrimoine afin de les sensibiliser à la gestion de ce patrimoine et de réduire ainsi les usages et les pratiques dégradants sur les éléments patrimoniaux
- préserver le potentiel archéologique des sites pour les générations futures en luttant contre le pillage, les prélèvements d'objets et les dégradations
- promouvoir une meilleure connaissance des outils réglementaires de protection et une diffusion de bonnes pratiques

■ PRINCIPES D'ACTION

- mise en place d'une politique raisonnée de protection des vestiges de la Seconde Guerre mondiale en élaborant des dossiers documentaires sur les sites à protéger, informant les propriétaires et les communes concernées, organisant et programmant des séances thématiques de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
- élaboration d'un guide pratique de conseils pour la gestion des vestiges de la Seconde Guerre mondiale afin de sensibiliser et accompagner les gestionnaires et propriétaires - législation en vigueur (notamment concernant les fouilles archéologiques et les prélèvements d'objets), question des mobiliers, question des acteurs à mobiliser en cas de besoin d'expertise, valorisation etc.
- formation et sensibilisation sur ces questions et sur la législation française en vigueur car le pillage des sites reste une préoccupation importante quant à leur conservation
- participation à des échanges de bonnes pratiques de protection, de gestion et de valorisation à l'échelle nationale et européenne (particulièrement s'agissant des vestiges du Mur de l'Atlantique)

■ OPÉRATEURS/PILOTES

DRAC Normandie

■ PARTENAIRES

Région Normandie, Conseils Départementaux du Calvados et de la Manche, Université de Caen, INRAP, Drassm, Conservatoire du littoral, communes, La Fabrique de Patrimoines en Normandie, Gendarmerie Nationale

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- La sélection des sites les plus remarquables et susceptibles d'obtenir cette protection au titre des Monuments Historiques passe nécessairement par une réflexion scientifique destinée à établir à la fois la stratégie globale de protection et les critères de sélection au travers de différents critères : intérêt historique, archéologique, architectural, technique, paysager ; critères d'authenticité, de rareté, d'intégrité ; conservation du mobilier ; état de conservation. La méthode qui a présidé à cette sélection résulte pleinement de l'inventaire des vestiges et consiste à couvrir de manière représentative la diversité des ouvrages. De plus, comme cela avait été le cas en 2014 pour la station-radar de Douvres-la-Délivrande, elle s'appuie sur le choix majeur de prendre en compte, lorsque cela paraît réalisable, l'intégralité des éléments d'un même ensemble pour ne pas compromettre sa cohérence historique.
Cette sélection a abouti à une liste de sites représentant les différentes typologies en présence : poste de commandement, point d'appui, poste de direction de tir, batterie côtière, mur anti-char, base lourde V1, base légère V1, site de maintenance ou site logistique, station radioélectrique. Cette phase du travail a commencé en 2021 et une première Commission régionale du patrimoine et de l'architecture thématique a eu lieu en novembre 2023 : celle-ci a permis d'examiner 21 dossiers provenant exclusivement du département de la Manche.
Procédure d'inscription des batteries de Crisbecq et d'Azeville (ZHA) au titre des Monuments historiques en cours
- Identification au titre du « petit patrimoine » pour un certain nombre de vestiges dans les documents d'urbanisme
- Dialogue avec les propriétaires engagé par les chercheurs à l'occasion de la réalisation des opérations d'inventaire
- Collaboration de la DRAC avec le référent de la Gendarmerie nationale pour les biens culturels
- Proposé par la Fabrique de Patrimoines en Normandie et cinq autres partenaires européens, le projet « Atlantikwall, a European Heritage » s'est déroulé sur quatre années de 2018 à 2022. Ce projet a permis la mise en œuvre de travaux de recherche et d'interprétation ainsi que des actions pédagogiques concertées sur la thématique du Mur de l'Atlantique.

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- 2025 : prochaine Commission Régionale du Patrimoine (CRPA) sur des sites du département du Calvados
- 2025-2026 : rédaction d'un guide pratique de conseils pour la gestion des vestiges de la Seconde Guerre mondiale

FICHE-ACTION N° 2.1.3***Maintenir le caractère exceptionnel des sites majeurs du bien***

Le périmètre du bien comprend deux sites majeurs, s'agissant des vestiges terrestres - la Pointe du Hoc et la batterie de Longues-sur-Mer - qui font l'objet d'une fiche-action dédiée.

En parallèle au PCR, des études plus spécifiques identifiant les menaces pesant sur ces sites et précisant leur état de conservation ont été engagées ; elles constituent une aide à la gestion des attributs concernés.

Le site de la Pointe du Hoc, propriété du Conservatoire du Littoral, est géré par l'American Battle Monuments Commission qui assure l'entretien des aires d'accueil (parking et centre des visiteurs) et de la partie historique du site. Depuis le début des années 2000, d'importants travaux d'aménagement et de sécurisation ont été effectués par l'ABMC en vue de sa préservation et de sa valorisation, dans le respect de l'authenticité et de l'intégrité du site. Du fait de son emplacement en bord de falaise, la Pointe du Hoc et ses vestiges sont soumis à un risque d'effondrement lié à l'érosion. En 2010-2011, un chantier destiné à conforter la falaise a été conduit par l'ABMC. Un dispositif de surveillance de la stabilité de la falaise a été installé afin d'observer sur plusieurs années l'incidence des phénomènes géologiques et hydrauliques à cet endroit. Il fait donc l'objet d'un suivi constant.

Des études complémentaires dont un diagnostic de pollution pyrotechnique, une analyse structurale de plusieurs ouvrages en béton en lien avec le contexte géologique et une étude géotechnique préalable à l'aménagement d'un nouveau circuit de visite ont été réalisées en 2020.

Le site de la batterie de Longues-sur-mer, en grande partie propriété du Conservatoire du littoral, est géré par le Département du Calvados. Comme le site de la Pointe du Hoc, il est soumis au risque d'effondrement lié à l'érosion. Deux études menées en 2014-2015 à la demande de la Région Normandie, l'une sur la dynamique du trait de côte des sites du Débarquement et son impact sur les vestiges du Mur de l'Atlantique, l'autre sur l'état de conservation de l'ensemble des ouvrages composant le site de la batterie de Longues-sur-Mer, ont permis d'identifier les possibles menaces et les désordres affectant ce site et ses vestiges. Pour conserver la batterie de Longues-sur-Mer en l'état, il est nécessaire d'effectuer les interventions destinées à résorber ou stabiliser les désordres affectant certains ouvrages ainsi que les chandelles du poste de commandement de tir et les canons de trois casemates. Aucune action n'est prévue pour conforter ou réparer les casemate C1 et partie ouest de la casemate C2, ainsi que les soutes S4, S6, S7 et S9, dans la mesure où les moyens à mettre en œuvre impacteraient l'authenticité des ouvrages. D'autres éléments de la même famille sont par ailleurs parfaitement lisibles sur le site et permettent la compréhension de l'ensemble du dispositif (casemates C3 et C4 / soutes S1 et S3).

Les interventions (hors entretien courant) concernant les ouvrages classés au titre des Monuments historiques doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale délivrée par le préfet de région (via la DRAC) et être exécutés sous le contrôle des services de l'Etat (CRMH). Seuls le poste de commandement de tir et les quatre casemates font actuellement l'objet d'un classement au titre des Monuments historiques.

Une étude complémentaire de diagnostic de la falaise a été réalisée en 2022.

■ OBJECTIFS

- Préserver ces sites, qui comprennent de nombreux vestiges, et donc préserver le paysage historique, notamment les sites de la Pointe du Hoc et de la batterie de Longues-sur-Mer
- Conserver les vestiges dans le respect de leur authenticité et de leur intégrité

■ PRINCIPES D'ACTION

- Identification des marqueurs essentiels du paysage
- Lecture paysagère du bien faisant l'objet de l'inscription (notamment relations entre les éléments bâtis des systèmes défensif et offensif d'une part, et le paysage d'autre part, mais également lecture du paysage depuis la mer et identification des points de repère, ou amers, donnés aux soldats alliés pour débarquer)
- Identification de ce qui pourrait impacter visuellement le bien et prenant en compte les éléments topographiques, les hauteurs fictives des installations et leurs interrelations
- À partir de ce travail préalable, définition d'une ou de plusieurs aires de sensibilité paysagère et patrimoniale sous forme cartographique

■ OPÉRATEURS/PILOTES

ABMC, Conservatoire du littoral, DRAC Normandie

...

FICHE-ACTION N° 2.1.3

... Maintenir le caractère exceptionnel des sites majeurs du bien

■ **PARTENAIRES**

DREAL Normandie, INRAP, Région Normandie, Conseil départementaux du Calvados et de la Manche, communes, propriétaires privés

■ **EXEMPLES D' ACTIONS RÉALISÉES**

- Travaux engagés par l'ABMC sur le site de la Pointe du Hoc pour agrandir le bâtiment d'accueil, enrichir la scénographie d'entrée de site (panneaux explicatifs), sécuriser les cheminements piétons, renaturer des espaces piétinés du fait de la fréquentation
- Travaux réalisés en 2021-2022 par la communauté de communes de Bayeux Intercom, en partenariat avec la commune de Longues-sur-Mer et le Conservatoire du Littoral, pour la création d'un nouveau bâtiment d'accueil, le recul des parkings vers l'intérieur des terres, la suppression d'une aire de stationnement sauvage en front de falaise, la renaturation des espaces libérés ainsi des voitures et la création d'un circuit d'interprétation

■ **ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2025-2029**

- Programme d'une nouvelle tranche de trois ans de travaux sur le site de la Pointe du Hoc pour requalifier l'accueil des visiteurs et redonner au site une lisibilité tout en préservant sa fonction mémorielle et en veillant à son authenticité patrimoniale et paysagère sur le site de la Pointe du Hoc
- Résorption et stabilisation des désordres affectant certains ouvrages et les canons de la batterie de Longues-sur-Mer et sauvegarde par l'étude des vestiges menacés par le recul de la falaise
- Réalisation d'une cartographie des sites menacés par l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, réflexion sur un cadre commun d'intervention, ou de non-intervention, dans le périmètre du bien

FICHE-ACTION N° 2.1.4***Conserver les éléments mémoriels déjà installés et mettre en place un moratoire temporaire pour l'installation de nouveaux éléments mémoriels***

Les éléments patrimoniaux terrestres du bien incluent également les éléments mémoriels qui ont, dès l'été 1944, pris une place importante dans le paysage des Plages du Débarquement.

À ce jour, une cinquantaine monuments, stèles, sculptures, bornes, etc. ont été identifiés dans le périmètre du bien, à l'issue d'un pré-inventaire initié en 2014 et régulièrement mis à jour par la Région Normandie. Ce travail partiellement documenté pourrait être complété. Il conviendra donc de parfaire la connaissance de ces éléments mémoriels, mais aussi de recenser et d'étudier ceux qui ne l'ont pas encore été, particulièrement les plaques commémoratives. Ces éléments sont attributs, supports de la valeur universelle exceptionnelle, et méritent donc d'être conservés. La législation française, par les obligations qu'elle confère à leur propriétaire, assure la protection des monuments aux morts et des stèles, ainsi que des œuvres d'architecture et de sculpture. Ces obligations nécessitent néanmoins d'être rappelées, notamment pour éviter des initiatives contraires. La préservation des éléments mémoriels peut également s'exprimer via des mesures réglementaires de protection. Ainsi, sont protégés au titre des Monuments historiques certains cimetières ou monuments aux morts de la guerre 1914-1918. Toutefois, aucun élément mémoriel relatif à la guerre 1939-1945, situé dans le périmètre du bien, n'est protégé à ce titre.

Ces nombreux monuments commémoratifs ont souvent une incidence forte sur le paysage. La mise en place d'un moratoire temporaire pour l'installation de nouveaux éléments mémoriels est souhaitée par les communes, régulièrement sollicitées pour l'implantation de nouveaux monuments ou stèles commémoratives sur leur territoire. Ce cadre permettra d'étudier collectivement l'opportunité de chaque demande, en s'appuyant sur une approche globale du bien, afin d'organiser l'expression de la mémoire qu'ils traduisent.

Autre élément mémoriel faisant partie du bien, le cimetière militaire américain de Colleville-sur-Mer qui a le statut de concession américaine en territoire français. Il est géré et entretenu par l'American Battle Monuments Commission, comme le Monument Fédéral d'Utah Beach. Cette agence du gouvernement américain gère et entretient vingt-six cimetières et vingt-cinq monuments aux morts et autres lieux de mémoire dans quinze pays. Au regard des actions d'entretien, de conservation et de la valorisation déjà mises en œuvre, aucune autre action n'est proposée pour cet élément patrimonial.

■ OBJECTIFS

- Préserver l'authenticité et l'intégrité des éléments mémoriels qui ont trouvé place dans le paysage culturel des Plages du Débarquement
- Raisonner l'installation de nouveaux éléments mémoriels dans l'objectif de respecter l'intégrité du bien

■ PRINCIPES D'ACTION

- Poursuite du travail d'inventaire des éléments mémoriels ainsi que, particulièrement, du matériel militaire exposé en plein air dans le périmètre du bien faisant patrimoine
- Proposition de nouvelles mesures de protection pour les éléments mémoriels présentant un intérêt patrimonial (documents d'urbanisme, SPR, etc.)
- Accompagnement des propriétaires et gestionnaires dans l'entretien et la conservation de ce patrimoine (conseil et accompagnement financier)
- Définition de critères pour justifier de l'autorisation / du refus de l'installation de nouveaux éléments mémoriels
- Examen de tous les nouveaux projets déposés auprès des municipalités
- En cas de refus, proposition d'orientation des fonds prévus vers d'autres projets ou lieux

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien (avec l'appui du Conseil scientifique international et du Comité d'interprétation), communes

■ PARTENAIRES

Services de l'Etat (dont DRAC, DREAL et ONACVG du Calvados et de la Manche), Fondation du Patrimoine, Comité du Débarquement, associations d'anciens combattants, La Fabrique de Patrimoines en Normandie

...

FICHE-ACTION N° 2.1.4

... Conserver les éléments mémoriels déjà installés et mettre en place un moratoire temporaire pour l'installation de nouveaux éléments mémoriels

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Travail de pré-inventaire des monuments commémoratifs de la Seconde Guerre mondiale dans le périmètre proposé pour inscription en 2014-2015, actualisé et complété régulièrement

■ ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2025-2029

- Intégration de fiches-conseils spécifiques au patrimoine mémoriel dans le guide pratique sur la gestion des vestiges de la Seconde Guerre mondiale
- Accompagnement financier pour la restauration de ces éléments par la Fondation du Patrimoine
- Mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la méthodologie de mise en œuvre de cette fiche-action

Orientation stratégique

2.2 Protéger et préserver les éléments patrimoniaux maritimes du bien

La sauvegarde par l'étude est l'axe central de la gestion des vestiges maritime du bien. En effet, la conservation en l'état du patrimoine sous-marin du Débarquement comme des vestiges encore visibles du port artificiel *Mulberry B* s'avère complexe. En effet, si ce patrimoine ne peut être conservé en l'état, sa transmission aux générations futures est possible grâce à l'étude, à l'interprétation et à la diffusion des connaissances. Compte-tenu de l'évolution très rapide de la dégradation de ces vestiges, les recherches complémentaires doivent être menées dans des délais rapides.

2 objectifs opérationnels de gestion sont proposés :

FICHE-ACTION N° 2.2.1

Protéger et préserver le patrimoine sous-marin

La préservation des épaves *in situ*, c'est-à-dire à l'emplacement où elles ont coulé, est un principe important qui nécessite d'être transcrit dans le plan de gestion. Elle garantit une meilleure préservation des épaves et souligne l'importance de leur contexte historique.

Ce principe de préservation *in situ* :

- N'interdit pas la récupération d'objets à titre exceptionnel (par des archéologues habilités et préalablement autorisés par le Drassm), lorsqu'elle contribue de manière significative à la protection ou à la connaissance de ce patrimoine (en cas de prélèvement, la provenance et le contexte des objets doivent impérativement être documentés)
- Peut-être complété par une démarche de conservation d'épaves emblématiques ou particulièrement bien conservées, cette démarche ne pouvant être envisagée qu'à la marge. En effet, le caractéristiques (matériau de construction, mode de construction souvent rapide, dommages subis lors du conflit) les rendent particulièrement vulnérables à l'environnement marin. Une démarche de conservation en l'état s'avérerait par ailleurs très peu pertinente : elle impliquerait un coût d'opération colossal pour un résultat peu tangible, le processus de détérioration à l'œuvre ne pouvant au mieux qu'être ralenti.

FICHE-ACTION N° 2.2.1**... Protéger et préserver le patrimoine sous-marin**

Les épaves du Débarquement subissent des dégradations résultant de facteurs multiples : aux causes d'origine naturelle (la corrosion) s'ajoutent le pillage et les activités économiques (ferrailage, aménagements en mer, impacts fortuits des activités de pêche, de plongée, etc.). La mise en place de mesures de protection, pour limiter les interventions, empêcher les dégradations, le pillage et les dispersions est particulièrement importante.

Le code du Patrimoine assure la protection des biens culturels maritimes (BCM) en encadrant leur découverte, leur prélèvement, leur déplacement ou encore leur étude. Ainsi, en vertu de la législation, les recherches archéologiques (prospections, sondages, fouilles) sont soumises à autorisation préalable du Drassm.

La protection des vestiges subaquatiques du Débarquement est incompatible avec toute forme d'exploitation commerciale, telle que le ferrailage. D'après les informations transmises par la Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord, il n'existe plus à ce jour de concession d'exploitation sur ces épaves. La récupération et la vente d'épaves ou d'objets récoltés sur les épaves est par ailleurs interdite. En cas d'atteinte à la loi, une procédure pénale peut être mise en place pour sanctionner les contrevenants. Peuvent être punis d'une peine d'emprisonnement et d'une amende : l'aliénation ou l'acquisition d'un bien culturel maritime enlevé du domaine public maritime ou du fond de la mer dans la zone contiguë (article L. 544-7 du Code du patrimoine), le vol (article L 311-4-2 du Code pénal) ou encore l'exportation, la tentative d'exportation, l'importation, le transit, la vente, l'acquisition ou l'échange de BCM (article L 114-1 du Code du patrimoine).

À noter également que la gestion des épaves pourra utilement adapter certaines règles de la convention de l'UNESCO sur le patrimoine culturel subaquatique, qui constitue un document de référence dans le domaine des fouilles et de l'archéologie subaquatique. Bien que les épaves du Débarquement n'entrent pas dans le champ d'application de cette convention, cette dernière comporte des règles pratiques pour les interventions sur le patrimoine subaquatique applicables à la gestion des épaves contemporaines.

Il s'agira particulièrement de s'intéresser à la problématique spécifique aux épaves contemporaines des épaves potentiellement polluantes (EPP) ; en identifiant les EPP parmi les épaves du Débarquement, il sera plus facile de protéger ce patrimoine sous-marin, mais aussi l'environnement maritime, sa biodiversité, et les habitants.

■ OBJECTIFS

- Parfaire la connaissance de ce patrimoine
- Protéger les Biens Culturels Maritimes (BCM) inventoriés dans le périmètre du bien
- Prévenir les risques liés à la dangerosité des épaves

■ PRINCIPES D'ACTION

- Sauvegarde des BCM et des objets du Débarquement par l'étude
- Réalisation de photographies, de photogrammétrie
- Identification des épaves potentiellement polluantes et travail sur la sécurisation des épaves potentiellement dangereuses
- Conservation d'une épave emblématique (à titre expérimental)
- Protection des BCM à l'occasion d'éventuels projets d'aménagement en mer
- Interdiction de l'exploitation commerciale et prévention du pillage
- Actions de sensibilisation à destination des plongeurs et des pêcheurs
- Mise en place de mouillages écologiques pour limiter l'impact de la plongée (à titre expérimental)
- Renforcement des coopérations internationales déjà engagées et mise en place de nouvelles collaborations (coopération inter-Etats ou assistance lors d'opérations archéologiques, partage de données, travaux de réflexion autour de la gestion, l'exploration et la sauvegarde des BCM)

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Drassm

■ PARTENAIRES

Région Normandie, DRAC Normandie, Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord, clubs de plongée (ligue des pays normands notamment), laboratoire spécialisé dans la corrosion métallique, douanes, gendarmerie maritime, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Comité régional des pêches de Normandie, Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) basé à Brest.

...

FICHE-ACTION N° 2.2.1

... Protéger et préserver le patrimoine sous-marin

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Conduite de 3 campagnes de terrain en baie de Seine avec le support du navire de recherche André Malraux : 2 semaines en juillet 2017, 3 semaines en mai-juin 2018 et 3 semaines en avril 2019.

Ces missions ont combiné des prospections géophysiques et des plongées d'expertise. Au cours des trois campagnes, un total de 117 sites a fait l'objet d'un enregistrement au sondeur multifaisceau. La majorité des sites inventoriés a ainsi pu être relocalisée, parfois à plusieurs centaines de mètres des points initiaux. L'enregistrement des épaves au sondeur multifaisceau a aussi permis de mesurer avec précision leurs dimensions puis de confronter ces données aux plans présents dans les archives, conduisant ainsi à préciser l'identification de nombreuses unités de débarquement. Les enregistrements effectués au sondeur multifaisceau ont été complétés, lorsque cela s'avérait nécessaire, par des plongées d'expertise. La réalisation de plongées d'expertise vise à collecter des informations complémentaires, utiles à l'identification des épaves quand ces dernières ne sont facilement identifiables à partir des données acoustiques : forme générale des structures, état de l'épave, ses dégradations, éléments de détail visibles. Au cours des campagnes menées par le Drassm entre 2017 et 2019, 33 sites du corpus issu du premier inventaire ont pu être expertisés en plongée.

- En vertu du code du Patrimoine, les projets d'aménagements sis en mer ou sur l'estran sont en France soumis à la législation sur l'archéologie préventive qui vise à sauvegarder par l'étude le patrimoine archéologique avant toute éventuelle destruction par un aménagement. Dans ce contexte, plusieurs projets d'aménagement situés dans l'emprise du futur bien ont fait l'objet d'une évaluation archéologique préalable par le Drassm (parc éolien en mer de Courseulles et son raccordement électrique, liaison électrique IFA 2, raccordements des futurs parcs éoliens en mer Centre Manche 1 et 2). En cas de découverte de vestiges archéologiques, ceux-ci ont fait l'objet de mesures de protection conservatoires consistant en un évitement via un décalage de l'aménagement dans des zones exemptes de patrimoine archéologique.
- Accompagnement par le Drassm d'un travail universitaire (Master 2 MOMARCH de Martin Dicharry, Aix-Marseille Université) consistant en la mise en place d'une grille d'analyse des épaves potentiellement polluantes sur la base d'un corpus d'épaves situées en Manche
- Formation de douaniers et de gendarmes afin de prévenir le pillage (signalement des sites les plus sensibles)

■ ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2025-2029

- Intégration de fiches-conseils spécifiques au patrimoine mémoriel dans le guide pratique sur la gestion des vestiges de la Seconde Guerre mondiale
- Accompagnement financier pour la restauration de ces éléments par la Fondation du Patrimoine
- Mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la méthodologie de mise en œuvre de cette fiche-action

FICHE-ACTION N° 2.2.2

Sauvegarder le port artificiel Mulberry B par l'étude

Les vestiges des *Mulberries* sont étudiés en leur qualité de BCM. Ceux du port artificiel *Mulberry B* étant néanmoins en partie visibles, ils font l'objet d'un point spécifique.

Une étude menée en 2015 à la demande de la Région Normandie sur l'état de conservation du port artificiel identifie précisément les phénomènes à l'origine de la dégradation des vestiges, principalement liés la corrosion des armatures et aux effets hydrodynamiques, et propose des pistes de réflexion quant au maintien des éléments encore visibles. Si elle a précisé que sans intervention, la disparition totale de ces vestiges était envisagée dans le meilleur des cas d'ici 2094, dans l'hypothèse la moins optimiste dès 2058, l'étude a indiqué d'autre part que les résultats des propositions de restauration étaient loin d'être garantis. À l'issue d'un échange avec le Conseil scientifique international, la sauvegarde par l'étude apparaît, à l'instar des épaves, l'axe essentiel de gestion des vestiges du port artificiel.

■ OBJECTIFS

- Parfaire la connaissance de cet attribut du bien
- Maintenir sa compréhension
- Transmettre la connaissance

■ PRINCIPES D'ACTION

- Amélioration de la connaissance historique de la conception, ainsi que de la construction du port artificiel
- Restitution d'une réalité aujourd'hui partiellement invisible via des campagnes d'investigation sous-marines permettant de percevoir le site dans son intégralité (en donnant par exemple à voir des éléments qui en faisaient partie et qui ne sont plus visibles aujourd'hui)
- Mise en place d'actions complémentaires de valorisation et de médiation afin de faire comprendre son organisation, son fonctionnement, ainsi que son évolution

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Drassm, musées

■ PARTENAIRES

Région Normandie, États intéressés ou déjà partenaires

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- En 2011, réalisation d'images acoustiques du port artificiel par l'United Kingdom Hydrographic Office (Royaume-Uni) sous la direction de Chris Howlett
- En 2014, travail de reconstitution 3D du *Mulberry B* effectué par l'entreprise Dassault Systèmes
- En 2015, étude des éléments du port artificiel réalisée par le bureau d'études Antea Group
- En 2023, nouvelle scénographie du musée du Débarquement à Arromanches qui intègre un mapping vidéo relatif au fonctionnement du port artificiel projeté sur une maquette de 25m² ainsi que la projection, sur les vitres du musée, d'images d'archives du port artificiel superposées aux vestiges encore visibles de ce dernier

Orientation stratégique

2.3 Poursuivre la connaissance du bien, notamment dans sa dimension immatérielle

De manière transversale aux différents attributs du bien, il est proposé de parfaire la connaissance de ce dernier. Cela pourra prendre des formes diverses : études complémentaires, collectes de photos/vidéos, etc.

Un seul objectif opérationnel de gestion est proposé à ce titre :

FICHE-ACTION N° 2.3.1

Parfaire la connaissance du bien dans sa double dimension, matérielle et immatérielle, pour le partager au plus grand nombre

■ OBJECTIFS

- Mieux connaître le bien pour mieux le faire comprendre
- Fournir des données aux opérateurs qui mettront en œuvre des actions d'interprétation, de médiation et de valorisation
- Associer davantage les habitants et les visiteurs à la gestion du bien

■ PRINCIPES D'ACTION

- Financement et promotion de travaux de recherche dans l'objectif notamment d'étudier le rapport au bien des habitants et des visiteurs (observation des pratiques collectives notamment celles des reconstituteurs)
- Collecte de photos/vidéos sur l'évolution du bien
- Collecte d'objets et d'archives personnels (ex : archives d'anciens ferrailleurs, BCM anciennement prélevés, etc.)
- Création d'une médiathèque numérique spécifique au bien (cf. fiche-action n° 3.1.1)

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien, avec l'appui du Conseil scientifique international et du Comité d'interprétation

■ PARTENAIRES

DRAC Normandie, Drassm, Archives départementales de la Manche et du Calvados, La Fabrique de Patrimoines en Normandie, Normandie Image, habitants, etc.

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Ressources et photos collectées dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature, études et recherches déjà entreprises
- Étude sur la toponymie des lieux réalisée par la Région Normandie en 2017
- En 2018, mise en place par la Région Normandie de l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) des Plages du Débarquement afin d'observer et d'analyser l'évolution de ce territoire par une veille photographique régulière sur soixante points de vue. Accessible en ligne depuis 2024, l'observatoire a pour objectif d'accompagner la prise de décisions et de sensibiliser aux enjeux de préservation des paysages et du patrimoine historique (cf. fiche-action spécifique dans le dispositif de suivi)
- Réalisation, de 2021 à 2024, du projet D-Day climate change, par des universitaires de Caen, le Mans, Nantes et Nîmes, avec le soutien de la Fondation de France dans le cadre du programme « Les futurs des mondes du littoral et de la mer » : grâce à des ateliers participatifs, entretiens et questionnaires, ce projet de recherche participative visait à évaluer l'exposition aux risques d'érosion et de submersion des sites de mémoire, et à connaître les pratiques et les représentations des usagers de ces sites de mémoire à l'aune d'une information partagée avec eux au sujet de ces effets du changement climatique.

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Mise en œuvre de collectes
- Mise en place de la médiathèque numérique dans le cadre de la stratégie d'interprétation (cf. fiche-action n° 3.1.1)

3. Le plan d'interprétation du bien et de valorisation patrimoniale

Une attention particulière est portée à l'élaboration d'une stratégie d'interprétation qui prend une place centrale dans la gestion du bien.

La valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, ainsi que la double dimension matérielle et immatérielle sur laquelle elle repose, seront portées à la connaissance des habitants et des visiteurs. Il s'agit de faire connaître et comprendre le bien, de partager sa VUE, de mettre en valeur les éléments patrimoniaux qui sont attribués du bien et donc supports de sa VUE. Toutes ces étapes sont par ailleurs indispensables pour appréhender les enjeux de la préservation du bien et participent à sa conservation.

Conformément aux nouveaux principes directeurs pour les sites de mémoire adoptés le 24 janvier 2023 par le Comité du patrimoine mondial, la stratégie d'interprétation des Plages du Débarquement s'articulera en six axes qui sont développés dans les fiches-actions ci-après :

- Un site internet comprenant une médiathèque numérique pouvant permettre un premier niveau de transmission, en restituant la connaissance du bien au plus grand nombre
- Le déploiement sur le territoire (bien, mais aussi zone tampon et ZHA) d'un dispositif d'interprétation qui prendrait la forme
 - soit d'un centre d'accueil pour les visiteurs - espace d'interprétation central - et d'espaces ou modules relais en complément,
 - soit de plusieurs espaces d'interprétation, à réfléchir en fonction des portes d'entrée sur le territoire.

Le centre d'accueil pour les visiteurs n'est pas encore identifié. Une hypothèse de travail existe sur la commune de Bayeux, hypothèse qui reste encore toutefois à confirmer.

Les espaces relais et/ou modules relais pourront trouver place, en intérieur comme en extérieur, au sein de lieux ou de sites de visite existants (site ouvert, visitor centers, centres d'information, centres d'éducation, musées...). Chaque espace ou module d'interprétation devra, dans la mesure du possible, comprendre une présentation globale mais synthétique du bien et permettre l'interprétation du bien en donnant des clés de lecture sur des thématiques spécifiques développées en fonction de chaque lieu. Chacun de ces modules devra pouvoir exister indépendamment des autres mais une complémentarité sera recherchée. Les modules seront donc conçus sous la forme d'un module dit « de base », décliné autant que de besoin sur tout le territoire, et de modules complémentaires à décliner en fonction des particularités des lieux d'implantation.

Une attention particulière sera portée, s'agissant des sites en extérieur, aux points de vue paysagers.

A terme, le dispositif d'interprétation pourra ainsi former un parcours d'interprétation.

- Des projets éducatifs proposant une médiation sur le bien et ses attributs, répondant aux mêmes normes éthiques et scientifiques rigoureuses que le programme d'Éducation à la citoyenneté mondiale de l'UNESCO comme demandé par le Comité du patrimoine mondial s'agissant des programmes d'éducation et d'information.
Ces projets devront tenir compte de l'offre existante sur le plan éducatif et des projets éducatifs et pédagogiques mis en œuvre sur le territoire, qui transmettent d'ores et déjà un certain nombre de valeurs, indépendamment du concept de valeur universelle exceptionnelle.
- Des débats d'actualité en lien avec les valeurs du bien ; cette action est déjà mise en œuvre par la Région Normandie dans le cadre de l'initiative Normandie pour la Paix et particulièrement du Forum mondial Normandie pour la paix qui se tient tous les ans à Caen, au siège de la Région Normandie, depuis 2017.
- Un focus particulier sera mis sur la formation de médiateurs, la qualification des guides et la structuration d'un réseau d'ambassadeurs.
Le centre d'accueil pour les visiteurs aura donc également pour fonction d'être centre de ressources et d'accueillir des projets de formation de médiateurs, de qualification des guides et des professionnels du tourisme ainsi que des événements permettant de structurer un réseau d'ambassadeurs qui est à créer.
- Enfin, la mise en œuvre de la stratégie s'appuiera sur les musées qui occupent une place essentielle dans le partage et la transmission des valeurs du bien aux visiteurs. Une attention particulière sera donc portée à l'offre de médiation déployée par les musées et à l'accueil des publics scolaires dans ces établissements. L'accompagnement des musées sera donc renforcé en ce sens.

Cet axe s'appuiera notamment sur tout le travail entrepris par le ministère des Armées depuis 2006 pour structurer et qualifier un Réseau des Musées et Mémoriaux des Conflits Contemporains (RMMCC), notamment l'adoption d'une Charte éthique, mais aussi sur le Réseau des Musées de Normandie.

La stratégie d'interprétation intégrera les principes du développement durable qui, dans l'optique d'une vision à long terme et le souci des générations futures, prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Il s'agit donc de proposer un discours partagé sur le bien et sa VUE et de réfléchir de façon croisée :

- aux moyens et outils de transmission sur lesquels s'appuyer : les musées et centres d'interprétation en rapport avec le Débarquement et la Bataille de Normandie font bien évidemment partie des relais sur lesquels il convient prioritairement de s'appuyer ;
- aux publics : scolaires, jeunes, défavorisés, normands, visiteurs issus des nations engagées dans le conflit ou d'autres nationalités...

Dans cette optique, un travail sur la dimension multidimensionnelle de la stratégie d'interprétation et les points de vue et récits potentiellement différents de l'histoire du site est engagé.

Enfin, une attention particulière est portée à la population locale. Un certain nombre d'actions proposées ont pour objet d'associer prioritairement les habitants au partage et à la mise en valeur du patrimoine des Plages du Débarquement : actions éducatives, manifestations culturelles, etc. Ces actions se situent dans le prolongement des actions associant les habitants à la préservation du paysage et à la conservation du patrimoine historique et culturel.

Orientation stratégique

3.1 Partager la connaissance et transmettre la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien

Sous l'égide du Comité d'interprétation du bien installé en septembre 2024, la stratégie d'interprétation du bien, qui est en cours d'élaboration, en concertation avec les parties prenantes, sera progressivement mise en œuvre.

6 objectifs opérationnels sont proposés :

FICHE-ACTION N° 3.1.1

Développer les moyens de restituer et de partager la connaissance du bien

■ OBJECTIFS

- Faire connaître et comprendre le bien, dans sa double dimension, matérielle et immatérielle, et particulièrement sa VUE
- Mettre en valeur le bien dans sa globalité et son unité
- Associer les Normands, et tout particulièrement les habitants du territoire, à l'inscription des Plages du Débarquement, Normandie, 1944 au Patrimoine mondial
- Faire du bien un lieu de rencontres, d'échange et de partage de ses valeurs

■ PRINCIPES D'ACTION

- Réflexion à engager sur la création d'un site (ou d'un portail) internet et sur ses contenus (histoire, description du bien, de ses attributs et des valeurs qu'ils véhiculent, photographies, cartes, médiathèque numérique, actualités, outils de médiation à disposition, liens vers d'autres sites, etc.) : définition d'une stratégie digitale et numérique, développement de liens avec les sites internet existants et notamment les outils promotionnels de la destination touristique
- Organisation de conférences, d'expositions, de manifestations culturelles, d'événements sur des thématiques en lien avec le bien, ses attributs ou encore avec les valeurs afférentes

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien

■ PARTENAIRES

Toutes les parties prenantes

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- 2018 : création d'un événementiel « Cet été, tous aux plages ! » dans l'objectif de mettre en lumière le territoire des Plages du Débarquement, dans leur globalité et leur unité, et de mobiliser plus fortement les habitants du territoire concerné par la demande d'inscription. L'événementiel a débuté fin mai, à l'occasion de la Fête de la Nature (9 manifestations à cette occasion), et s'est terminé mi-septembre, avec les Journées Européennes du Patrimoine. Ainsi, ce sont les dimensions à la fois naturelle et patrimoniale des "Plages du Débarquement" qui ont été mises en avant. Un appel à participation a permis de réaliser 5 temps forts (un par secteur) alliant patrimoine et création artistique – 5 réponses originales qui ont eu lieu entre le 17 juillet et le 16 septembre. Le bilan positif - bonne fréquentation, convivialité et partage, engouement des participants à s'associer aux valeurs de liberté et de paix – pourrait ouvrir à la reconduction de cette initiative.
- Réalisation d'outils de médiation à destination du grand public : notamment exposition temporaire itinérante « Les Plages du Débarquement, territoire d'exception » et conférences lors des Journées Européennes du Patrimoine en 2019

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Mise en œuvre de nouvelles actions de médiation
- Réflexion à engager sur la création du site internet dédié et sa médiathèque numérique

FICHE-ACTION N° 3.1.2

Déployer in situ le dispositif d'interprétation du bien à partir d'un ou de plusieurs espaces d'interprétation

■ OBJECTIFS

- Faire connaître et comprendre le bien dans sa double dimension, matérielle et immatérielle, et particulièrement sa VUE
- Introduire, faire découvrir et mettre en valeur le bien

■ PRINCIPES D'ACTION

- Réalisation d'une étude de faisabilité et de définition du dispositif d'interprétation
- Conception et mise en œuvre in situ du dispositif
- Articulation avec l'identification de points de vue paysagers et la réflexion sur les concepts de « route du paysage » et/ou de « véloroute du paysage » (cf. fiche-action 3.2.3)

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien (avec l'appui du Comité d'interprétation)

■ PARTENAIRES

DRAC Normandie, La Fabrique de Patrimoines en Normandie, collectivités, visitors centers, espaces d'informations et d'interprétation, musées

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Installation du Comité d'interprétation en septembre 2024
- Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude de faisabilité et de définition en novembre 2024

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Finalisation de l'étude de faisabilité et de définition
- À titre expérimental, quelques modules seront déployés en 2025 sur le site du Mémorial britannique de Ver-sur-Mer
- Déploiement progressif sur le territoire

FICHE-ACTION N° 3.1.3***Proposer des projets éducatifs et réfléchir à la forme des commémorations pour qu'elles continuent de jouer leur rôle de transmission***

En complément des projets éducatifs déjà mis en œuvre sur le territoire, qui transmettent un certain nombre de valeurs, indépendamment du concept de valeur universelle exceptionnelle, des outils à destination des enfants et des jeunes seront conçus pour proposer spécifiquement une médiation sur le bien et ses attributs.

En outre, les commémorations du 6 juin étant un moment privilégié de partage des valeurs de liberté et de paix, particulièrement auprès de la jeunesse, la réflexion engagée sur le devenir des commémorations du Débarquement et de la Bataille de Normandie et sur les formes qu'elles pourront prendre à l'avenir pour continuer à jouer leur rôle de transmission du sens de l'événement en dépit de la disparition progressive des derniers témoins directs de la Seconde Guerre mondiale, sera poursuivie.

■ OBJECTIFS

- Faire connaître et comprendre le bien en encourageant les scolaires à étudier le bien et ses attributs
- Sensibiliser à la valeur patrimoniale du bien et à sa préservation
- Transmettre la VUE du bien et notamment les valeurs de liberté et de paix
- Poursuivre la transmission du sens de l'événement par le biais des commémorations

■ PRINCIPES D'ACTION

- Renouvellement (ou enrichissement) des propositions éducatives déjà en place
- Réflexion sur les nouveaux projets éducatifs à concevoir à destination des élèves des différents cycles (du primaire au lycée), comme l'étude des éléments mémoriels (recensement et étude des monuments dans l'espace public, privé (cimetières, etc.) ou religieux tels que plaques, vitraux commémoratifs dans les églises, la conduite de recherches sur la vie d'un soldat de la Seconde Guerre mondiale originaire de la commune des élèves et/ou de sa famille, l'étude des « traces » du Débarquement dans la commune (cartographie des lieux témoins de la mémoire, recensement des plaques de rue, etc.), le Débarquement raconté dans la littérature/ le cinéma/ la musique, l'organisation de classes de découverte sur le site (classe-patrimoine, classe à projet artistique et culturel), etc.
- Mise à la disposition des équipes éducatives d'un kit pédagogique « Plages du Débarquement »
- Diffusion et promotion des projets éducatifs et des outils
- Accompagnement des équipes pédagogiques qui le souhaitent dans la réalisation de leur projet, suivi des projets
- Restitution/valorisation des productions/des actions réalisées par les élèves dans le cadre de ces projets
- Participation à des programmes et projets européens
- Réflexion à mener quant à la forme des commémorations à mettre en place, en collaboration avec les habitants et notamment à destination des scolaires
- Échanges de bonnes pratiques et réflexion avec d'autres territoires partageant les mêmes problématiques et enjeux
- Encouragement à organiser des cérémonies commémoratives pour et avec un large public
- Amplification du Prix Liberté, particulièrement dans sa dimension internationale, notamment avec l'Allemagne

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien (avec l'appui du Comité d'interprétation), Préfecture de région, Comité du Débarquement, Fondation Liberation Route Europe

■ PARTENAIRES

DRAC Normandie, Rectorat de l'académie de Caen, réseau Canopé, archives départementales du Calvados et de la Manche, musées, ONACVG du Calvados et de la Manche, Direction de la mémoire, de la culture et des archives du ministère des Armées, communes organisatrices de cérémonies, partenaires d'autres régions françaises (Grand Est, département du Var...) et européennes, etc.

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Depuis plusieurs années, un certain nombre de projets ont développé un volet éducatif autour de thématiques proches : le Forum mondial Normandie pour la Paix, le Prix Liberté, le Prix Bayeux-Calvados-Normandie des correspondants de guerre, le projet pédagogique « mémoire de la Shoah » financé par la Région Normandie, le programme eCho, le concours de plaidoiries des lycéens sur les droits de l'Homme du Mémorial de Caen, les Universités de la paix, etc.
- La fondation Liberation Route Europe propose également de nombreux projets à destination des jeunes pour partager la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et les différents points de vue à travers l'Europe, dans le cadre desquels le Débarquement de Normandie est étudié, comme le LRE Active Remembrance Youth programme ou Europe remembers pour commémorer le 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

■ ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2029

- Création d'un kit pédagogique « Plages du Débarquement »
- Amplification du Prix Liberté, particulièrement dans sa dimension internationale, notamment avec l'Allemagne

FICHE-ACTION N° 3.1.4

Favoriser le dialogue autour des valeurs de liberté et de paix à travers l'initiative Normandie pour la Paix

La Région Normandie souhaite porter fortement les valeurs de liberté et de paix, faire de la Normandie une région-pilote sur ces questions et renforcer son rayonnement, notamment à l'international, en tant que territoire d'étude, d'échange et d'expertise sur les sujets ayant trait à ces valeurs fondamentales. A cette fin, elle a instauré l'initiative « Normandie pour la paix ».

■ OBJECTIFS

- Consolider les actions structurantes et de qualité existantes, mais aussi impulser le développement de nouvelles initiatives autour de la liberté et de la paix
- Faire de la Normandie un territoire moteur et reconnu en matière de résolution des conflits et de maintien de la paix
- Favoriser le dialogue et les échanges d'idées sur les défis mondiaux

■ PRINCIPES D'ACTION

- Organisation de débats d'actualité dans le cadre du Forum Mondial Normandie pour la Paix
- Conception et soutien d'événements autour de la paix et des libertés
- Création de programmes et outils pédagogiques en direction de la jeunesse
- Mise à disposition de ressources auprès de tous publics sur les grands enjeux de la paix et la résolution des conflits

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie, Institut international des Droits de l'Homme et de la Paix (2IDHP)

■ PARTENAIRES

Partenaires académiques (Rectorat de l'Académie de Normandie, réseau Canopé, Université de Caen, etc.), partenaires institutionnels et associatifs (Mémorial de Caen, Parlement européen, Amnesty international, etc.), entreprises mécènes du Forum Mondial

■ EXEMPLES D' ACTIONS RÉALISÉES

- Organisation annuelle du forum mondial Normandie pour la Paix par la Région Normandie qui réunit plus de 200 intervenants reconnus tels que des diplomates, des chercheurs, des artistes et des personnalités de la société civile. L'événement accueille plusieurs milliers de participants dont de nombreux lycéens venus assister aux conférences plénières, débats thématiques, témoignages et rencontres sur les thèmes de la paix et de la liberté organisés lors du forum. Les jeunes lycéens participants reçoivent chaque année un livret pédagogique pour faire le lien entre les thématiques abordées lors du forum et le programme scolaire.
- La Région Normandie porte le programme ecHo, un programme pédagogique d'éducation aux objectifs de développement durable et de sensibilisation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique, mis en œuvre par le 2IDHP.
- Lancé en 2018, le Prix Liberté est organisé chaque année par la Région Normandie en partenariat avec le 2IDHP et propose à des jeunes de 15-25 ans de désigner une personne ou une organisation ayant récemment mené un combat exemplaire pour la liberté.
- Sur le site internet Normandie pour la Paix, un centre de ressources met à disposition du public des contenus pluridisciplinaires sur la paix, les droits de l'Homme et la liberté.
- L'initiative Normandie pour la Paix a permis la création d'une chaire universitaire en partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Université de Caen consacrée à la recherche sur les thématiques développées lors du forum mondial et notamment sur les problématiques liées aux droits des générations futures.
- En partenariat avec la Région Normandie, le Service de Recherche du Parlement Européen (EPRS) et l'Institute for Economics and Peace (IEP) ont mis au point l'Indice Normandie, un outil d'évaluation du niveau de vulnérabilité au conflit de 137 acteurs. Dans le cadre de Normandie pour la Paix, le Parlement européen publie également chaque année depuis 2018, une étude sur la contribution des politiques de l'Union européenne à la paix et à la sécurité.

■ ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2029

- Renforcement des actions de promotion de la paix et de transmission de la mémoire auprès de la jeunesse en consolidant l'interactivité et la participation du public aux initiatives développées dans le cadre de Normandie pour la Paix
- Création de classes Normandie pour la Paix
- Mise en place du programme Ecoality (suite du programme ecHo)
- Création d'un programme Young Leaders pour la paix

FICHE-ACTION N° 3.1.5

Accompagner les musées

Parmi les sites et lieux de visite liés au Débarquement et à la Bataille de Normandie sont recensés de nombreux musées publics ou privés. Deux d'entre eux sont labélisés « Musée de France » : le musée du Débarquement à Arromanches-les-Bains et le Mémorial de Caen³

Les musées ont pour missions de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections, de les rendre accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. Actuellement, seuls deux musées de la thématique disposent d'un service éducatif : le Mémorial de Caen (ZHA) ainsi que le Centre Juno Beach à Courseulles-sur-Mer (zone tampon).

Si tous les musées de la thématique ne sont pas situés dans le périmètre du bien, ils lui sont intimement liés. Leurs collections peuvent être composées d'objets provenant des Plages du Débarquement, qui, par leur exposition et par le discours muséal qui les accompagne, permettent la compréhension de l'événement.

Plusieurs actions d'accompagnement sont proposées aux musées, sur la base du volontariat, après réalisation d'un audit à partir de grilles d'analyse (scoring) portant sur trois volets : le tourisme (fréquentation et ouverture, accès, communication et information, traduction, accueil, qualité et formation), le patrimoine (conservation des collections, contenu du discours historique) et la médiation (étude des comportements des publics et des outils de médiation mis à disposition).

■ OBJECTIFS

- Disposer d'un inventaire documenté des collections des musées et en assurer une bonne conservation²
- Viser l'excellence dans l'accueil des visiteurs dans les musées : améliorer l'accueil des visiteurs en proposant des outils adaptés aux différents types de visiteurs (notamment des outils pédagogiques pour les jeunes), proposer une médiation de qualité ou améliorer l'offre existante dans les musées pour transmettre le sens de l'événement et la VUE du bien

■ PRINCIPES D'ACTION

- Proposition d'un accompagnement dédié portant sur

1) Les collections :

- conseil auprès des musées pour la réalisation d'un inventaire scientifique et de l'étude de leurs collections
- diffusion de l'inventaire des collections des musées sur une base commune, accessible sur internet (Muséobase, portail des collections des musées de Normandie)
- conseil auprès des musées pour la conservation et la restauration de leurs collections, notamment sur les principes de conservation préventive à mettre en place au sein des salles d'exposition et des réserves

2) Le contenu du discours du parcours muséal, plus précisément un travail

sur la contextualisation historique au regard des valeurs du bien, et la médiation :

- réalisation d'études d'évaluation de réception par les publics des espaces muséographiques, d'études des outils de médiation, etc.
- mise à disposition d'une expertise sur ces enjeux
- élaboration et diffusion d'un volet spécifique « musées » à la Charte d'engagement définissant les grands principes à mettre en œuvre pour une meilleure compréhension de l'histoire et une meilleure transmission des valeurs portées par les lieux de mémoire
- accompagnement des musées dans la définition de leur Projet Scientifique et Culturel, la muséographie, leur intégration dans l'offre de la destination (différenciation) et dans l'utilisation du numérique
- mise en place d'une grille de scoring pédagogique en partenariat avec la DRAC Normandie

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien (avec l'appui du Comité d'interprétation)

³ L'appellation « Musée de France » a été instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. Cette appellation peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne de droit privé à but non lucratif. Les collections permanentes des musées de France sont inaliénables et doivent être inscrites sur un inventaire réglementaire. Ce label rend les musées qui en bénéficient éligibles aux soutiens de l'État, scientifiques, techniques et financiers.

⁴ Les collections des musées ont des statuts différents : si les collections publiques sont protégées par leur inaliénabilité et leur imprescriptibilité, les collections privées ne sont pas soumises au contrôle de l'État et ne font donc pas l'objet de mesures de protection.

FICHE-ACTION N° 3.1.5

... Accompagner les musées

■ PARTENAIRES

DRAC Normandie, Drassm, La Fabrique de Patrimoines en Normandie⁵

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- En septembre 2015, un diagnostic a été mené par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) sur les sites et lieux de visite dans le périmètre du bien. Deux grilles d'audit « patrimoine » ont été testées en 2015 auprès de quatre musées ou sites.
- Des études sur les publics et un accompagnement à l'inventaire et à la gestion des collections ont également été réalisés en 2016 à l'Airborne Museum à Sainte-Mère-Église (ZHA), ainsi qu'en 2019 au Musée du Débarquement de Utah Beach à Sainte-Marie-du-Mont (périmètre du bien).
- Accompagnement de nombreux projets de création, développement ou restructuration de musées, ce qui illustre une évolution positive dans la qualité de l'accueil et de la médiation proposée.
- Réflexion de la DRAC Normandie en cours pour permettre à certains musées, ayant une offre de médiation enrichie à destination du jeune public, de bénéficier du Pass culture.

■ ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2029

- Organisation d'une journée d'étude du Réseau des musées sur la problématique de la mémoire
- Elaboration d'un volet « musées » à la Charte d'engagement
- Mise en place d'une grille de scoring pédagogique en partenariat avec la DRAC Normandie

⁵ La Fabrique de Patrimoines en Normandie anime un réseau de plus de 100 musées en Normandie. Pour intégrer ce réseau fonctionnant sur la base du volontariat, les musées doivent répondre à la définition du Conseil international des musées (ICOM), concernant en particulier l'inventaire, l'étude, la restauration et la conservation des collections patrimoniales. Ce réseau des musées aide ainsi ses membres à effectuer l'inventaire de leurs collections et à créer une base de données commune à l'ensemble du réseau et accessible sur leur site internet. La Fabrique de Patrimoines propose aussi l'apport d'une expertise et le déploiement de moyens techniques visant à développer la gestion de la préservation des collections et améliorer la conservation des biens culturels.

FICHE-ACTION N° 3.1.6***Former des médiateurs, qualifier les guides et structurer un réseau d'ambassadeurs***

L'appropriation de la VUE du bien par tous passe particulièrement par sa transmission via les guides et les médiateurs culturels, en tant qu'interlocuteurs principaux auprès des visiteurs. La sensibilisation à la VUE et la formation de médiateurs du bien permettra à l'avenir de constituer un réseau d'ambassadeurs provenant de la société civile comme d'entreprises privées ou d'associations locales, qui pourront eux aussi transmettre la VUE et participer à sa valorisation de leur territoire.

■ OBJECTIFS

- Favoriser l'appropriation de la VUE par les guides, professionnels du tourisme, habitants du territoire
- Améliorer l'accueil des visiteurs en s'assurant d'un discours qualitatif et respectueux des lieux lors des visites des sites

■ PRINCIPES D'ACTION

- Constitution d'un centre de ressources
- Création d'un label « guides des plages du Débarquement » garant des valeurs portées par les Plages du Débarquement et valorisant la diversité des approches dans le contenu des guidages afin de mettre en valeur les spécificités des guides
- Intégration de la Fédération des Guides de Normandie dans des démarches qualité
- Organisation de journées de formation sur les thématiques prioritaires à définir
- Formation de médiateurs sur la VUE du bien
- Création d'un réseau d'ambassadeurs

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et future structure de gouvernance du bien

■ PARTENAIRES

Fédération des guides de Normandie (FGN), professionnels du tourisme, musées, etc.

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Plan de formation des guides de la FGN
- 2022 : organisation d'un webinaire sur la Reconstruction
- 2024 : Mise en place de visites guidées gratuites dans le cadre du 80^e anniversaire du Débarquement à destination des Normands par la FGN en partenariat avec la Région Normandie

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Constitution d'un centre de ressources

Orientation stratégique

3.2 Mieux valoriser le bien, notamment dans ses dimensions paysagère et maritime

Plus largement, un effort sera fait pour mieux valoriser le bien, notamment les éléments patrimoniaux compris dans le périmètre du bien, dont certains sont visibles quand d'autres sont enfouis ou immergés, et qui sont caractérisés par une variété de formes, d'état de conservation, ou encore de propriété. Ces aspects doivent nécessairement être pris en compte dans leur mise en valeur. Celle-ci pourra également s'appuyer sur les recherches, déjà réalisées ou à venir.

Une attention particulière sera portée à deux spécificités du bien peu mises en exergue jusqu'à présent : la dimension maritime et la dimension paysagère.

FICHE-ACTION N° 3.2.1

Mettre davantage en valeur la dimension maritime du Débarquement, notamment l'importance des vestiges subaquatiques

Cette valorisation sera décidée en fonction des différents types de publics auxquels elle s'adresse : les plongeurs (qui sont les seuls à pouvoir accéder directement aux épaves), les visiteurs, le grand public, etc.

■ OBJECTIFS

- Partager la connaissance
- Favoriser la découverte d'un patrimoine souvent méconnu
- Sensibiliser le public à la valeur et à l'intérêt de ce patrimoine
- Sensibiliser le public aux enjeux de l'archéologie sous-marine et aux problématiques de sauvegarde du patrimoine subaquatique (dans le but d'en favoriser sa protection, de prévenir les pillages, etc.). L'éducation des visiteurs et des habitants contribue à une meilleure connaissance, appréciation et protection de ce patrimoine.

■ PRINCIPES D'ACTION

- Intégration de la problématique à l'élaboration de la stratégie d'interprétation
- Intégration de la dimension maritime au sein des différents musées de la thématique, lorsque ce n'est pas déjà le cas, de manière à permettre une compréhension de l'événement et une approche des traces patrimoniales dans leur ensemble (mise en œuvre à l'occasion de refontes muséographiques)
- Création d'une application pour supports numériques portables, diffusant une information sur une sélection de sites maritimes, en fonction de la géolocalisation des visiteurs

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Drassm, Région Normandie et future structure de gouvernance du bien

■ PARTENAIRES

Communes, musées

■ EXEMPLES D' ACTIONS RÉALISÉES

- 2019-2020 : Réalisation de 21 fiches de description des sites de plongée présentant les épaves du Débarquement par le Drassm et la Région Normandie ; ces fiches sont destinées aux plongeurs amateurs. Figurent au recto les éléments relatifs à l'ensemble des vestiges situés dans le périmètre du bien ainsi que les caractéristiques générales du navire et sa carrière ; au verso, sont regroupés tous les éléments relatifs au site actuel (localisation, dimensions, état général avec image multifaisceau réalisée par le Drassm, éléments à observer illustrés de photographies récentes).
- 2021-2022 : réalisation de 7 vidéos 360° dans le cadre du projet AMI (Archéologie maritime immersive) <https://www.youtube.com/@ProjetAMI>
- 2022-2023 : réalisation d'un site Internet pour valoriser l'ensemble des recherches sur les vestiges maritimes du Débarquement dans le cadre de la collection « Grands sites archéologiques » pilotée par le ministère de la Culture <https://archeologie.culture.gouv.fr/epaves-debarquement/fr>

...

FICHE-ACTION N° 3.2.1**... Mettre davantage en valeur la dimension maritime du Débarquement, notamment l'importance des vestiges subaquatiques**

- 2023 : le Drassm et la Région Normandie ont présenté une exposition temporaire et itinérante sur les vestiges subaquatiques du Débarquement « Une armada sous les flots », à destination du grand public, dans plusieurs communes des Plages du Débarquement.
- Section consacrée aux épaves du Débarquement dans la nouvelle scénographie du Musée du Débarquement à Arromanches
- Nombreuses conférences, communications et publications

■ ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2029

- Valorisation de la dimension maritime dans le dispositif d'interprétation
- Création d'une application pour supports numériques portables, diffusant une information sur une sélection de sites maritimes, en fonction de la géolocalisation des visiteurs
- Traduction des outils de médiation existants
- Poursuite du travail avec les musées pour une meilleure prise en compte de ce patrimoine dans leur muséographie

FICHE-ACTION N° 3.2.2**Proposer une interprétation des paysages du Débarquement à partir des points de vue remarquables**

L'appropriation de la VUE du bien par tous passe particulièrement par sa transmission via les guides et les médiateurs culturels, en tant qu'interlocuteurs principaux auprès des visiteurs. La sensibilisation à la VUE et la formation de médiateurs du bien permettra à l'avenir de constituer un réseau d'ambassadeurs provenant de la société civile comme d'entreprises privées ou d'associations locales, qui pourront eux aussi transmettre la VUE et participer à sa valorisation de leur territoire.

■ OBJECTIFS

- Permettre la lecture et la compréhension des paysages du Débarquement à partir de points de vue préalablement identifiés et en intégrant la réflexion sur les concepts de « route du paysage » et/ou de « véloroute du paysage » (cf. fiches-actions n° 1.1.3 et 1.2.1)

■ PRINCIPES D'ACTION

- Inscription des points de vue identifiés dans les outils touristiques (livres de randonnées, itinéraires de découverte, circuits d'agritourisme, cartes, etc.)
- Intégration de ces points de vue dans le dispositif d'interprétation à déployer sur le territoire (cf. fiche-action n° 3.1.2) ou d'autres parcours de découverte mémorielle
- Élaboration pour chaque point de vue de supports permettant la lecture ainsi que l'interprétation des paysages
- Organisation de visites commentées

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie ou future structure de gouvernance du bien

■ PARTENAIRES

Communes, propriétaires des sites, CAUE du Calvados et de la Manche, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, UDAP du Calvados et de la Manche, Conseils départementaux du Calvados et de la Manche, Région Normandie, Fédération de randonneurs, offices de tourisme, Conservatoire du littoral, DREAL Normandie, DRAC Normandie, musées, etc.

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

Certains points de vue remarquables (cônes de vue) sont inclus dans les PLU ou PLUi.

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Intégration des points de vue dans le dispositif d'interprétation à déployer sur le territoire et/ou d'autres parcours de découverte mémorielle

4. Le plan de gestion touristique

Le poids économique du tourisme de mémoire dans le tourisme normand est aujourd'hui majeur, avec 5.7 millions de visites enregistrées en 2023 dans les sites et musées de cette destination touristique, représentant 41,2% de la fréquentation de l'ensemble des sites en Normandie.

La filière Tourisme de mémoire en Normandie se caractérise en outre par des sites de renommée mondiale, une vingtaine d'entreprises spécialisées dans les excursions et tout un écosystème de services aux visiteurs (transport, hébergement, restauration et activités de visite et loisirs) et d'acteurs publics mobilisés pour développer l'excellence de cette destination internationale.

Consciente des changements à venir avec l'évolution des commémorations et la disparition progressive des derniers témoins directs de l'événement, la Région Normandie a missionné dès 2012 un cabinet d'étude afin de réfléchir au tournant qu'allait connaître la filière. Cette étude a permis d'identifier les points forts et les points faibles de la destination Tourisme de mémoire en Normandie, de définir une véritable stratégie autour d'une ambition partagée par l'ensemble des acteurs et d'établir des préconisations pour l'avenir. Les résultats de cette étude se sont traduits par la rédaction en 2014 du Contrat de destination Tourisme de mémoire en Normandie.

La mise en place du Contrat de destination a permis d'initier une dynamique territoriale originale avec l'ensemble des acteurs appartenant à la filière Tourisme de mémoire en Normandie afin de travailler ensemble dans le cadre d'une stratégie partagée. Cet outil est donc apparu comme un cadre de travail opportun pour le plan de gestion touristique des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* au Patrimoine mondial : le plan d'actions Tourisme de mémoire en Normandie alimente le plan de gestion touristique du bien.

Le plan d'actions a été renouvelé pour la période 2020-2024. L'élaboration d'un nouveau plan d'actions va démarrer en fin d'année 2024, permettant ainsi d'y intégrer le bilan touristique de l'année 2024, année particulière en raison du 80^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie. C'est pourquoi, le plan de gestion touristique ne comporte pas d'actions prioritaires 2025-2029.

Un Contrat de destination constitue une réponse concrète à la nécessité d'agir ensemble pour atteindre un même objectif de développement, autour d'une stratégie coordonnée et d'un plan d'actions mutualisé. Un Contrat de destination fédère les acteurs d'une même destination : ceux notamment liés au transport, à l'hébergement ou à la restauration, aux activités de loisir ou culturelles, à la promotion, l'information ou l'accueil. Les acteurs institutionnels et privés contribuant au développement touristique de la Normandie sur le thème de la mémoire ont décidé de s'engager collectivement, et chacun dans son domaine de compétences, dans le cadre du Contrat de destination Tourisme de mémoire en Normandie.

L'administration globale et le pilotage du Contrat de destination sont confiés à la Région, qui est garante de l'avancement et de la cohérence des différents chantiers. Un programme annuel détaille le plan d'actions et les moyens qui seront affectés par chaque partenaire pour sa mise en œuvre.

Le Contrat de destination Tourisme de mémoire en Normandie a été pensé et élaboré conjointement à la démarche de demande d'inscription des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* au Patrimoine mondial. Concrètement, cela s'est traduit de trois manières. Premièrement, la destination touristique promeut les valeurs comme participant à l'identité du territoire et à sa reconnaissance en France comme à l'international. Deuxièmement, les acteurs de la destination touristique ont adopté le découpage de la zone historique associée (ZHA) du bien – qualifiée d'espace littoral de la Bataille de Normandie – comme espace sur lequel vont porter prioritairement les actions d'amélioration de l'accueil des visiteurs. Troisièmement, le Contrat de destination prend en compte les enjeux de la démarche d'inscription des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944*. Ces enjeux partagés sont les suivants :

- mieux connaître et suivre la fréquentation du bien ;
- proposer une destination d'excellence dans l'accueil des visiteurs, à tous les niveaux (conditions d'accès, signalétique, accueil dans les hébergements, accueil dans les sites et lieux de visite) ;
- sensibiliser les professionnels du tourisme, et donc indirectement les visiteurs, au respect de l'esprit des lieux ;
- inscrire la filière Tourisme de mémoire en Normandie dans une ouverture européenne et internationale.

En outre, le plan de gestion touristique du bien s'inscrit dans une démarche de tourisme durable dont la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) est la suivante : « les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destinations, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de durabilité concernent les aspects environnemental, économique et socioculturel du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces 3 aspects. Par conséquent, le tourisme durable doit :

- exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement,
- respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil,
- assurer une activité économique viable sur le long terme, offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis... ».

Le tourisme durable est une des préoccupations majeures de l'UNESCO qui a développé un Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable. Celui-ci présente une nouvelle approche fondée sur le dialogue et la coopération des parties prenantes où la planification pour le tourisme et la gestion du patrimoine sont intégrées au niveau de la destination, les biens naturels et culturels sont valorisés et protégés, et un tourisme approprié est développé. La filière Tourisme de mémoire en Normandie travaille dans cet esprit.

Pour répondre aux enjeux d'un tourisme durable, l'ensemble des actions menées au sein du plan de gestion contribue prioritairement à :

- prévenir les dégradations que pourrait engendrer une éventuelle augmentation de la fréquentation, déjà importante, même si inégale géographiquement, voire ponctuellement très importante sur une période limitée de l'année;
- garantir un visiteur qualitative du bien ;
- favoriser le partage de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Le plan de gestion touristique du bien est donc centré prioritairement sur l'objectif d'une destination touristique d'excellence, intégrant les enjeux d'un tourisme durable et responsable. La Normandie a été précurseur dans ce domaine, en proposant aux acteurs du tourisme labellisés « Normandie Qualité Tourisme » un dispositif totalement innovant d'évaluation de leur performance en matière de tourisme responsable et de conseil.

La filière Tourisme de mémoire en Normandie doit nécessairement poursuivre son évolution pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles. Celles-ci ont fait part de leur souhait de vacances plus respectueuses de l'environnement, plus expérientielles, plus authentiques (notion de « slow tourism »). Les changements observés sont les suivants :

- Les repères historiques des visiteurs, français et étrangers, sont aujourd'hui plus fragiles, mais ces derniers manifestent un intérêt toujours marqué pour la thématique, avec des attentes de différentes natures : comprendre les événements, les mettre en perspective dans le temps et l'espace, mais également vivre une « expérience », par le récit, l'immersion, voire la mise en scène.
- Les vétérans et les témoins directs de ce conflit, de moins en moins nombreux, ne peuvent plus assurer de transmission directe ; il s'agit de trouver d'autres biais pour rendre le message intelligible et accessible, particulièrement aux plus jeunes.
- Certains publics, s'adressant notamment à des guides ou agences, sont à la recherche d'un séjour spécifique : retrouver le parcours d'un parent combattant, sortir des sentiers battus, explorer la thématique autrement (itinérance en vélo, séjour chez l'habitant, participation à une reconstitution...).
- La demande des visiteurs est correctement satisfaite au niveau de l'expérience globale de visite et de séjour, mais des actions sont à engager ou à intensifier dans une double perspective : la reconquête des familles avec enfants et des jeunes, largement sous-représentés (hormis les scolaires) ; l'adaptation de l'offre à des publics présents sur le territoire mais peu ciblés sur cette thématique, notamment les touristes allemands, néerlandais, italiens et espagnols. Cela passera notamment par une meilleure maîtrise des langues (formation des guides, outils de communication), l'adaptation des narratifs sur le Débarquement et la Bataille de Normandie, et des actions de promotion en amont de la visite.
- Les moyens et outils existants en matière d'information des visiteurs et d'orientation vers les sites à visiter sont appréciés (guide du visiteur, rôle des conseillers en séjour et des guides), mais il serait possible d'améliorer encore l'expérience-client en mobilisant des outils adaptés en amont de la visite : application permettant de créer un itinéraire de visite, centre d'accueil des visiteurs dédié aux Plages du Débarquement (projet en cours de réflexion à Bayeux), système d'information en temps réel sur l'affluence dans les sites, mise en place de la réservation horodatée, etc.

2 orientations stratégiques majeures sont retenues :

- Améliorer l'accès au bien
- Proposer une destination touristique d'excellence dans l'accueil aux visiteurs, dans une démarche responsable, éthique et ouverte à l'international

Orientation stratégique

4.1 : Améliorer l'accès au bien

Une desserte durable du bien est un enjeu d'importance afin de lui permettre de conserver son identité.

Il s'agit de traiter, à l'échelle de la ZHA, des questions relatives à la mobilité et au stationnement, de développer notamment une offre de transport plus durable, et de permettre une meilleure orientation des visiteurs.

FICHE-ACTION N° 4.1.1

Favoriser le développement d'une stratégie globale de mobilité durable à l'échelle de la ZHA

■ OBJECTIFS

- Mieux gérer les flux en partenariat avec les acteurs concernés
- Repenser le fonctionnement de la circulation et du stationnement à l'échelle globale du territoire
- Mieux répartir et orienter les visiteurs dans l'épaisseur du territoire
- Rechercher une réponse adaptée et qualitative aux besoins de stationnements saisonniers
- Mettre en scène de manière qualitative les arrivées sur les sites historiques

■ PRINCIPES D'ACTION

- Réalisation d'études autour de la répartition des flux sur le territoire et du fonctionnement du stationnement afin de mieux connaître les usages et de proposer des solutions opérationnelles
- Analyse de l'implantation et du dimensionnement des aires de stationnement existantes (permanentes comme de délestage)
- Hiérarchisation du réseau de routes
- Identification de portes et seuils d'entrée dans le territoire des Plages du Débarquement
- Intégration de la saisonnalité des besoins en termes de stationnement et de flux routiers
- Prise en compte des enjeux du recul du trait de côte et des autres conséquences du réchauffement climatique
- Amélioration du fonctionnement des parkings existants et réflexion sur le développement des liaisons douces à partir des aires de stationnement vers les sites touristiques
- Rédaction d'un schéma directeur des mobilités et stationnement prenant en compte les résultats des chiffres de fréquentation du bien, le diagnostic et les préconisations des différentes études réalisées
- Définition d'outils de suivi

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie et/ou future structure de gouvernance du bien

■ PARTENAIRES

Communes, EPCI, Départements du Calvados et de la Manche, Conservatoire du littoral, offices du tourisme du Calvados et de la Manche, etc.

■ EXEMPLES D' ACTIONS RÉALISÉES

- Limitation à 70 km/h sur certaines routes durant les mois d'été (RD 514)
- Étude des déplacements touristiques, Egis, 2014, commandée par la Région Normandie
- Schéma directeur tourisme et mobilités sur Omaha, MKG, 2022, commandé par Isigny Omaha Intercom
- Étude des usages et des retombées économiques du Tourisme de Mémoire en Normandie, Egis Voltere, 2023, commandée par la Région Normandie
- Étude de gestion des flux en vue de la valorisation paysagère du site « Port artificiel Winston Churchill », proposition de solutions d'aménagement, ERA, 2024, commandé par Bayeux Intercom

...

FICHE-ACTION N° 4.1.1

... Favoriser le développement d'une stratégie globale de mobilité durable à l'échelle de la ZHA

- Afin d'accroître la part modale des transports en commun ou des modes alternatifs comme le vélo dans les déplacements, un groupe de travail réunissant des professionnels du tourisme et des transports publics, travaillant sur le secteur géographique de la ZHA, a été constitué en 2014. Le groupe de travail a supervisé une étude dont l'objet était de poser un diagnostic des pratiques actuelles et de définir des préconisations pour développer l'usage des transports en commun (ou des modes actifs), voire proposer des solutions et des services de mobilité innovants, afin de trouver l'adéquation entre les outils et les usages. Cette étude a été réalisée en 2014 par le cabinet Egis.

La réflexion a débouché sur la définition de plusieurs axes stratégiques :

- organiser l'offre de transport multimodale,
- développer des offres complémentaires innovantes,
- développer l'usage du vélo,
- guider, informer et communiquer sur l'offre de mobilité durable pour faire connaître les outils et les possibilités existantes aux visiteurs,
- faciliter l'expérience de la mobilité touristique.

Ces axes ont été déclinés en un programme de six actions prioritaires :

- porter à connaissance les offres de transport alternatives à la voiture individuelle et l'enrichir en contenus dédiés aux touristes ;
- favoriser la connaissance mutuelle des acteurs du transport et des acteurs du tourisme (pratiques, contraintes, saisonnalité, besoins, souhaits... des uns et des autres) ;
- développer une offre vélo renforcée ;
- mettre en place un système de transport public de navettes touristiques qui desservent les grands pôles touristiques du tourisme de mémoire ;
- élaborer un kit d'information sur la mobilité durable dans le secteur des Plages du Débarquement ;
- élaborer une offre de distribution intégrée tourisme et transport (possibilité d'acheter les entrées à tel ou tel site en même temps que son titre de transport : billettique et tarification simplifiées).

Ce plan d'actions ne vise pas à concurrencer l'offre privée existante et performante mais bien à compléter les services, à répondre aux besoins et demandes qui ne sont pas couverts.

FICHE-ACTION N° 4.1.2***Proposer une interprétation des paysages du Débarquement à partir des points de vue remarquables***

L'appropriation de la VUE du bien par tous passe particulièrement par sa transmission via les guides et les médiateurs culturels, en tant qu'interlocuteurs principaux auprès des visiteurs. La sensibilisation à la VUE et la formation de médiateurs du bien permettra à l'avenir de constituer un réseau d'ambassadeurs provenant de la société civile comme d'entreprises privées ou d'associations locales, qui pourront eux aussi transmettre la VUE et participer à sa valorisation de leur territoire.

■ OBJECTIFS

- Permettre le report de la voiture particulière vers des transports en commun publics
- Développer l'utilisation des offres de transport alternatives à la voiture individuelle
- Améliorer l'expérience visiteur sur place

■ PRINCIPES D'ACTION

- Développement d'une offre publique de transports en commun et d'une offre multimodale. Il ne s'agit pas d'un transport à la demande, l'itinéraire est différent de ceux déjà pratiqués, la cible est beaucoup plus large que celle réservée aux tours. Il s'agit d'offrir un transport public (et non de guidage), pour le plus grand nombre (jeunes ou non, français comme étrangers) facilitant et fluidifiant l'accès aux sites de tourisme de mémoire. Il s'agit d'assurer des circuits tous les jours en saison, entre mai et fin septembre, plus éventuellement quelques longs week-ends dans l'année. Le service de transport doit passer à proximité des hébergements touristiques, afin d'encourager son utilisation par le plus grand nombre.
- Travail collaboratif pour co-construire avec les opérateurs de transport, les professionnels du tourisme, etc. l'information et la communication sur l'offre existante afin de faire connaître les possibilités de mobilité durable aux visiteurs

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie

■ PARTENAIRES

Offices de tourisme à l'échelle de la ZHA, opérateurs de transport routier

■ EXEMPLES D' ACTIONS RÉALISÉES

- 2014-2015 : suite à l'étude réalisée par le cabinet Egis, ateliers de travail sur les tracés des navettes à partir d'un tracé proposé par Egis et travail sur les moyens (matériels, humains, travaux). Les premiers estimatifs ont acté la modification des tracés afin d'optimiser les itinéraires et augmenter l'attractivité des circuits. Des questions sur la politique tarifaire sont posées (simplicité, forfait aller-retour, tarif enfant/adulte, billet unique pour les différents circuits ou un par circuit, billet coupe-file ou tarif réduit chez des partenaires, accords de commercialisation à négocier, pass d'un ou plusieurs jours).
- 2019 : expérimentation non aboutie par un porteur de projet privé (projet Move on the Beaches)
- Développement d'une offre porte à porte train + bus « Paris - les Plages du Débarquement »
- 2022 : développement de l'interface « la Normandie sans ma voiture » par Normandie Tourisme
- 2023 : réflexion relancée sur la desserte en transport public collectif sur l'ensemble de la zone, de Utah Beach à Merville-Franceville
- 2024 : expérimentation de la Navette DDAY / DDAY line, navette de transport public collectif entre Courseulles-sur-Mer et Grandcamp-Maisy (secteurs Omaha, Gold et Juno) entre mai et septembre. La navette « hop-on hop-off » dessert 17 points d'arrêts à proximité de sites d'intérêts et de bassins d'hébergements touristiques. La navette prévoit l'intermodalité avec la ligne ferroviaire Paris-Cherbourg.

FICHE-ACTION N° 4.1.3***Développer une offre vélo renforcée et proposer des itinéraires doux de découverte des sites historiques***

L'espace littoral de la Bataille de Normandie est un environnement propice au développement des modes doux de déplacement, et notamment du vélo. Il existe déjà plusieurs véloroutes qui se sont nettement développées ces dernières années :

- La VéloWestNormandy des Plages du Débarquement au Mont-Saint-Michel qui se situe sur un axe nord-sud. L'itinéraire propose trois départs possibles : Sainte-Marie-du-Mont, dans la Manche, Port-en-Bessin-Huppain et Arromanches-les-Bains, dans le Calvados.
- La Vélo maritime, partie française de l'itinéraire européen EuroVelo4 qui relie Roscoff (en Bretagne) à Kiev (en Ukraine). Pour sa partie en Normandie, la véloroute permettra à terme de parcourir le littoral du Tréport jusqu'au Mont-Saint-Michel.

■ OBJECTIFS

- Offrir une alternative douce et durable au déplacement en voiture
- Proposer une découverte des paysages historiques à travers des itinéraires variés et adaptés
- Renouveler l'attractivité des sites par une découverte plus lente

■ PRINCIPES D'ACTION

- Finalisation des aménagements de la véloroute littorale (Vélo maritime)
- Développement de l'offre de location de vélos et de services associés : hébergement, restauration, réparation, locaux adaptés...

En complément de cette action déjà engagée, plusieurs axes peuvent être envisagés :

- offrir l'accès à des vélos à assistance électrique, permettant d'élargir les publics et d'aller plus loin lors de ses visites, ainsi que des bornes de recharge ;
- intégrer les Maisons du vélo de Caen et Bayeux dans la politique de mobilité durable touristique en valorisant leurs actions et en améliorant l'information fournie sur le volet touristique ;
- inciter au développement des parkings à vélos abrités voire fermés sur les sites touristiques ;
- inciter à la systématisation des supports à vélos dans les cars interurbains (Nomad) et sur les lignes ferroviaires
- Réflexion pour retrouver une continuité du sentier du littoral (en réponse à la servitude légale dite SPPL – Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral) en prenant en compte le recul du trait de côte, la résorption des points noirs de discontinuité et la sécurisation du sentier dans les secteurs à risque
- Développement d'offres de découverte des sites depuis la mer (navettes, cabotage, itinéraires à marée basse, etc.)
- Développement d'itinéraires cyclo-pédestres et de circuits pédestres mémoriels, en cohérence avec l'offre de transport public collectif et les véloroutes

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Maîtrise d'ouvrage multiple : Départements, EPCI, communes, Fondation LRE...

■ PARTENAIRES

Région Normandie, Normandie Tourisme, services de l'État, Conservatoire du Littoral, Fédération Française de Randonnée Pédestre, offices du tourisme, tour-opérateurs, opérateurs privés...

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Ouverture de nombreux tronçons de la Vélo maritime et d'itinéraires vélo sur la ZHA
 - 2024 : des tronçons encore manquants de la Vélo maritime sont en cours de réalisation dans le Calvados. La continuité du parcours est néanmoins assurée grâce à des parcours provisoires.
 - Le maillage des itinéraires vélo sur la ZHA sont en cours de finalisation par les EPCI, dans le cadre des plans vélo départementaux. Par exemple, sur le territoire de Caen-la-Mer, en 2023 : réalisation de 7 boucles cyclo-pédestres sur le littoral permettant également une valorisation du patrimoine en invitant à découvrir le littoral autrement (mise en place le long des parcours de « fenêtres » en acier corten invitant l'utilisateur à s'arrêter et à regarder le paysage).
- Aides à l'installation de loueurs et réparateurs de vélos (Région)
- Nombreux sentiers de randonnée déjà existants
- Déploiement des itinéraires cyclo-pédestres mémoriels de la Route de la Libération avec la Fondation LRE
- Création de circuits associés à la navette DDAY
- Expériences Normandes (Normandie Tourisme) « Pagayer au cœur des vestiges du port artificiel d'Arromanches-les-Bains » ou « visiter Omaha Beach en Fatbike avec un guide »

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Finalisation des tronçons manquants de la Vélo maritime
- Finalisation du maillage des itinéraires vélo

FICHE-ACTION N° 4.1.4***Développer une offre vélo renforcée et proposer des itinéraires doux de découverte des sites historiques***

À l'occasion des célébrations du 50^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, huit itinéraires touristiques ont vu le jour, dont l'emblème est une mouette. Ils ont été matérialisés par la mise en place d'une signalétique spécifique, toujours partiellement présente sur le territoire. Une signalisation routière horizontale a été implantée sur les routes de chaque parcours ainsi qu'une signalétique touristique à base de totems (environ 140), soit sous forme de porte d'entrée du circuit, soit sous forme de support d'informations historiques sur chaque point d'intérêt du circuit (textes en français et en anglais).

Le constat a été fait de la nécessité de repenser cette signalétique pour plusieurs raisons :

- l'état de cette signalétique n'est plus en adéquation avec l'importance des contenus. Les panneaux ou totems ont été plus ou moins entretenus sur les territoires ce qui n'est pas le reflet de l'excellence recherchée ;
- les lieux et sites touristiques ont évolué, tout comme les routes, les accès, les aménagements urbains ; les itinéraires n'ont cependant pas été adaptés à ces évolutions ;
- aujourd'hui, si une signalétique « marquante » est nécessaire pour valoriser les hauts lieux de visites et les contenus, il n'en est plus de même pour la visite dans sa globalité (utilisation de GPS et du numérique pour préparer et effectuer sa visite mémorielle ou touristique, souvent en lieu et place du suivi de panneaux) ;
- les pays d'origine des visiteurs évoluent eux aussi et les signalétiques ne sont pas nécessairement adaptées à toutes les nationalités ;
- enfin, la marque « D-Day 1944 – Normandie, Terre de liberté » mise en place en 2014 est progressivement déployée sur tous les nouveaux supports de communication et panneaux directionnels du territoire de manière continue.

■ OBJECTIFS

- Mieux s'orienter, mieux accéder aux sites
- Mieux comprendre les sites

■ PRINCIPES D'ACTION

- Définition d'un schéma directeur englobant signalisation routière (ou directionnelle) et signalétique touristique, en cohérence avec le dispositif d'interprétation qui doit être déployé
- Outil physique aux abords des sites et lieux de mémoire et outil numérique de découverte en mobilité
- Respect de l'esprit des lieux
- Respect des exigences réglementaires
- Coordination avec le projet de la Route de la Libération de l'Europe qui déploie des marqueurs jalonnant les lieux de mémoire et itinéraires mémoriels et installe une signalétique (dite « vecteurs »)
- Harmonisation des visuels

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Région Normandie

■ PARTENAIRES

Future instance de gouvernance du bien, Départements du Calvados et de la Manche, Normandie Tourisme et Comités départementaux du tourisme (CDT), services de l'Etat

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Réalisation d'une étude sur la signalétique touristique en 2017
- Dépose de l'ancienne signalétique routière et touristique ; déploiement de la marque D-Day 1944 – Normandie, Terre de liberté sur les panneaux directionnels
- 2023 : déploiement d'une signalétique indiquant, en entrée de chaque commune, le nom de code du secteur de débarquement
- 2024 : déploiement de l'outil numérique « Explore Normandy Pass »

Orientation stratégique

4.2 : Proposer une destination touristique d'excellence dans l'accueil des visiteurs, dans une démarche responsable, éthique et ouverte à l'international

L'objectif de proposer une destination d'excellence dans l'accueil des visiteurs se décline à l'échelle globale de la destination touristique et particulièrement sur les Plages du Débarquement.

Afin de toujours mieux recevoir la clientèle et améliorer la qualité des prestations touristiques en France, l'État a créé la marque Qualité Tourisme™. Cette marque sélectionne et fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées pour la satisfaction de la clientèle dans l'hôtellerie, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les campings, la restauration, les cafés et brasseries, les agences de locations saisonnières, les offices de tourisme, les lieux de visite et les activités de pleine nature. C'est un signe de reconnaissance des établissements qui offrent des prestations de qualité, que les clients peuvent choisir en toute confiance. Qualité de l'accueil et des services, professionnalisme, valorisation des ressources locales figurent parmi les valeurs essentielles de la marque. Pour obtenir la marque Qualité Tourisme™, le prestataire doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux Engagements Nationaux de Qualité qui représentent les exigences essentielles à la satisfaction de la clientèle.

Les professionnels reconnus Qualité Tourisme™ sont à l'écoute grâce à l'analyse systématique des enquêtes de satisfaction et des réclamations. Leurs prestations sont régulièrement soumises à un contrôle inopiné et indépendant. Ces procédures permettent aux professionnels d'améliorer de façon continue leurs prestations pour toujours mieux satisfaire les touristes.

La marque Qualité Tourisme™ constitue l'aboutissement d'une démarche qualité. Elle permet de :

- obtenir une marque nationale reconnue par le ministère
- communiquer sur une démarche reconnue et récompensée
- renforcer l'image de l'office de tourisme comme professionnel du tourisme auprès des prestataires touristiques
- positionner l'office de tourisme comme référent qualité auprès de ses partenaires
- améliorer l'interface entre le territoire et ses visiteurs
- renforcer le réseau des offices de tourisme

Pour obtenir cette marque, les offices de tourisme s'engagent sur :

- la qualité de l'accueil
- le confort des lieux
- l'information et la communication
- la compétence du personnel
- la valorisation des ressources locales
- la satisfaction client
- l'engagement d'un tourisme responsable et durable

La Normandie a mis en place une démarche Normandie Qualité Tourisme Responsable, dont les points clés sont les suivants :

- Réduire l'impact des déplacements
- Optimiser les usages et les supports de communication notamment grâce au numérique
- Veiller activement au dialogue social interne et externe ainsi qu'à l'équité
- Réduire les gaspillages et dépenses énergétiques, favoriser la production d'énergie
- Diminuer les besoins en eau et récupérer la ressource naturelle
- Utiliser des produits d'entretien écolabellisés et naturels
- Mieux utiliser et mieux entretenir le linge
- Acheter des produits responsables et limiter les emballages
- Agir et sensibiliser aux bonnes pratiques en termes de gestion des déchets
- Collaborer avec des partenaires locaux au maximum
- Acheter le matériel et les produits alimentaires en local et favoriser le durable
- Protéger la faune et la flore
- Avoir son projet d'acteur du tourisme responsable formalisé en "politique environnementale"

Le nouveau label Destination d'excellence se substitue à la marque Qualité Tourisme™ depuis mai 2024. Il vise au renforcement de la qualité sur tout le champ de l'offre touristique : hébergements, restauration, lieux de visites ou de loisirs, lieux d'information touristiques (offices de tourisme notamment), transports. En complément de l'enjeu de qualité de l'accueil, ce label renforcera le niveau d'exigence en matière d'écoresponsabilité et d'information des publics en situation de handicap, conformément aux objectifs du Plan Destination France. Les nouveaux critères éco-responsables comprennent par exemple des critères relatifs aux mobilités durables, à la sobriété numérique et énergétique, aux consommations d'eau, ou à la gestion des déchets. Le label est valable pour une durée de 5 ans. La procédure d'obtention s'appuie sur un réseau de partenaires touristiques territoriaux et d'organismes évaluateurs habilités.

FICHE-ACTION N° 4.2.1

Améliorer la qualité de l'accueil au sein de la destination et sensibiliser les professionnels du tourisme à un tourisme durable et responsable

■ OBJECTIFS

- Développer l'excellence dans la chaîne de services
- Promouvoir et développer un tourisme durable et responsable
- Offrir un accueil de qualité aux visiteurs en aménageant les sites historiques

■ PRINCIPES D'ACTION

- Développement des démarches Qualité Tourisme, particulièrement auprès des prestataires de la ZHA : déploiement de la démarche Normandie Qualité Tourisme Responsable (NQTR) et du label Destination d'excellence
- Suivi de 111 établissements issus de l'hébergement, de la restauration, de lieux de visites et activités de loisirs inscrits dans la démarche Normandie Qualité Tourisme
- Partenariats à monter avec des entreprises spécialisées
- Aménagements spécifiques des sites selon les besoins, en extérieur ou en intérieur

Exemples : aménagement de WC publics accessibles 24h/24h et aux personnes handicapées sur les sites qui en sont dépourvus ; aménagement de parkings sur un site de visite ; aménagement d'aires d'accueil couvertes sur les lieux de mémoire en extérieur...

■ OPÉRATEURS/PILOTES

- Région Normandie
- OTN, Fédération des offices de tourisme de Normandie. L'OTN accompagne les offices de tourisme volontaires d'un point de vue stratégique et méthodologique mais également par la réalisation d'audits blancs.
- CCI pour le déploiement de la marque Qualité tourisme / label Destination d'excellence
- lieux de visite, communes, EPCI

■ PARTENAIRES

Services de l'Etat, OPCO, Départements du Calvados et de la Manche

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Accompagnement prioritaire des offices de tourisme de la ZHA pour s'engager dans les démarches de marquage et de classement
- Déploiement d'une grille de scoring pour évaluer les sites et identifier les besoins en amélioration
- Accompagnement et investissements dans les sites touristiques
- Mise en place d'un groupe de travail pour étudier des solutions éco-responsables avec les gestionnaires de sites ou d'hébergement
- Réalisation d'un livret regroupant les principales préconisations en matière de tourisme éco-responsable à destination des acteurs touristiques du territoire
- Campagne de sensibilisation à la gestion des déchets, au traitement de l'eau, à l'usage de matériaux propres et respectueux de l'environnement
- Valorisation des initiatives dans les documents de promotion touristique
- Déploiement du tarif bas-carbone pour les visiteurs privilégiant les mobilités douces

FICHE-ACTION N° 4.2.2***Sensibiliser les acteurs de la filière touristique aux spécificités et à l'enjeu éthique de la destination***

Les professionnels du tourisme sont les premiers contacts des visiteurs lorsqu'ils arrivent en Normandie. Il est donc important que toute la filière Tourisme de mémoire en Normandie soit sensibilisée à ce qui fait la valeur universelle exceptionnelle du bien, aux spécificités de l'esprit des lieux, à l'impératif d'une démarche éthique dans les actions qu'ils mettent.

En outre, la carte de guide n'étant plus soumise à l'obtention d'un diplôme de guide-conférencier depuis 2015, de nombreuses entreprises de guidage ont vu le jour. Une attention toute particulière sera donc portée à ces professionnels, dans l'objectif de les inciter à porter un discours qualitatif et respectueux des lieux et de leur histoire.

Une charte éthique a été élaborée dès 2008 pour encadrer la tenue des reconstitutions et défilés militaires. Celle-ci comporte des rappels à la loi en matière de port d'armes et d'uniformes et d'utilisation de véhicules militaires sur l'espace public. Elle est co-signée par le préfet de région, le président du Conseil régional et le procureur général. Les organisateurs et les communes accueillant des événements devaient également la signer. Simplifiée et complétée en 2014 à l'occasion du 70^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, la Charte éthique a été mise à jour en 2024.

■ OBJECTIFS

- Sensibiliser les professionnels du tourisme à l'importance et aux spécificités de la destination, au respect de l'esprit des lieux et de leur histoire, au partage de la VUE
- S'assurer d'un discours qualitatif et respectueux des lieux lors des visites guidées des sites historiques
- Sensibiliser et mobiliser les organisateurs d'événements (y compris sportifs) au respect des lieux et des valeurs portées par les lieux afin de garantir l'organisation d'événements irréprochables sur le plan éthique
- Sensibiliser indirectement les visiteurs et le grand public au respect de l'esprit des lieux

■ PRINCIPES D'ACTION

- Compréhension des enjeux du tourisme de mémoire comme marqueur pour un territoire, des impacts économiques, générationnels, culturels, éducatifs, sociétaux, etc. pour adapter l'offre en conséquence
- Renforcement des formations à l'amélioration de l'accueil touristique, notamment pour les familles avec enfants en lien avec les préconisations de l'étude de connaissance des clientèles de la destination (EgisVoltere, 2023)
- Poursuite de la professionnalisation des personnels territoriaux concernés avec une offre de formation ciblée en inter-collectivités : « *Intégration et déclinaison de la politique mémorielle dans mon projet de territoire* »
- Développement d'Eductours
- Intégration de la Fédération des Guides de Normandie dans une démarche qualité, via la référentiel NQT Guide de Normandie
- Élargissement et adaptation de la charte éthique à tous les organisateurs de manifestations festives, commémoratives et sportives. Au-delà des aspects spécifiques liés aux reconstitutions et aux défilés de véhicules militaires, cette nouvelle charte prendra en compte le respect de l'esprit des lieux et des valeurs du bien.
- Réflexion à mener sur les moyens pour sensibiliser les visiteurs et les participants à l'esprit des lieux : par exemple, mise en place d'un message d'accueil rappelant les valeurs portées par ces sites de mémoire

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Future structure de gouvernance du bien, Région Normandie, Normandie Tourisme, OTN

■ PARTENAIRES

Services de l'État, Comité du Débarquement, communes, associations locales, offices de tourisme, CNFPT⁶, OPCO⁷

⁶ Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

⁷ Organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

FICHE-ACTION N° 4.2.2

... Sensibiliser les acteurs de la filière touristique aux spécificités et à l'enjeu éthique de la destination

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Convention nationale avec OTN pour permettre un accès plus simple aux formations du CNFPT (tarifs préférentiels)
- Conception et organisation par le CNFPT Normandie d'une journée d'actualités et d'échanges à l'échelle de toute la Normandie
- Eductours
- 2021 : édition d'un guide à l'attention des professionnels du tourisme reprenant les principaux éléments à connaître sur les événements qui se sont déroulés durant la Seconde Guerre mondiale en Normandie
- Charte éthique de 2008 mise à jour à chaque anniversaire
- Réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour l'organisation d'événements touristiques par la Région Normandie
- Organisation de journées de formation des guides
- Déploiement de l'initiative Normandy Battlefields For Peace sur les sites de mémoire volontaires

FICHE-ACTION N° 4.2.3

Accompagner l'ouverture européenne et internationale de la destination touristique, notamment en lien avec la fondation Liberation Route Europe (LRE)

Le Débarquement du 6 juin 1944 a été le point de départ de la libération de l'Europe occidentale et de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Il s'inscrit donc d'emblée dans l'histoire européenne, voire mondiale. L'ouverture européenne et internationale, par le biais de coopérations et de réseaux, est donc essentielle.

Le projet de coopération européenne « Route de la Libération en Europe », ou Liberation Route Europe (LRE), a été initié début 2011, à l'initiative de la région néerlandaise Arnhem-Nimègue avec pour objectif de mettre en relation les régions et territoires qui sont particulièrement touchés par la thématique de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. La Région Basse-Normandie fut l'un des premiers partenaires du projet. Afin de porter ce projet, une fondation a été créée. En 2014, la fondation a évolué afin d'intégrer l'ensemble des partenaires au sein d'un conseil d'administration représentatif de l'ensemble des pays concernés : Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, Pologne, France. Les principales activités de la fondation sont : coordonner les réseaux nationaux de la Route de la Libération en Europe ; entretenir et développer la marque ; travailler à la définition de standards qualité ; mettre en œuvre des projets européens, en assurer le lobbying pour un large soutien politique et financier ; devenir un partenaire direct de la Commission européenne ; assurer la collecte de fonds internationaux. La fondation a fêté ses 10 ans en 2024 et poursuit son développement grâce à l'ouverture de 6 bureaux nationaux. La Route de la Libération en Europe est un mémorial transnational, un sentier reliant les sites et les récits de la Seconde Guerre mondiale à travers l'Europe.

■ OBJECTIFS

- Développer des coopérations européennes et des partenariats à l'international

■ PRINCIPES D'ACTION

- Développement et mise au jour de récits historiques mettant en avant les différentes perspectives
- Développement d'un projet pédagogique et éducatif transnational visant à proposer une façon unique d'apprendre l'Histoire et de la vivre (entre autres par des programmes didactiques communs)
- Développement d'une offre touristique transnationale, via notamment un site internet interactif et des forfaits touristiques communs
- Déploiement de projets impliquant les jeunes générations

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Fondation Liberation Route Europe et autres acteurs touristiques du territoire

■ PARTENAIRES

Région Normandie

■ ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

- Circuits transnationaux de randonnée
- Nouvelles initiatives, par exemple Europe remembers pour commémorer le 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale

5. La gouvernance du bien

FICHE-ACTION N° 5.1.1

Mettre en place la gouvernance et la gestion du bien

L'objectif de la mise en place d'un système de gestion opérationnel est de mettre en œuvre le Plan de gestion. La complexité du système de gestion tient de manière intrinsèque à la gestion d'un « paysage culturel » étendu, largement maritime, et à la multiplicité d'acteurs présents sur le territoire qui se partagent les compétences essentielles à la gestion du bien. La nécessaire gouvernance de ce paysage culturel va donc impliquer un travail conséquent de coordination, dans un souci constant de cohérence des actions menées. Le système de gestion proposé vise à faire émerger une réflexion partagée de la gestion des sites, permettant une approche unifiée des modes de gestion des différents gestionnaires et propriétaires, renforçant l'esprit collectif et contribuant ainsi à une unité lisible du territoire.

Fonctions à assurer	Instances proposées
Décision	Comité du bien en co-présidence État-Région
Concertation	Conférence territoriale installée à l'échelle de la ZHA
Mise en œuvre opérationnelle	Cinq comités locaux de gestion à mettre en place avec les gestionnaires sur chacun des secteurs géographiques issus des secteurs historiques Mission opérationnelle à renforcer
Expertise	Comité d'interprétation du bien installé en septembre 2024
Conseil	Conseil scientifique international mis en place dans le cadre de la candidature dès 2014

Une **association de préfiguration à la gouvernance du bien** a été créée en septembre 2017 afin de :

- 1) conforter la démarche existante en améliorant le portage collégial de la candidature,
- 2) animer la candidature et, à cette fin, de mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation nécessaires au partage des valeurs du bien auprès des différents acteurs,
- 3) fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet et donc de construire progressivement le partenariat,
- 4) enfin, donner une unité au bien, aujourd'hui très morcelé.

L'association regroupe les principaux acteurs et collectivités concernés. Cette première instance préfigure le dispositif de gestion qui sera mis en place dès l'inscription du bien. En effet, la création d'une structure dédiée à la gestion du bien est validée. La forme juridique définitive et les modalités de fonctionnement de cette structure sont en cours de discussion et d'expertise autour de deux hypothèses : transformer l'association de préfiguration ou créer un GIP (Groupement d'Intérêt Public), cette dernière hypothèse ayant la préférence de la majorité des acteurs participant à la démarche partenariale.

Cette structure abritera une **mission opérationnelle « Plages du Débarquement »**, qui reste à renforcer autour du noyau existant actuellement au sein des services de la Région Normandie, qui a porté la candidature. Ses missions d'élaboration du dossier de candidature évolueront vers des missions de coordination des actions relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de gestion, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'interprétation, d'animation des différentes instances, d'accompagnement et d'ingénierie auprès des opérateurs, particulièrement les collectivités locales, et enfin de communication.

La structure dédiée à la gestion du bien pourra travailler par conventions avec les gestionnaires du bien qu'elle réunira au sein de cinq comités de gestion (un par secteur géographique, sur la base des secteurs historiques du Débarquement). Elle pourra également mettre en place des groupes de travail thématiques.

La future structure de gouvernance du bien se donnera les moyens de mobiliser des financements privés et étrangers (mécénat, souscriptions, etc.) en soutien aux actions déclinées dans le Plan de gestion.

...

FICHE-ACTION N° 5.1.1

Mettre en place la gouvernance et la gestion du bien

Le **Comité d'interprétation du bien** (composition en p.73) a été installé en septembre 2024. Il est plus particulièrement chargé de veiller à l'élaboration puis à la mise en œuvre de la stratégie d'interprétation, particulièrement à sa nécessaire dimension multidimensionnelle en gardant à l'esprit les points de vue et récits potentiellement différents de l'histoire du site.

Le **Conseil scientifique international** (composition en p.70) a été mis en place pour accompagner la candidature. Réuni à plusieurs reprises depuis dix ans, il souhaite continuer à jouer le rôle de conseil dans la gestion du bien et s'investir particulièrement sur le suivi de la stratégie d'interprétation.

Une **Charte d'engagement** (jointe en p. 68) a également été proposée à la signature de tous les acteurs pour les fédérer autour des valeurs et des principes portés par la demande de reconnaissance sur la Liste du patrimoine mondial, dans l'objectif que chacun prenne conscience de la valeur universelle exceptionnelle du bien et la préserve à tous les niveaux.

6. Le dispositif de suivi et d'évaluation

6.1 Le dispositif de suivi

Une nouvelle mesure de suivi de la dynamique littorale et des risques côtiers liés à la submersion marine, non prévue au plan de gestion 2018 est ajoutée.

Trois actions particulières de suivi sont ainsi proposées :

- d'une part, un observatoire photographique des paysages (OPP) des Plages du Débarquement
- d'autre part, une observation rapprochée du littoral
- enfin, compte-tenu de l'importance de ce sujet, le suivi de la fréquentation du bien fait l'objet d'une fiche-action particulière.

FICHE-ACTION N° 6.1.1

Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire photographique des paysages (OPP) des Plages du Débarquement

Les OPP sont des outils de connaissance et de suivi de l'évolution de paysages basés sur la comparaison dans le temps de photos prise d'un même point de vue. Ces démarches volontaires de mise en place d'OPP se sont développées après le lancement, il y a une trentaine d'années, d'un observatoire photographique national des paysages (OPNP) qui a posé le principe de base des OPP : « constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ».

■ OBJECTIFS

- Surveiller l'évolution de l'état de conservation du bien
- Anticiper les actions à mener afin d'assurer une préservation de l'intégrité du bien
- Comprendre les mécanismes et les facteurs de l'évolution des paysages ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause
- Suivre et évaluer les politiques d'aménagement, de gestion de l'espace et des paysages, les confirmer ou les infléchir afin qu'elles correspondent mieux aux objectifs de qualité paysagère
- Sensibiliser le public aux enjeux de la préservation du paysage

■ PRINCIPES D'ACTION

- Définition de points de vue en fonction des enjeux paysagers et patrimoniaux (notamment évolution du trait de côte et impact des phénomènes naturels, évolution de l'état de conservation du patrimoine historique, etc.)
- Validation d'une liste points de vue à reconduire
- Définition d'une périodicité des prises de vue
- Reconduction des campagnes de photographies, à intervalles réguliers, à partir des mêmes points de vue et dans des conditions rigoureusement similaires (cadrage, focale, lumière, saison, etc.)
- Analyse du fonds de séries photographiques obtenu

■ OPÉRATEURS/PILOTES

- Région Normandie

■ PARTENAIRES

DREAL Normandie, DRAC Normandie, Conservatoire du littoral, CAUE, PNR, Réseau d'Observation du Littoral de la Normandie et des Hauts-de-France (ROLNHF)

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- En 2018-2019, après 248 prises de vues, choix de 60 points de vue à reconduire, tous les 2 ans, voire tous les ans pour 10 d'entre eux, de façon à suivre plus finement l'impact des dynamiques littorales
- 5 campagnes photographiques de reconduction des points de vue conduites depuis 2020
- Élaboration d'un thesaurus commun aux partenaires
- Rédaction des descriptions des points de vue et analyse des reconductions
- Mise en ligne de l'OPP <https://opp-plages-debarquement.normandie.fr/bienvenue/>

...

FICHE-ACTION N° 6.1.1

Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire photographique des paysages (OPP) des Plages du Débarquement

EXEMPLES DE RECONDUCTIONS DE POINT DE VUE

Point de vue n°041 : Vue de la plage d'Omaha Beach depuis le chemin du vallon du Ruquet à Saint-Laurent-sur-Mer



© Manuel de Rugy - Région Normandie, 2018



© Manuel de Rugy - Région Normandie, 2024

Point de vue n°98 : Vue des falaises de la Pointe du Hoc



© Manuel de Rugy - Région Normandie, 2018



© Manuel de Rugy - Région Normandie, 2024

Point de vue n°103 : Vue de l'aménagement touristique du site de la Pointe du Hoc



© Manuel de Rugy - Région Normandie, 2018



© Manuel de Rugy - Région Normandie, 2023

FICHE-ACTION N° 6.1.1

Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire photographique des paysages (OPP) des Plages du Débarquement

Point de vue n°130 : Vue du site du Mémorial Britannique de Ver-sur-mer



© Manuel de Rugy - Région Normandie, 2018



© Manuel de Rugy - Région Normandie, 2024

■ **ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029**

- Réalisation d'une synthèse générale des évolutions et transformations constatées depuis les premières prises de vue
- Actions de valorisation et de sensibilisation des habitants (exposition...)

FICHE-ACTION N° 6.1.2

Mettre en place une observation rapprochée du littoral des Plages du Débarquement

Le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France œuvre depuis 2010 à identifier, coordonner, harmoniser, diffuser et valoriser la connaissance sur les thématiques de la dynamique côtière, des risques naturels en milieu littoral et de la biodiversité en tant que marqueur des changements côtiers. Initialement porté par la délégation Normandie du Conservatoire du littoral, le ROL a, depuis mars 2020, pérennisé son action sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), avec l'appui des partenaires financeurs que sont les Régions Normandie et Hauts-de-France, l'Etat et le Conservatoire du littoral.

Ce réseau interrégional fournit aux élus et décideurs des clefs de compréhension au travers de ses outils afin d'éclairer leur prise de décision sur la gestion du trait de côte. Il accompagne les acteurs vers une prise de conscience des phénomènes qui interagissent sur leur territoire. Les données mises à disposition les placent dans une posture d'anticipation en les aidant, entre autres, dans l'élaboration de leur stratégie locale de gestion intégrée de la bande côtière. Cet accompagnement prend forme au travers de colloques, séminaires, ateliers de terrain ou encore d'éclairages techniques dans les projets de territoire.

L'expertise du ROL s'appuie sur un Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) composé de spécialistes de la thématique littorale. Ce comité rassemble des laboratoires de recherche, des établissements publics et des associations incontournables à l'échelle de la Normandie et des Hauts-de-France, lui apportant une approche interrégionale et pluridisciplinaire. Dans ce cadre, le ROL participe à la coordination, à l'émergence et à la mise en œuvre de projets de recherche et de territoire de ses membres.

■ OBJECTIFS

- Surveiller l'évolution de l'état de conservation du bien
- Anticiper les actions à mener afin d'assurer une préservation de l'intégrité du bien

■ PRINCIPES D'ACTION

- Mise à disposition de données spatiales, dont un levé altimétrique haute résolution
Ces données altimétriques sont acquises en 2 phases :
 - tous les 6 ans pour la topo-bathymétrie
 - tous les 3 ans pour la réactualisation du volet topographique et une orthophotographie du littoral
- Mise à jour de l'atlas cartographique 2024
- Participation à des actions pour mieux comprendre la dynamique côtière et les interactions qui agissent sur ce milieu
- Recommandations pour les choix de gestion et d'aménagements
- Coordination d'une stratégie de suivi homogène et récurrent du littoral

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Réseau d'Observation du Littoral de la Normandie et des Hauts-de-France (ROLNHF)

■ PARTENAIRES

Région Normandie, Etat, Conservatoire du littoral

■ EXEMPLES D' ACTIONS RÉALISÉES

Fourniture d'un atlas cartographique « Plages du Débarquement » en 2024

FICHE-ACTION N° 6.1.3***Mettre en œuvre un observatoire du tourisme dédié aux Plages du Débarquement*****■ OBJECTIFS**

- Suivre la fréquentation du bien au titre du volet « fréquentation des sites et lieux de visite » et du volet « fréquentation hôtelière » (nombre d'arrivées et de nuitées hôtelières, leurs évolutions annuelles et les nationalités)
- Réfléchir à une analyse plus fine de la fréquentation du bien (tant géographique que dans sa répartition sur l'année) pour permettre une meilleure gestion du bien en objectivant la fréquentation et donc en calibrant les infrastructures d'accueil en conséquence
- Réfléchir à la notion de capacité d'accueil du bien pour anticiper d'éventuelles surfréquentations

■ PRINCIPES D'ACTION

- Comptage du nombre d'entrées dans les musées (billetteries) et lieux de visite « fermés » (systèmes de comptage développés par les gestionnaires de certains sites)
- Mise en place d'éco-compteurs dans les lieux de visite « ouverts »
- Établissement d'un ratio nombre de visites/nombre de visiteurs
- Enquêtes menées par l'INSEE à l'échelle du zonage interdépartemental « Plages du Débarquement » qui a été établi en 1993

■ OPÉRATEURS/PILOTES

Comité régional de tourisme de Normandie (observatoire du tourisme normand) et future structure de gouvernance du bien

■ PARTENAIRES

Région Normandie, Comités départementaux du tourisme du Calvados et de la Manche, INSEE¹, Atout France

■ EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

- Le Comité régional du tourisme de Normandie interroge tous les ans depuis 1995 les sites et lieux de visite de tourisme de mémoire qui comptabilisent leurs entrées (payantes comme gratuites) sur leur nombre d'entrées
- Les données de fréquentation hôtelière du zonage « Plages du Débarquement » sont, à ce jour, disponibles de 2010 à 2014 et ont été publiés pour la première fois dans les Chiffres-clés 2014 du tourisme normand
- Pose d'éco-compteurs en 2015-2016 sur le site de la batterie de Longues-sur-Mer
- Réalisation d'une étude par Atout France en 2011 pour établir le ratio nombre de visites / nombre de visiteurs à partir de 12 sites du Tourisme de mémoire dans le Calvados
- 2023 : étude conduite par Egis Voltere des clientèles et des retombées économiques du tourisme de mémoire en Normandie (définition, notamment, d'un nouveau ratio nombre de visites / nombre de visiteurs)

¹ L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises.

Le dispositif d'évaluation

Pour évaluer la progression de la mise en œuvre du plan de gestion, il est proposé de suivre un certain nombre d'indicateurs ci-après détaillés ; ceux-ci seront renseignés par la Mission « Plages du Débarquement » sur la base des données collectées auprès des opérateurs ou des pilotes en charge des actions. Des indicateurs sont proposés sur chacun des cinq volets du plan de gestion.

Le Plan de préservation du paysage et du patrimoine naturel

Indicateurs :

- surfaces réaménagées (en m²)
- surfaces rendues aux piétons (en m²)
- nombre de points de vue remarquables protégés
- nombre de projets d'installation de nouveaux éléments mémoriels présentés
- surfaces remises en herbe (en m²)

Le Plan de conservation du patrimoine historique et culturel du bien

Indicateurs :

- nombre de nouvelles mesures réglementaires de protection/d'extensions de protection instaurées
- nombre d'études/d'analyses complémentaires menées
- nombre de restaurations réalisées au regard du tableau de suivi de l'état de conservation des vestiges
- montant des financements alloués aux restaurations (publics et mécénat)
- nombre d'actions de sécurisation mises en place au regard du tableau de suivi de l'état de conservation des vestiges
- nombre de réunions de sensibilisation organisées à destination des propriétaires et gestionnaires des vestiges, des plongeurs et des pêcheurs
- nombre d'éléments mobiliers, immobiliers et de sites inventoriés et étudiés
- nombre de campagnes archéologiques engagées
- nombre de collectes de photographies lancées
- nombre de photographies numérisées
- nombre de travaux de recherche communs engagés
- nombre de coopérations internationales développées

Le Plan d'interprétation et de valorisation patrimoniale

Indicateurs :

- nombre de connexions sur le site internet du bien (nombre de visites, de visiteurs uniques et origine géographique, temps moyen passé sur le site)
- nombre de circuits d'interprétation créés
- si création d'un centre d'interprétation, nombre de visiteurs et nombre de musées de la thématique mis en réseau avec le centre d'interprétation
- nombre d'actions éducatives instaurées
- nombre d'outils pédagogiques conçus
- nombre de classes ayant répondu aux appels à projets à destination des scolaires
- nombre de fiches de sites de plongées rédigées
- nombre d'initiatives et de manifestations culturelles organisées en lien avec le bien et sa VUE
- nombre de signataires de la charte éthique

Le Plan de gestion touristique

Indicateurs :

- nombre d'utilisateurs de l'offre de transports en commun (navettes)
- nombre de points de location de vélos ouverts
- nombre de participants aux formations parmi les personnels des offices de tourisme, les sites de visite, les hébergeurs
- nombre d'attributions de labels de qualité pour les offices de tourisme, les musées et lieux de visite, les hébergeurs
- nombre de guides pratiques diffusés aux professionnels du tourisme

La gouvernance du bien

Indicateurs :

- nombre d'adhésions à l'association de préfiguration
- nombre de signataires de la charte d'engagement
- nombre de réunions du comité de gestion et des comités locaux de gestion du bien

Tableau récapitulatif des fiches-actions

1.1.1	Préserver la diversité et la qualité des paysages naturels, agricoles et les paysages de l'estran
1.1.2	Préserver les spécificités du paysage balnéaire
1.1.3	Identifier les points de vue paysagers à préserver, particulièrement sur et depuis le paysage maritime
1.1.4	Mettre en œuvre les trois stratégies locales de gestion durable de la bande côtière
1.2.1	Poursuivre la requalification paysagère des sites historiques et de leurs abords
1.2.2	Poursuivre la requalification paysagère du cadre
1.2.3	Définir une ou des aires de sensibilité paysagère et patrimoniale
2.1.1	Parfaire la connaissance des vestiges terrestres
2.1.2	Protéger les vestiges et encadrer les interventions sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale
2.1.3	Maintenir le caractère exceptionnel des sites majeurs du bien
2.1.4	Mettre en place un moratoire temporaire pour l'installation de nouveaux éléments mémoriels
2.1.5	Conserver les éléments mémoriels
2.2.1	Protéger et préserver le patrimoine sous-marin
2.2.2	Sauvegarder le port artificiel Mulberry B par l'étude
2.3.1	Parfaire la connaissance du bien dans sa double dimension, matérielle et immatérielle, pour le partager au plus grand nombre
3.1.1	Développer les moyens de restituer la connaissance du bien
3.1.2	Déployer in situ le dispositif d'interprétation du bien à partir d'un ou de plusieurs espaces d'interprétation
3.1.3	Proposer des projets éducatifs et réfléchir à la forme des commémorations pour qu'elles continuent de jouer leur rôle de transmission
3.1.4	Favoriser le dialogue autour des valeurs de liberté et de paix à travers l'initiative Normandie pour la Paix
3.1.5	Accompagner les musées
3.1.6	Former des médiateurs, qualifier les guides et structurer un réseau d'ambassadeurs
3.2.1	Mettre davantage en valeur la dimension maritime du Débarquement, notamment l'importance des vestiges subaquatiques
3.2.2	Proposer une interprétation des paysages du Débarquement à partir des points de vue remarquables et de la véloroute paysage
4.1.1	Favoriser le développement d'une stratégie globale de mobilité durable à l'échelle de la ZHA
4.1.2	Mettre en place un système de transport public de navettes touristiques et faire connaître les offres de transport alternatives à la voiture individuelle
4.1.3	Développer une offre vélo renforcée et proposer des itinéraires doux de découverte des sites historiques
4.1.4	Repenser la signalétique de la destination touristique sur le territoire
4.2.1	Améliorer la qualité de l'accueil au sein de la destination et sensibiliser les professionnels du tourisme à un tourisme durable et responsable
4.2.2	Sensibiliser les acteurs de la filière touristique aux spécificités et à l'enjeu éthique de la destination
4.2.3	Accompagner l'ouverture européenne et internationale, notamment dans le cadre de la Liberation Route Europe (LRE)
6.1.1	Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire photographique des paysages (OPP) des Plages du Débarquement
6.1.2	Mettre en place une observation rapprochée du littoral des Plages du Débarquement
6.1.3	Mettre en œuvre un observatoire du tourisme dédié aux Plages du Débarquement

Programme des actions prioritaires 2025-2029

Fiche-action n°1.1.1	Sur le territoire du PNR - Mise en place d'un observatoire des prairies de marais (sur territoire PNR) : en particulier, suivi de l'évolution de la salinité de l'eau dans les marais, des niveaux des nappes, de l'impact sur la flore, la productivité... pour adapter la gestion de l'eau dans les marais ainsi que les pratiques agricoles Sur les marais arrière-littoraux du Bessin (marais de Ver-sur-Mer-Meuvaines et marais de Graye-sur-Mer) : mise en œuvre des actions du DOCOB Natura 2000, particulièrement celles en priorité 1 - Restauration/surveillance/entretien des ouvrages hydrauliques, en fonction des orientations retenues par secteur - Gestion différenciée des saulaies - Gestion des milieux humides herbacés d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces - Gestion des milieux dunaires d'intérêt communautaire - Restauration et entretien des mares favorables aux milieux aquatiques et amphibiens d'intérêt communautaire - Veille et lutte contre les espèces invasives - Équipements pastoraux de parcelles dans le cadre de projets de génie écologique - Accompagnement des agriculteurs pour l'adaptation des pratiques sur les parcelles privées - Définition de calendriers de gestion des niveaux d'eau selon les secteurs, en fonction des usages et des enjeux de patrimoine naturel - Étude topographique, hydrographique et hydraulique - Étude des "pratiques / usages / flux / réglementation" - Canalisation de la fréquentation, signalétique et réglementation adaptée - Contribution au suivi de l'effet de l'élévation du niveau de la mer sur les marais
1.1.2	Mise en œuvre des actions définies dans les stratégies locales de gestion durable de la bande côtière : réflexion sur le front de mer de demain
1.1.3	- Identification de points de vue, notamment depuis la mer - Intégration des points de vue dans l'étude de définition et de faisabilité du dispositif d'interprétation
1.1.4	Baie du Cotentin • 3 actions d'ingénierie prioritaires : - Identification des besoins et des zones de repli pour les secteurs soumis aux risques liés à l'eau en 2060 (périmètre : côte est du Cotentin) - Redessiner le nouvel espace pour le futur bord de mer (périmètre : Utah Beach en remontant vers Saint-Vaast-la-Hougue jusqu'à Morsalines) - Réalisation d'une étude de faisabilité pour la recomposition du site mémoriel d'Utah Beach face aux risques littoraux à Sainte-Marie-du-Mont Bessin • Pour le secteur d'Omaha - Entretien des ouvrages de protection du trait de côte sans rehausse des niveaux de protection et mise en place d'un aménagement résilient du front de mer face aux franchissements des paquets de mer (gestion des écoulements, protection rapprochée des bâtiments exposés...) afin de préserver l'attractivité touristique - Recomposition progressive de quelques parcelles des zones les plus basses • Pour le secteur d'Aure-sur-Mer à Arromanches - A Longues-sur-Mer, Tracy-sur-Mer et à Arromanches : face au recul des falaises, laisser-faire et anticipation d'une recomposition des équipements - Enjeu patrimonial sur la batterie de Longues-sur-Mer - Dans le bourg d'Arromanches/Tracy : maintien des ouvrages existants sans les réhausser et mise en place d'un aménagement résilient face aux paquets de mer

1.1.4	• Pour le secteur de Saint-Côme-de-Fresné à Graye-sur-Mer - Recomposition des fronts de mer de Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles et Ver-sur-Mer pour se donner des marges de manœuvre spatiales et préserver l'attractivité touristique, tout en réduisant les risques pour les biens et les personnes - Accompagnement d'une transformation d'un milieu de qualité des marais de Meuvaines, Ver-sur-Mer et Graye-sur-Mer en adaptant les usages associés, voire en relocalisant certains équipements - Résidence d'architecture à Saint-Côme-de-Fresné et Asnelles (avec Territoires Pionniers) A court terme, il pourrait s'agir : - D'intégrer la stratégie dans les documents de planification (SCoT et PLUi) en la précisant notamment par l'élaboration des cartes de recul du trait de côte pour les communes concernées ; - De poursuivre la concertation en mettant en place des outils de sensibilisation à l'échelle des secteurs les plus exposés ; - De travailler sur les outils de gestion de crise (plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde, alerte submersion) dans le cadre de la compétence GEMAPI mutualisée ; - D'œuvrer à la poursuite d'une action commune et coordonnée à l'échelle Bessin. Côte de Nacre - Etude d'analyse structurelle des digues existantes sur les 7 km de Courseulles-sur-Mer à Luc-sur-Mer (communauté de communes Cœur de Nacre) dans l'objectif d'obtenir un plan de gestion et de maintenance des digues sur les 15 ans à venir - Etude hydro-sédimentaire sur les épis présents sur le territoire de communauté de communes Cœur de Nacre afin de définir un plan de conservation et/ou de dépôt de ces épis. - Réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité pour l'adaptation et la relocalisation des campings littoraux et arrière-littoraux les plus exposés au recul du trait de côte et à l'élévation du niveau de la mer (périmètre d'étude = Caen-la-Mer) - Programme pour requalifier les espaces à la Pointe du Siège (Ouistreham, en limite de zone tampon) : déplacement de stationnements et voies de circulation, renaturation
1.2.1	- Requalification de l'esplanade des Braves (Saint-Laurent-sur-Mer) et du front de mer d'Omaha Beach, conjointement à une réflexion sur à la question des aires de stationnement à l'échelle globale du site historique d'Omaha Beach, intégrant les questions spécifiques d'accueil des bus, camping-cars, dépose-minute et stationnement de délestage - Mise en place d'un groupe de travail sur le concept de « route du paysage » ou de « véloroute du paysage »
1.2.2	Conception et réalisation d'actions de sensibilisation au paysage à partir des premiers résultats de l'Observatoire Photographique des Paysages des Plages du Débarquement (cf. fiche-action n° 6.1.1)
1.2.3	- Mise en place d'un groupe de travail pour définir les modalités de mise en œuvre de la fiche-action - Elaboration d'une ou de plusieurs aires de sensibilité paysagère et patrimoniale du bien
2.1.1	En 2025, édition d'un rapport de synthèse des travaux du programme de recherche et d'un ouvrage plus grand public - Finalisation et mise en œuvre de la charte sur les mobiliers issus des fouilles archéologiques
2.1.2	- En 2025, prochaine Commission Régionale du Patrimoine (CRPA) sur des sites du département du Calvados - En 2025-2026, rédaction d'un guide pratique de conseils pour la gestion des vestiges de la Seconde Guerre mondiale
2.1.3	- Programme d'une nouvelle tranche de trois ans de travaux sur le site de la Pointe du Hoc pour requalifier l'accueil des visiteurs et redonner au site une lisibilité tout en préservant sa fonction mémorielle et en veillant à son authenticité patrimoniale et paysagère sur le site de la Pointe du Hoc - Résorption et stabilisation des désordres affectant certains ouvrages et les canons de la batterie de Longues-sur-Mer et sauvegarde par l'étude des vestiges menacés par le recul de la falaise

2.1.4	- Intégration de fiches-conseils spécifiques au patrimoine mémoriel dans le guide pratique sur la gestion des vestiges de la Seconde Guerre mondiale - Accompagnement financier pour la restauration de ces éléments par la Fondation du Patrimoine - Mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la méthodologie de mise en œuvre de cette fiche-action
2.2.1	- Poursuite de la formation des douaniers et gendarmes - Réflexion à mener avec divers partenaires – le Cedre notamment - sur l'identification, la hiérarchisation des épaves potentiellement polluantes (EPP) et la gestion du risque qu'elles constituent - Sensibilisation des clubs de plongée sur les risques que présentent certaines épaves (effondrement de structures, présence de munitions, de produits chimiques, de pétrole...) - Réflexion sur les mouillages écologiques avec les plongeurs
2.3.1	- Mise en œuvre de collectes - Mise en place de la médiathèque numérique dans le cadre de la stratégie d'interprétation (cf. fiche-action n° 3.1.1)
3.1.1	Mise en œuvre de premières actions de médiation - Engager la réflexion sur la création du site internet dédié et sa médiathèque numérique et les mettre en œuvre
3.1.2	Finalisation de l'étude de faisabilité et de définition - À titre expérimental, quelques modules seront déployés en 2025 sur le site du Mémorial britannique de Ver-sur-Mer - Déploiement progressif sur le territoire
3.1.3	- Création d'un kit pédagogique « Plages du Débarquement » - Amplification du Prix Liberté, particulièrement dans sa dimension internationale, notamment avec l'Allemagne
3.1.4	- Renforcement des actions de promotion de la paix et de transmission de la mémoire auprès de la jeunesse en consolidant l'interactivité et la participation du public aux initiatives développées dans le cadre de Normandie pour la Paix - Création de Classes Normandie pour la paix - Mise en place du programme Ecoality (suite du programme ecHo) - Création d'un programme Young Leaders pour la paix
3.1.5	Mise en place d'une grille de scoring pédagogique en partenariat avec la DRAC Normandie
3.1.6	Constitution d'un centre de ressources
3.2.1	- Valorisation de la dimension maritime dans le dispositif d'interprétation - Création d'une application pour supports numériques portables, diffusant une information sur une sélection de sites maritimes, en fonction de la géolocalisation des visiteurs - Traduction des outils de médiation existants - Poursuite du travail avec les musées pour une meilleure prise en compte de ce patrimoine dans leur muséographie
3.2.2	Intégration des points de vue dans le dispositif d'interprétation à déployer sur le territoire et/ou d'autres parcours de découverte mémorielle
4.1.3	- Finalisation des tronçons manquants de la Vélomaritime - Finalisation du maillage des itinéraires vélo
6.1.1	- Réalisation d'une synthèse générale des évolutions et transformations constatées depuis les premières prises de vue - Actions de valorisation et de sensibilisation des habitants (exposition...)

La Charte d'engagement

Préambule

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) encourage la protection et la préservation, à travers le monde, du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Dans cet objectif, elle a institué une Liste des biens du patrimoine mondial regroupant notamment des monuments, ensembles ou sites « ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique » (Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Conférence générale de l'UNESCO, 16 novembre 1972).

Ces biens représentent le patrimoine de l'humanité et appartiennent à tous les peuples. C'est donc un devoir de la communauté internationale d'en assurer la sauvegarde.

Rappel de la procédure d'inscription

Selon les termes de la convention du Patrimoine mondial, les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial doivent présenter une valeur universelle exceptionnelle, attester de leur authenticité et/ou de leur intégrité, être protégés réglementairement et bénéficier d'un plan de gestion adéquat et durable de façon à assurer que la valeur universelle exceptionnelle sera préservée à l'avenir.

Dans un premier temps, tout bien doit être inscrit sur une liste indicative nationale, liste de biens susceptibles d'être présentés à l'UNESCO pour leur valeur universelle exceptionnelle.

Dans un second temps, il s'agit d'élaborer un dossier de candidature, qui est soumis à l'expertise des organismes mandatés par l'UNESCO avant d'être présenté pour décision au Comité du Patrimoine mondial qui se réunit annuellement.

La valeur universelle exceptionnelle des *Plages du Débarquement, Normandie, 1944*

Les *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* sont inscrites sur la liste indicative française depuis avril 2014.

Le dossier de candidature en cours d'élaboration développe un argumentaire autour de ce qui constitue la valeur universelle exceptionnelle de ce bien proposé à la reconnaissance mondiale.

Le 6 juin 1944, est déclenchée sur les côtes normandes l'opération Neptune – première phase de l'opération Overlord, qui va conduire à la libération de l'Europe occidentale et à la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Annoncé plus de 3 ans à l'avance, fait unique dans les annales des conflits contemporains, le Débarquement est au service d'une politique dont les fondements ont été jetés par la Charte de l'Atlantique (août 1941), puis repris par la Déclaration des Nations Unies (janvier 1942), qui reconnaissent comme valeurs suprêmes la paix et la liberté des peuples. C'est au nom de cet idéal que l'opération est longuement préparée par les nations alliées.

L'événement fait lieu : les Plages du Débarquement, qui en sont le théâtre, en gardent les traces et portent la mémoire d'un affrontement qui a cristallisé une attente considérable, générant d'emblée une importante dimension symbolique.

La catégorie à laquelle prétend le bien proposé à l'inscription est celle du patrimoine culturel et, plus précisément, **celle des paysages culturels**.

Les *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* peuvent être qualifiées de paysage culturel dans la mesure où l'interaction entre l'homme et la nature au regard de l'événement que constitue le Débarquement du 6 juin 1944 a créé un paysage spécifique et unique.

Ce paysage culturel répond simultanément aux définitions de **paysage évolutif (sous-catégorie du paysage relique) et de paysage culturel associatif**.

- Les *Plages du Débarquement, Normandie, 1944* possèdent une première dimension générée par les traces physiques laissées par l'événement du Débarquement dans le paysage considéré. Ces traces sont issues de l'affrontement entre deux systèmes de génie militaire. Le premier concerne le système défensif côtier du Mur de l'Atlantique, mis en place par l'Allemagne nazie entre 1942 et 1944. L'autre est le système offensif des Alliés constitué par le dispositif de débarquement naval et aéroporté de l'opération Neptune, qui a nécessité un effort logistique exceptionnel (ingénierie navale et réalisation d'infrastructures portuaires inédites). Ce paysage évolue, sous l'action des hommes dans l'après-guerre, et sous l'influence des facteurs naturels. Le bien offre toutefois des traces terrestres et des vestiges subaquatiques et archéologiques importants, auxquels sont venus s'ajouter de nombreux ouvrages commémoratifs, formant un paysage qui peut être qualifié de « relique ».

- Le *Débarquement de Normandie* est, dès sa conception, et avant même de savoir qu'il interviendra en Normandie, un événement militaire et politique longuement attendu, tant par les troupes soviétiques qui réclament l'ouverture d'un second front à l'ouest de l'Europe, que par les populations sous le joug du nazisme. Il s'agit d'une bataille immédiatement très symbolique de la liberté contre l'occupation et l'asservissement. Dès l'annonce de l'événement, notamment dans les camps de concentration ou parmi les résistants, un espoir immense de libération renaît. Le Débarquement de Normandie illustre également une alliance telle entre les nations alliées qu'aucun État ne peut seul se prévaloir d'une victoire ; cette union des nations est annonciatrice d'une paix durable qui, avec le temps, s'est consolidée par des gestes de réconciliation entre anciens belligérants. C'est la dimension associative du paysage des Plages du Débarquement, lesquelles se présentent aujourd'hui comme un lieu de rassemblement mondial et citoyen autour de l'espoir universel de liberté et de paix durable.

Dès les lendemains de la bataille, ce paysage a fait l'objet d'un souci de protection et de conservation de la part des habitants, des autorités locales et des nations ayant pris part à l'événement. Cette volonté de garder mémoire pour transmettre le sens de l'événement demeure largement partagée aujourd'hui. La démarche s'inscrit ainsi dans la continuité de la politique globale de préservation des sites relatifs au Débarquement du 6 juin 1944 et à la Bataille de Normandie qui l'a suivi.

Objectifs de la présente charte

L'inscription d'un bien sûr la Liste du Patrimoine mondial entraîne de nombreuses retombées positives pour l'ensemble du territoire concerné, à la hauteur de la reconnaissance internationale qu'elle offre. Elle suppose en retour un engagement à préserver et à valoriser ce bien commun, dans l'objectif d'en partager ce qui fait sa valeur universelle exceptionnelle.

La présente charte a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire concerné par la candidature autour des valeurs portées par les Plages du Débarquement, Normandie, 1944.

Engagements

Les signataires s'engagent à œuvrer collectivement et individuellement en vue de l'inscription des Plages du Débarquement, Normandie, 1944 sur la Liste du patrimoine mondial, sous l'égide de la Région Normandie qui porte cette démarche partenariale depuis 2008.

Les signataires s'engagent en outre à mettre en place les instances collectives nécessaires à une gouvernance efficace et opérationnelle du bien et à la mise en œuvre d'un plan de gestion permettant la sauvegarde du paysage et des vestiges patrimoniaux liés à l'événement, ainsi que la transmission des valeurs.

Les signataires s'engagent particulièrement à être vigilants quant au respect des lieux concernés qui portent témoignage de l'affrontement qui s'y est déroulé en 1944 et des fondements politiques de l'opération Overlord. Il s'agit entre autres de construire, au nom de toutes les victimes, tant militaires que civiles, une mémoire respectueuse de l'événement.

Les signataires affirment enfin partager la même volonté de transmission aux plus jeunes générations d'une mémoire partagée et s'engagent à œuvrer en ce sens.

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre le plan de gestion du bien.

En application des dispositions de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et plus particulièrement de son article 74 qui introduit dans le livre VI du Code du patrimoine, article L 612-1, des dispositions spécifiques aux biens inscrits au Patrimoine mondial, les collectivités concernées par le futur bien s'engagent à poursuivre ou adopter les mesures existantes ou à venir en matière de patrimoine, d'environnement et d'urbanisme, en s'assurant de leur cohérence avec les orientations de gestion du bien dans son unité, afin d'en préserver la valeur universelle exceptionnelle.

Composition du Conseil scientifique international

Christina CAMERON, Professeur, École d'architecture, Université de Montréal (Canada)

Mark DUNKLEY, Archéologue maritime, Historic England (Royaume-Uni)

Serge DURFLINGER, Historien, Université d'Ottawa (Canada)

Jörg ECHTERNKAMP, Historien, Université d'Halle-Wittenberg (Allemagne)

Dominic FONTANA, Géographe, Université de Portsmouth (Royaume-Uni)

Carol GLUCK, Université de Columbia (Etats-Unis d'Amérique)

Hirotaka KAWANO, Professeur, Université de Kyoto, spécialiste en conservation des bâtiments (Japon)

Rémy KNAFOU, Géographe, Professeur émérite à Paris I - Panthéon – Sorbonne

Jean-Claude LEFEUVRE, Écologue, professeur émérite au Muséum d'histoire naturelle et à l'Université de Rennes, Président du Conseil scientifique du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Jean-Luc LELEU, Docteur en histoire, ingénieur de recherche CRHQ – CNRS – Université de Caen-Normandie

Nikita LOMAGIN, Docteur en histoire, Professeur, Université européenne de Saint-Petersbourg (Russie)

Riichi MIYAKE, Professeur, spécialiste en architecture militaire (Japon)

Olivier MONGIN, Philosophe, Directeur de la revue Esprit et de la revue Tousurbains, à l'enseignement de l'Ecole Nationale du Paysage de Versailles

Robert NEYLAND, Directeur du Naval History & Heritage command department, US Navy (Etats-Unis d'Amérique)

Denis PESCHANSKI, Directeur de recherche au CNRS, Université Paris I - Panthéon Sorbonne, Président du Conseil scientifique du Mémorial de Caen

Jean QUELLIEN, Historien, Professeur émérite de l'Université de Caen-Normandie

Pierre-Marie TRICAUD, Paysagiste, Fédération française du paysage, ICOMOS France

Yushi UTAKA, Professeur, Université de Hyogo, spécialiste du patrimoine bâti (Japon)

Bernd WEGNER, Historien, Université de la Bundeswehr, Hambourg (Allemagne)

Olivier WIEVIORKA, Historien à l'École Normale Supérieure de Cachan

Composition du Comité d'interprétation

Région Normandie

L'American Battle Monuments Commission

Le Commonwealth War Graves Commission

Le Normandy Memorial Trust

L'Association Centre Juno Beach

Le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e.V.

Le ministère des Armées, Direction de la mémoire, de la culture et des archives,
Sous-direction de la mémoire combattante, bureau de la politique des lieux de mémoire

Les services de l'État en région

Le Comité du Débarquement, représentant notamment les 76 communes qui en sont membres

La Fabrique de Patrimoines, Réseau des musées

Normandie Tourisme

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ABF	: Architecte des Bâtiments de France
ABMC	: American Battle Monuments Commission
AMO	: Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BCM	: Bien Culturel Maritime
CAUE	: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CCI	: Chambre de Commerce et d'Industrie
CDT	: Comités Départementaux de Tourisme
CNFPT	: Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CRPA	: Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
CRTN	: Comité Régional de Tourisme de Normandie
DOCOB	: Document d'objectifs
DDTM	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAC	: Direction Régionale des Affaires Culturelles
Drassm	: Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines
DREAL	: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EIP	: Etude d'Impact Patrimonial
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPP	: Epave Potentiellement Polluante
FGN	: Fédération des Guides de Normandie
GEMAPI	: Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
GIP	: Groupement d'Intérêt Public
2IDHP	: Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix
Inrap	: Institut national de recherches archéologiques préventives
INSEE	: Institut national de la statistique et des études économiques
LRE	: Libération Route Europe
OAP	: Orientations d'Aménagement et de Programmation
OGS	: Opération Grand Site
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
ONaCVG	: Office national des combattants et des victimes de guerre
OPCO	: Opérateur de Compétences
OPP	: Observatoire Photographique des Paysages
OTN	: Offices de Tourisme de Normandie
PCR	: Programme Collectif de Recherche
PLU	: Plan Local d'Urbanisme
PLUi	: Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	: Parc Naturel Régional
RMMCC	: Réseau des Musées et Mémoires des Conflits Contemporains
ROLNHF	: Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France
SCoT	: Schémas de Cohérence Territoriale
SIG	: Système d'Information Géographique
SPR	: Site Patrimonial Remarquable
UDAP	: Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine
VDK	: Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge
ZHA	: Zone Historique Associée